



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



N° 85-553-XIF au catalogue

Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999



Centre canadien de la statistique juridique



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, appel sans frais 1 800 387-2231 ou (613) 951-9023, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6.

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements

1 800 263-1136

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants

1 800 363-7629

Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt

1 800 700-1033

Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt

1 800 889-9734

Renseignements par courriel

infostats@statcan.ca

Site Web

www.statcan.ca

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 85-553-XIF au catalogue est publié occasionnellement sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada et est offert au prix de 26 \$ CA. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires à www.statcan.ca, sous la rubrique Produits et services.

Ce produit est aussi disponible en version imprimée par l'entremise du service d'Impression sur demande, au prix de 54 \$ CA. Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire
États-Unis	6 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA

Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

La version imprimée peut être commandée par

- Téléphone (Canada et États-Unis) **1 800 267-6677**
- Télécopieur (Canada et États-Unis) **1 877 287-4369**
- Courriel **order@statcan.ca**
- Poste
Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
- En personne au bureau régional de Statistique Canada le plus près de votre localité.

Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresse.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

Un profil de la victimisation criminelle :

résultats de l'Enquête sociale générale 1999

par Karen Mihorean, Sandra Besserer, Dianne Hendrick,
Jodi-Anne Brzozowski, Catherine Trainor et Stacie Ogg

révisé par Sandra Besserer

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Août 2001

N° 85-553-XIF au catalogue
ISBN 0-662-86020-9

Périodicité : occasionnel

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 85-553-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

SIGNES CONVENTIONNELS

Les signes suivants sont employés uniformément dans le présent rapport :

- .. nombres indisponibles
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- néant ou zéro
- nombres infimes
- † coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %

REMERCIEMENTS

Les auteurs tiennent à remercier M^{me} Georgia Roberts du Centre de ressources en analyse de données de Statistique Canada de sa précieuse contribution à la préparation du présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Faits saillants	1
Introduction	3
Améliorations à l'enquête	4
Comparaison des données sur la victimisation avec les données de la criminalité déclarées par la police	4
Comment interpréter les données de l'ESG	6
Chapitre un : Le risque de victimisation avec violence	7
Introduction	7
Stabilité relative de la victimisation avec violence	7
Comment évaluer le risque de victimisation avec violence	9
Techniques d'analyse	10
Résultats de l'analyse à deux variables	10
<i>Style de vie</i>	10
<i>Proximité</i>	10
<i>Exposition</i>	11
<i>Protection</i>	11
Résultats de l'analyse multidimensionnelle	11
<i>Le risque de victimisation avec violence est le plus élevé chez les personnes de 15 à 24 ans</i>	11
<i>La résidence en milieu urbain ou rural ne constitue pas un facteur de risque au regard de la victimisation avec violence</i>	12
<i>Le nombre d'activités en soirée influe sur le risque de victimisation avec violence</i>	12
<i>La prise de mesures d'autoprotection est associée à des taux plus élevés de victimisation avec violence</i>	12
Sommaire	14
Chapitre deux : Risque de victimisation des ménages	19
Introduction	19
Augmentation des vols de biens du ménage	19
Répercussions des crimes contre les ménages	20
<i>La colère constitue une réaction courante à la victimisation</i>	20
<i>La minorité des victimes récupèrent les biens volés</i>	20
<i>La plupart des crimes contre les ménages entraînent des pertes inférieures à 500 \$</i>	21
Évaluation des risques de victimisation des ménages	22
<i>Proximité</i>	23
<i>Exposition</i>	23
<i>Attrait de la cible</i>	23
<i>Protection</i>	23
Techniques d'analyse	24
Résultats de l'analyse à deux variables	24
<i>Proximité</i>	24

Table des matières – Suite

Page

<i>Exposition</i>	24
<i>Attrait de la cible</i>	25
<i>Protection</i>	25
Résultats de l'analyse multidimensionnelle	25
<i>Le fait de vivre dans un secteur où taux de criminalité est élevé augmente le risque de victimisation des ménages</i>	25
<i>La participation aux activités à l'extérieur du foyer expose les ménages à un risque accru</i>	26
<i>Les ménages à revenu élevé constituent des cibles plus attrayantes</i>	26
<i>La protection de la propriété peut être une réponse à la victimisation</i>	26
Sommaire	26

Chapitre Trois : Victimisation en milieux urbain et rural 32

Introduction	32
Taux de victimisation des personnes	32
<i>Les résidents urbains déclarent des taux de victimisation plus élevés</i>	32
<i>Les résidents urbains enregistrent une augmentation de la victimisation des personnes en 1999</i>	33
Facteurs de risque pour la victimisation avec violence	33
<i>L'effet de l'âge est plus important chez les résidents urbains</i>	33
<i>La crainte de marcher seul est associée à la victimisation avec violence des résidents ruraux</i>	33
<i>La fréquence des promenades solitaires est associée à la victimisation avec violence des résidents urbains</i>	33
Taux de victimisation des ménages	34
<i>Les ménages urbains enregistrent des taux de victimisation plus élevés</i>	34
Facteurs de risque pour la victimisation des ménages	34
<i>Le fait de vivre dans un secteur où le taux de criminalité est élevé augmente le risque tant pour les résidents urbains que les résidents ruraux</i>	34
<i>La participation à des activités en soirée accroît le risque pour les résidents urbains</i>	34
<i>Un revenu du ménage élevé constitue un facteur plus important pour les résidents ruraux</i>	34
<i>La taille du ménage et le fait d'être propriétaire de sa résidence ne constituent pas des facteurs de risque importants pour les résidents ruraux</i>	35
Déclaration des incidents à la police	35
<i>Les résidents urbains et ruraux sont susceptibles dans la même mesure de signaler les incidents à la police</i>	35
Perceptions de la criminalité et crainte qu'elle suscite	35
<i>Les résidents urbains sont plus susceptibles de penser que la criminalité dans leur quartier est à la hausse</i>	35
<i>Les résidents ruraux sont plus susceptibles de penser que la criminalité dans leur quartier est moins élevé qu'ailleurs</i>	35
<i>Les résidents ruraux sont moins craintifs que les résidents urbains</i>	35
Protection et mesures de sécurité	36
<i>Les résidents urbains utilisent davantage de mesures de protection et de sécurité</i>	36
Attitudes à l'égard du système de justice pénale	37
<i>Les résidents ruraux et urbains ont une opinion semblable de la police</i>	37
<i>Les résidents urbains et ruraux partagent le même point de vue sur le rendement des tribunaux</i>	37
<i>Les résidents ruraux accordent au système carcéral une cote légèrement plus favorable</i>	37
<i>Les résidents perçoivent le système de libération conditionnelle d'une façon plus favorable</i>	37
Sommaire	37

Table des matières – Suite

Page

Chapitre Quatre : Recours des victimes au système judiciaire et aux services sociaux	43
Introduction	43
Déclaration aux services de police	43
<i>De nombreux crimes ne sont pas signalés à la police</i>	43
<i>Les victimes informent la police de la majorité des incidents</i>	44
<i>La déclaration à la police accuse une diminution</i>	44
<i>La déclaration à la police par la victime est en recul</i>	45
Motifs qui sous-tendent la décision de signaler un incident	45
<i>Les victimes signalent les incidents parce que « c'est leur devoir »</i>	45
<i>L'une des raisons courantes de la non-déclaration est que « l'incident n'était pas assez important »</i>	46
<i>Les raisons de ne pas signaler les crimes de violence diffèrent pour les hommes et les femmes</i>	46
Facteurs associés à la déclaration à la police	47
<i>Sexe et âge de la victime</i>	47
<i>Gravité du crime</i>	47
<i>Relation entre la victime et le contrevenant</i>	48
<i>Emplacement</i>	48
Intervention de la police	48
<i>Les victimes sont satisfaites de l'intervention policière dans la majorité des cas</i>	48
<i>La police prépare habituellement un rapport ou mène une enquête</i>	49
<i>La majorité des victimes estiment que la police n'aurait dû rien faire de plus</i>	50
Utilisation des services aux victimes et des sources d'aide informelles	50
Sommaire	52
 Chapitre cinq : Perceptions de la criminalité et crainte qu'elle suscite	 57
Introduction	57
Perceptions de la criminalité	57
<i>La majorité des Canadiens croient que les niveaux de criminalité sont stables</i>	57
<i>Les résidents de l'Ouest sont plus susceptibles de penser que le taux de criminalité est à la hausse</i>	57
<i>Les personnes croient que leurs quartiers sont plus sûrs</i>	58
<i>Les résidents de Terre-Neuve sont les plus susceptibles de penser que leurs quartiers sont plus sûrs ..</i>	58
Crainte suscitée par la criminalité	58
<i>Les Canadiens se sentent plus en sécurité</i>	58
Facteurs associés à la crainte	59
<i>Vulnérabilité</i>	59
Les femmes continuent de craindre la criminalité plus que les hommes	59
Les niveaux de crainte sont semblables à tous les âges	59
Les femmes sont plus craintives que les hommes à tous les âges mais l'écart rétrécit avec l'âge	60
La crainte suscitée par la criminalité est plus élevée lorsque le revenu du ménage est faible	60
<i>Menace de la criminalité</i>	61
Les personnes victimisées au cours des 12 derniers mois signalent des niveaux de crainte plus élevés ..	61
Les personnes qui sont victimisées plus d'une fois signalent des niveaux de crainte plus élevés	61
Les résidents des villes de l'Atlantique signalent des niveaux de crainte plus faibles	61
Ceux qui pensent que leurs quartiers sont moins sûrs signalent des niveaux de crainte plus élevés ..	62
<i>Perceptions du système de justice pénale</i>	62
Les personnes ayant des attitudes négatives à l'égard du système de justice pénale signalent des niveaux de crainte plus élevés	62

Table des matières – Fin

	Page
Résultats de la régression multiple	62
<i>Le sexe de la personne est la caractéristique qui influe le plus sur la crainte à l'égard de la criminalité</i>	63
<i>Les perceptions de la criminalité dans le quartier contribuent à la crainte</i>	63
<i>La confiance dans les services de police est associée à des niveaux de crainte plus faibles</i>	64
Comportement préventif	64
<i>Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de prendre des mesures préventives</i>	64
<i>Les personnes plus âgées sont les moins susceptibles de prendre mesures préventives</i>	64
<i>Les mesures préventives sont prises plus souvent par les personnes plus scolarisées.....</i>	65
<i>Les personnes ayant un revenu du ménage plus élevé sont plus susceptibles de prendre des mesures préventives</i>	66
<i>Les victimes de multiples incidents sont plus susceptibles d'utiliser des mesures préventives</i>	66
<i>Les personnes qui estiment que leur quartier est sûr sont moins susceptibles de prendre des mesures préventives</i>	66
Sommaire	66
Méthodologie	80
Collecte des données	80
Procédures d'échantillonnage	80
Taux de réponse	80
Limites des données	80
Références	82

FAITS SAILLANTS

En 1999, dans le cadre de son programme d'Enquête sociale générale (ESG), Statistique Canada a effectué une enquête sur la victimisation et les perceptions du public au sujet de la criminalité et du système de justice. C'était la troisième fois que l'on examinait, au moyen de l'ESG, la nature et l'étendue de la victimisation criminelle au Canada. L'enquête a mesuré huit infractions particulières : trois crimes de violence (agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait), quatre crimes contre les ménages (introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage et vandalisme) et vol de biens personnels.

Le présent rapport a pour objectif d'analyser en profondeur les résultats de l'ESG de 1999 et de les comparer avec les résultats de l'ESG de 1993. Dans les chapitres qui suivent, nous examinerons le risque de victimisation avec violence et de victimisation des ménages, la victimisation en milieu urbain et rural, le recours des victimes au système judiciaire et aux services sociaux, ainsi que les perceptions de la criminalité et la crainte qu'elle suscite.

Risque de victimisation avec violence

- Au Canada, le risque de victimisation avec violence demeure faible : 5 % de la population a déclaré avoir été victimisée en 1999¹. Les voies de fait affichaient le taux le plus élevé parmi les trois crimes avec violence (51 pour 1 000 habitants), suivies de l'agression sexuelle (21) et du vol qualifié (9).
- L'âge est l'un des prédicteurs les plus solides de la victimisation avec violence. Par exemple, les jeunes de 15 à 24 ans étaient neuf fois plus susceptibles d'être victimes d'une infraction de violence que les personnes de 55 ans et plus. D'autres caractéristiques personnelles, comme le fait d'être un homme, d'être célibataire, séparé ou divorcé, ou d'avoir un faible revenu du ménage, étaient également d'importants prédicteurs de victimisation avec violence, mais l'effet de ces facteurs n'était pas aussi vigoureux que celui de l'âge.
- La proximité du crime, soit la mesure dans laquelle une personne est proche des contrevenants potentiels, est associée au risque de victimisation avec violence. Ainsi, les personnes ayant indiqué qu'elles ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'elles marchaient seules le soir ou lorsqu'elles utilisaient les transports en commun seules la nuit étaient plus exposées à la victimisation. La victimisation était également liée à l'exposition au crime, c'est-à-dire la visibilité d'une personne ou sa vulnérabilité à l'égard de situations particulièrement dangereuses. Les risques étaient plus élevés surtout pour les personnes qui participaient à au moins 10 activités en soirée par mois ou qui marchaient souvent seules ou utilisaient des transports en commun seules la nuit.

Risque de victimisation des ménages

- En 1999, près d'un ménage canadien sur cinq a déclaré avoir été victime d'un crime². Le vandalisme affichait le taux le plus élevé parmi les quatre crimes contre les ménages à 66 incidents pour 1 000 ménages, suivi du vol de biens du ménage (62), de l'introduction par infraction (48) et du vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (41).
- À l'instar de la victimisation avec violence, les aspects exposition et proximité des ménages et de leurs membres par rapport au crime sont associés au risque de victimisation des ménages. Plus particulièrement, les risques de victimisation étaient plus élevés pour les ménages dont la principale activité des répondants consistait à fréquenter l'école ou à occuper un emploi, ou lorsque le répondant participait à 10 activités en soirée ou plus par mois. Dans les cas où les répondants à l'enquête estimaient que la criminalité dans leur quartier était plus élevée qu'ailleurs ou qu'elle avait augmenté au cours des cinq dernières années, leur ménage courait un risque de victimisation plus élevé.

¹ Ces chiffres s'appliquent aux trois crimes avec violence mesurés par l'ESG, ils ne comprennent pas les incidents de violence conjugale.

² Ces chiffres s'appliquent aux quatre crimes contre les ménages : introduction par infraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage et vandalisme.

- Les ménages touchant un revenu plus élevé constituent une cible plus attrayante pour la victimisation. Les probabilités de victimisation étaient presque 50 % plus élevées pour les ménages dont le revenu s'élevait à 60 000 \$ ou plus que pour ceux dont le revenu s'établissait à moins de 15 000 \$.

Victimisation en milieu urbain et rural

- Les taux de victimisation différaient pour les résidents urbains et ruraux en 1999 : 27 % de la population urbaine et 18 % de la population rurale ont déclaré avoir été victimes d'au moins un crime au cours des 12 mois précédents. Ces données comprennent les 10 % de la population urbaine et les 6 % de la population rurale qui ont signalé avoir été victimisés deux fois ou plus au cours de cette période.
- En ce qui concerne les quatre crimes contre la personne (l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, le vol de biens personnels), l'écart le plus important a été enregistré pour le vol de biens personnels, où le taux de victimisation des résidents urbains était supérieur de 64 % à celui des résidents ruraux. En ce qui concerne les crimes contre les ménages, les répondants urbains ont déclaré des taux de victimisation beaucoup plus élevés pour ces quatre types de crimes. L'écart le plus important a été signalé pour l'introduction par effraction, le taux de victimisation des ménages urbains étant supérieur de 63 % à celui des ménages ruraux.
- Les résidents ruraux sont légèrement plus satisfaits de leur sécurité générale face à la criminalité que leurs homologues urbains. De même, ils sont plus susceptibles que les résidents urbains de déclarer se sentir en sécurité lorsqu'ils s'adonnent à certaines activités, plus particulièrement, rester seuls chez eux en soirée, marcher seuls dans leur quartier le soir, et utiliser les transports en commun lorsque disponible, seuls après la tombée de la nuit.
- Bien que les résidents urbains et ruraux perçoivent sensiblement de la même façon la police et les tribunaux criminels canadiens, les résidents ruraux ont une meilleure opinion du système carcéral et du système des libérations conditionnelles, un pourcentage un peu plus élevé de résidents croyant que ces secteurs effectuent du bon travail ou un travail passable en regard de certains aspects du rendement.

Recours des victimes au système judiciaire et aux services sociaux

- Près de 6 incidents de victimisation sur 10 n'ont pas été signalés à la police en 1999. Plusieurs raisons ont incité les victimes à ne pas signaler les crimes, notamment les suivantes : l'incident n'était pas assez important, la police ne pouvait rien faire et l'incident a été réglé d'une autre façon. Les victimes qui ont signalé l'incident l'ont souvent fait par devoir.
- Bon nombre de facteurs semblent être associés au fait qu'un incident soit signalé ou non à la police. Ceux-ci comprennent les caractéristiques de la victime, la gravité de l'incident et la relation entre la victime et l'auteur. Par exemple, les incidents avec violence impliquant des victimes de sexe masculin étaient plus susceptibles d'être déclarés que les incidents impliquant des victimes de sexe féminin. De même, les incidents avec violence impliquant des victimes de 45 ans et plus étaient plus susceptibles d'être déclarés que les incidents impliquant des victimes plus jeunes.
- Les victimes de la criminalité ont plus souvent recours à des sources informelles de soutien, comme la famille, les amis, les voisins ou les collègues de travail, qu'aux services de soutien officiels.

Perceptions de la criminalité et crainte qu'elle suscite

- Plusieurs facteurs sont associés à la crainte de la criminalité. Le sexe de la personne constitue un des prédicteurs les plus solides, les femmes étant plus craintives que les hommes. Les personnes qui estiment que la criminalité dans leur quartier augmente ou est plus élevée qu'ailleurs ont tendance à être plus craintives. Les niveaux de crainte sont plus faibles chez les personnes qui ont confiance dans le système de justice pénale, plus particulièrement en ce qui concerne la police.
- L'expérience de la victimisation ne constitue pas un facteur associé à la crainte de la criminalité — les personnes qui ont déjà été victimes d'un crime ne sont pas plus craintives que celles qui ne l'ont jamais été.

INTRODUCTION

En 1999, dans le cadre de son programme d'Enquête sociale générale (ESG), Statistique Canada a effectué une enquête sur la victimisation et les perceptions du public au sujet de la criminalité et du système de justice. Il s'agissait de la troisième fois que l'on examinait, au moyen de l'ESG, la nature et l'étendue de la victimisation criminelle au Canada, les cycles précédents de l'enquête ayant été menés en 1988 et 1993.

Pour l'enquête de 1999, des interviews téléphoniques ont été menées auprès d'environ 26 000 personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces. On a demandé à tous les répondants leur opinion sur le niveau de criminalité dans leur quartier, on les a interrogés au sujet de leur crainte d'être victimes d'un crime et on leur a demandé leur opinion sur la performance des services policiers, des tribunaux de juridiction criminelle, du système carcéral et du système de libération conditionnelle.

Comme par le passé, l'enquête a permis de mesurer la fréquence de huit infractions précises : l'agression sexuelle, le vol qualifié, les voies de fait, le vol de biens personnels, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme (encadré I.1). On a demandé aux répondants qui avaient été victimes d'un de ces 8 crimes au cours des 12 mois précédents de fournir des précisions sur chaque

Encadré I.1 Types d'infraction

L'Enquête sociale générale de 1999 a permis de mesurer la fréquence de la victimisation au regard de huit types d'infractions telles qu'elles sont définies dans le *Code criminel*. L'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait sont classés comme des crimes de violence. Ces trois infractions, en plus du vol de biens personnels, constituent la catégorie des crimes contre la personne. Les quatre autres infractions sont considérées comme des crimes contre les ménages. Dans le cas des crimes contre la personne, la victime est un particulier, tandis que dans le cas des crimes contre les ménages, ce sont normalement tous les membres du ménage qui en sont les victimes. Les taux d'infractions contre la personne sont donc calculés pour 1 000 habitants de 15 ans et plus, alors que les taux d'infractions contre les ménages sont calculés pour 1 000 ménages.

Les incidents comprenant plus d'un type d'infraction, par exemple, un vol qualifié avec voies de fait, sont classés en fonction de l'infraction la plus grave. La hiérarchie des infractions, de la plus grave à la moins grave, est la suivante : agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens personnels, vol de biens du ménage et vandalisme. Les incidents sont classés d'après les réponses des répondants à une série de questions. Par exemple, quelqu'un a-t-il menacé de vous blesser physiquement d'une façon quelconque? De quelle façon vous a-t-on menacé(e)?

Catégorie de crime	Infraction	Description
Crimes contre la personne	Crimes de violence	
	Agression sexuelle	Activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels non désirés, le fait d'être empoigné(e) ou caressé(e) contre son gré.
	Vol qualifié	Vol ou tentative de vol lorsque le contrevenant est armé ou lorsqu'il y a des actes de violence ou des menaces de violence contre la victime.
	Voies de fait	Attaque (victime frappée, giflée, empoignée, envoyée par terre ou battue), menace de préjudice physique proférée face à face ou incident dans lequel une arme est présente.
Crimes contre les ménages	Vol de biens personnels	Vol ou tentative de vol de biens personnels comme de l'argent, des cartes de crédit, des vêtements, des bijoux, un sac à main ou un portefeuille. (Contrairement au vol qualifié, l'auteur ne confronte pas sa victime.)
	Introduction par effraction	Introduction illégale ou tentative d'introduction illégale dans une résidence ou un autre édifice sur le terrain de la victime.
	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol ou tentative de vol d'une voiture, d'un camion, d'une fourgonnette, d'une motocyclette, d'un cyclomoteur ou d'un autre véhicule ou de pièces d'un véhicule à moteur.
	Vol de biens du ménage	Vol ou tentative de vol de biens appartenant au ménage comme de la boisson, des bicyclettes, des appareils électroniques, des outils ou des appareils ménagers.
	Vandalisme	Endommagement intentionnel de biens personnels ou du ménage.

incident, y compris le moment et l'endroit où il était survenu, si l'incident avait été signalé à la police et l'effet que cette expérience avait eu sur eux.

L'objectif du présent rapport consiste à analyser en profondeur les constatations de l'ESG de 1999 à les comparer aux résultats de 1993. Dans les prochains chapitres, nous examinerons le risque de victimisation avec violence et de victimisation des ménages, la victimisation en milieu urbain et rural, l'utilisation de services juridiques ou sociaux par les victimes et les perceptions et la crainte de la criminalité. D'autres renseignements sont disponibles dans un grand nombre de rapports de Statistique Canada déjà diffusés, dont les éditions 2000 et 2001 de *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, dans lesquelles on examine la question de la violence conjugale; le *Juristat* « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », qui renferme un aperçu des résultats de l'ESG de 1999; le *Juristat* « Attitudes du public face au système de justice pénale », qui comprend une analyse des données sur les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice.

Améliorations à l'enquête

Un des principaux objectifs du programme de l'ESG est de suivre l'évolution de phénomènes sociaux, tels que la criminalité, au fil du temps. Le fait de répéter une enquête permet d'examiner cette évolution. Toutefois, on se demande toujours s'il est souhaitable d'améliorer les questions pour profiter des connaissances acquises lors de la réalisation d'une enquête antérieure ou s'il est préférable d'utiliser les mêmes questions afin d'assurer la comparabilité des données. Deux améliorations principales ont été apportées à l'ESG de 1999 : on a ajouté un module sur la violence conjugale et modifié la définition des voies de fait.

La définition des voies de fait utilisée dans le cadre de l'ESG a été modifiée en 1999 pour la rendre conforme à la définition de ce crime qui se trouve dans le *Code criminel*. La définition des voies de fait inclut les incidents comportant des menaces proférées face à face par un accusé à l'endroit d'une victime. Toutes les autres menaces, par exemple une menace proférée au téléphone, sont exclues de la définition. À l'origine, la définition de voies de fait de l'ESG de 1993 comprenait toutes les menaces, y compris celles qui n'étaient pas proférées face à face. Pour le présent rapport, les données de 1993 ont été révisées afin de les rendre comparables aux résultats de 1999.

Lors de l'ESG de 1999, on a posé aux répondants qui avaient déjà été mariés ou qui avaient vécu en union libre, une série de questions pour mesurer la fréquence de l'agression sexuelle et des voies de fait aux mains d'un conjoint ou d'un partenaire ou d'un ex-conjoint ou d'un ex-partenaire*. Il s'agissait d'une importante amé-

lioration par rapport à l'ESG de 1993 qui ne comprenait que des questions de nature générale sur l'agression sexuelle et les voies de fait et ne faisait que rappeler aux répondants d'inclure les actes perpétrés par des membres de la famille et des personnes non membres de la famille. La recherche a démontré que dans le cas de questions délicates comme la violence familiale, les répondants sont plus disposés à divulguer des renseignements sur la violence si on leur pose une série de questions au sujet d'actes précis dont ils auraient été victimes aux mains de leur conjoint ou leur partenaire.

Cette modification importante du contenu de l'enquête influe sur la comparabilité avec les données de 1993. Tout d'abord, on pense que les questions ciblées ont conduit à une augmentation de la déclaration des incidents d'agression sexuelle et de voies de fait commis par des conjoints. Ensuite, on ne dispose pas de renseignements détaillés sur chaque incident de violence conjugale, y compris l'endroit de l'incident, la présence d'une arme et la déclaration à la police, parce que les questions ciblées visaient à brosser un tableau général de la violence plutôt que de saisir des renseignements précis sur chaque incident. Par exemple, on a demandé aux victimes de violence conjugale combien de fois elles avaient été agressées au cours des 12 mois précédents. On leur a également demandé si elles avaient été blessées lors de ces incidents. Si une personne déclarait avoir été victime dans deux incidents et avoir reçu des blessures, il ne serait pas possible de déterminer si elle avait reçu les blessures lors d'un seul ou des deux incidents.

Pour garantir la comparabilité entre les résultats de l'enquête de 1999 et ceux de l'enquête de 1993, une grande part de l'analyse que renferme le présent rapport exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Ces incidents entre conjoints figurent plutôt dans les éditions 2000 et 2001 du rapport *La violence familiale au Canada : un profil statistique*.

Comparaison des données sur la victimisation avec les données de la criminalité déclarées par la police

Les deux principales sources d'information sur les taux de criminalité au Canada sont les enquêtes sur la victimisation, comme l'ESG et les enquêtes menées auprès des services de police, comme le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Ces deux enquêtes sont très différentes (encadré I.2). C'est la raison pour laquelle elles peuvent produire des résultats différents, quoique complémentaires.

Le programme DUC tient compte des crimes signalés à la police. Bon nombre de facteurs peuvent influencer sur le taux de criminalité déclaré par la police, notamment

* Dans le présent rapport, la forme masculine est utilisée dans le seul but d'alléger le texte. Elle est également utilisée dans tous les graphiques et tableaux.

la volonté du public de signaler les crimes à la police; la déclaration des affaires par la police au programme DUC; les modifications aux lois, aux politiques et aux pratiques de mise en application. À titre d'exemple, lorsque les victimes ne signalent pas les affaires à la police, elles ne sont pas incluses dans les statistiques officielles de la criminalité. De même, les affaires signalées à la police, mais qui sont jugées non fondées à la suite d'une enquête policière, sont également exclues des statistiques officielles de la criminalité.

Les enquêtes sur la victimisation constituent une façon d'estimer l'étendue de la criminalité non signalée. Étant donné qu'on interroge, dans le cadre de l'ESG, un échantillon de la population au sujet de ses expériences personnelles en matière de criminalité, on saisit des renseignements sur les crimes qui ont été signalés à la police aussi bien que ceux qui ne l'ont pas été. Le

nombre de crimes non signalés peut être important. Par exemple, l'ESG de 1999 a permis d'estimer que 78 % des agressions sexuelles et 67 % des vols de biens du ménage n'ont pas été signalés à la police. Par conséquent, les enquêtes sur la victimisation produisent habituellement des taux de victimisation sensiblement plus élevés que les statistiques déclarées par la police.

Les enquêtes sur la victimisation ont toutefois des limites. D'une part, elles supposent que les répondants décriront les incidents avec précision. En outre, elles visent seulement certains crimes. Elles ne saisissent pas d'information sur les crimes qui ne font aucune victime manifeste (p. ex. la prostitution) et sur ceux où la victime est une entreprise ou une école, la victime est décédée (comme dans le cas des homicides) ou la victime est un enfant (dans le cas de l'ESG, toute personne de moins de 15 ans).

Encadré I.2 Comparaison entre l'ESG et le programme DUC de Statistique Canada

Caractéristiques de l'enquête	Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation	Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)
Type d'enquête et couverture	Échantillon (en 1999) d'environ 26 000 personnes de 15 ans et plus vivant dans les 10 provinces.	Recensement de tous les incidents déclarés par tous les services policiers au Canada.
Données chronologiques	Collecte en 1988, 1993 et 1999.	Collecte annuelle ininterrompue depuis 1962.
Source d'information	Déclaration personnelle d'incidents de victimisation, peu importe qu'ils aient ou non été signalés à la police.	Incidents criminels signalés à la police et enregistrés par celle-ci.
Champ de l'enquête	Huit catégories d'infractions criminelles.	Plus de 100 catégories d'infractions criminelles.
Comparabilité des catégories d'infractions	Agression sexuelle.	Comparable à l'agression sexuelle pour le programme DUC.
	Vol qualifié.	Pas comparable. Le programme DUC inclut les vols qualifiés dans des entreprises et des établissements financiers.
	Voies de fait.	Comparable à l'ensemble des voies de fait pour le programme DUC.
	Introduction par effraction.	Comparable à l'introduction par effraction dans un domicile pour le programme DUC
	Vol de biens personnels. Vol de biens du ménage.	Pas comparable. Dans le programme DUC, on ne fait pas la distinction entre le vol de biens personnels et le vol de biens du ménage.
	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces.	Comparable à la définition utilisée dans le cadre du programme DUC lorsque le vol de pièces de véhicules à moteur est supprimé des données de l'ESG.
	Vandalisme.	Pas comparable. Le programme DUC comprend la catégorie « Méfaits », qui inclut une plus vaste gamme d'infractions.
Sources d'erreur	Erreurs d'échantillonnage (c.-à-d. les écarts entre les valeurs estimées pour l'échantillon et les valeurs réelles pour la population). Erreurs non dues à l'échantillonnage (p. ex. l'incapacité des répondants de se rappeler ou de décrire les incidents avec précision, refus des répondants de déclarer les incidents, erreurs de codage et de traitement des données).	Taux de déclaration du public à la police. Pouvoir discrétionnaire de la police, changements des politiques et pratiques en ce qui a trait à la saisie de tous les incidents déclarés.

Comment interpréter les données de l'ESG

Les résultats de l'ESG sont des estimations fondées sur des données recueillies auprès d'un échantillon de la population. Chaque personne qui a répondu à l'ESG en 1999 représente environ 1 000 personnes dans la population canadienne. Des résultats quelque peu différents auraient pu être obtenus si toute la population avait participé à l'enquête. La différence entre l'estimation obtenue à partir d'un échantillon et l'estimation fondée sur l'ensemble de la population est appelée erreur d'échantillonnage de l'estimation. La taille de l'échantillon et les techniques d'échantillonnage ont été choisies de façon à réduire cette erreur aux échelons provincial et national.

Une des mesures de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation (CV). Le CV fournit une indication du degré d'incertitude associé à une estimation. Par exemple, si une estimation est de 1 000 incidents avec un CV de 4 %, la valeur réelle se situe vraisemblablement entre 960 et 1 040 (c.-à-d. $1\ 000 \pm 4\ %$). Dans le présent rapport, toute estimation dont le CV est supérieur à 33,3 % est jugée trop peu fiable pour être publiée, et le signe conventionnel « -- » est utilisé dans les tableaux de données pour l'indiquer. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, le signe conventionnel « † » est utilisé. Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

CHAPITRE UN : LE RISQUE DE VICTIMISATION AVEC VIOLENCE

par Karen Mihorean

Introduction

Une proportion très importante et croissante de Canadiens sont satisfaits de leur sécurité personnelle. Dans l'ensemble, 91 % des Canadiens se sont dits satisfaits de leur sécurité personnelle en 1999, contre 86 % en 1993. Toutefois, bon nombre de Canadiens craignent encore d'être victimes d'un crime de violence. Selon un sondage récent, le tiers des Canadiens pensent qu'ils seront victimes d'un crime violent au cours de la prochaine année (Ekos Research Associates 2000).

En outre, les résultats obtenus en 1999 révèlent que les Canadiens sont préoccupés de leur sécurité personnelle; 11 % d'entre eux étaient inquiets lorsqu'ils marchaient seuls le soir dans leur quartier et 46 % de ceux qui utilisaient les transports en commun seuls après la tombée de la nuit craignaient d'être victimes d'un crime lorsqu'ils le faisaient. De plus, 1 Canadien sur 5 a indiqué qu'il était inquiet lorsqu'il se trouvait seul chez lui le soir ou la nuit. Bien que les femmes soient généralement plus préoccupées de leur sécurité personnelle que les hommes, les hommes et les femmes prenaient tous deux des mesures pour réduire leur vulnérabilité au crime, incluant changer leurs activités ou éviter certains endroits, verrouiller les portières de leur voiture lorsqu'ils étaient seuls dans la voiture ou installer de nouvelles serrures ou une alarme contre le vol (voir le chapitre 5 pour plus d'information sur la crainte).

Par le passé, l'examen des raisons qui poussent une personne à perpétrer un acte criminel a permis d'expliquer la criminalité et les circonstances qui l'entourent. Au cours des dernières décennies on s'est efforcé davantage d'expliquer la criminalité en se concentrant non seulement sur le contrevenant mais en examinant les activités et le style de vie des victimes ou des personnes qui présentent un risque de victimisation. Nous appuyant sur les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 sur la victimisation, nous examinons dans le présent chapitre les caractéristiques des personnes qui risquent le plus d'être victimes d'un acte de violence et l'environnement dans lequel ces incidents se produisent. Nous présentons tout d'abord les taux de crimes de violence pour chaque facteur de

risque relevé, puis une analyse multidimensionnelle dans laquelle les effets uniques de chaque facteur de risque sont considérés tout en maintenant constant les effets des autres facteurs.

Stabilité relative de la victimisation avec violence

Lors de l'ESG de 1999, on a interrogé les répondants sur leurs expériences personnelles au regard de quatre crimes contre la personne, dont trois sont des infractions avec violence : agression sexuelle, voies de fait et vol qualifié (incluant les tentatives). Selon les résultats de l'enquête, 1,2 million de Canadiens de 15 ans et plus auraient été victimes de 2 millions de crimes de violence³. Dans plus de 60 % de ces incidents, il s'agissait de voies de fait, dans le quart, d'agression sexuelle et dans les autres 12 %, d'incidents de vol qualifié ou de tentatives de vol qualifié.

Le taux global de victimisation avec violence en 1999 était de 81 incidents pour 1 000 habitants de 15 ans et plus. Le taux de voies de fait était le plus élevé des trois types de crimes de violence (51 pour 1 000 habitants) suivi du taux d'agressions sexuelles (21) et de celui de vols qualifiés (9). Le risque d'être victime d'un crime de violence est demeuré presque inchangé entre 1993 et 1999 (figure 1.1)⁴.

Il y a très peu de différence dans le risque global de victimisation avec violence entre les hommes et les femmes. En 1999, le taux de victimisation avec violence était de 76 pour 1 000 femmes et de 87 pour 1 000 hommes⁵. Toutefois, les agressions sexuelles étaient le plus souvent commises contre des femmes (taux de 33 pour 1 000 femmes et de 8 pour 1 000 hommes), alors que les hommes affichaient des taux plus élevés de voie de fait (67 pour les hommes et 37 pour les femmes) et pour le vol qualifié (12 pour les hommes et 7 pour les femmes).

³ La violence conjugale est exclue de cette analyse à cause du contexte différent dans lequel surviennent les incidents de violence conjugale et les facteurs de risque différents qui s'appliquent. Voir l'encadré 1.2 pour une description des facteurs de risque associés à la violence conjugale.

⁴ Des chiffres comparables sur la victimisation avec violence de l'ESG de 1988 ne sont pas disponibles.

⁵ Ces chiffres excluent les incidents de violence conjugale.

Figure 1.1

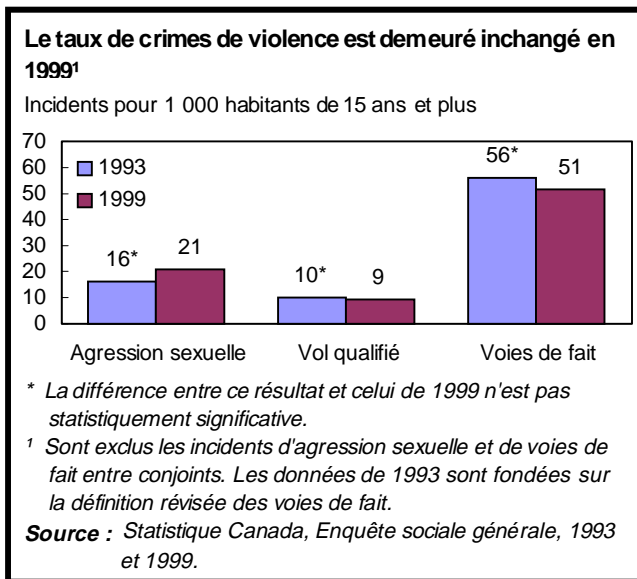
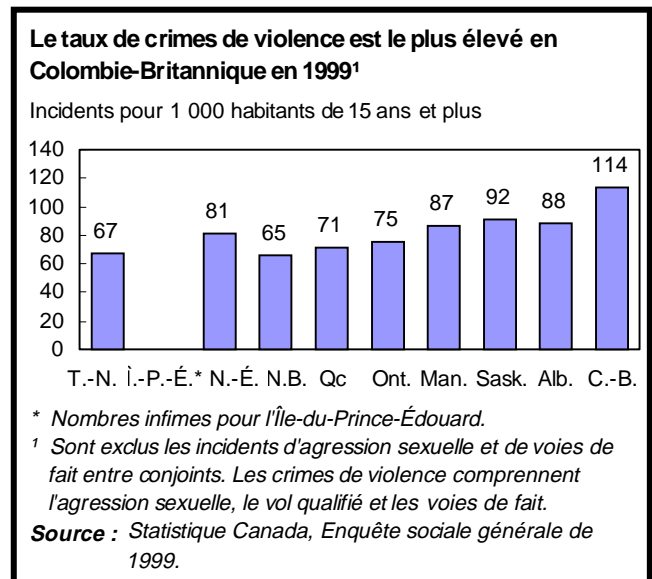


Figure 1.2



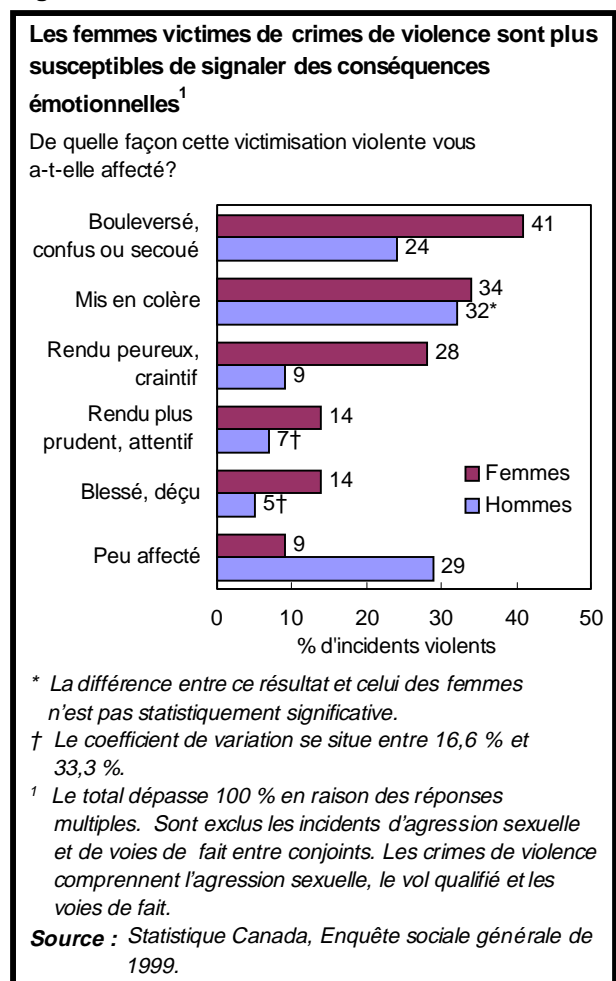
Encadré 1.1 Incidence de la victimisation avec violence

En 1999, moins de 1 victime sur 5 d'un crime de violence a subi des blessures à la suite de l'incident. Cela n'est pas étonnant puisque la majorité (72 %) des incidents avec violence n'ont pas été commis à l'aide d'une arme et que seulement un faible pourcentage des incidents ont été commis au moyen d'une arme à feu ou d'un couteau (3 % et 6 % respectivement). Ces constatations n'ont pas beaucoup changé depuis 1993 alors que le contrevenant n'était pas armé dans 77 % des incidents.

En plus des blessures à la victime, la violence peut avoir d'autres répercussions sur celle-ci. Le quart des victimes ont interrompu leur activité principale pour au moins une journée à la suite de leur expérience. De plus, l'incident violent a suscité diverses émotions, celles-ci étant différentes pour les hommes et les femmes. Les femmes et les hommes déclaraient dans presque les mêmes proportions que l'incident les avait mis en colère (34 % des femmes et 32 % des hommes), mais les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de dire qu'elles avaient été perturbées, déconcertées ou secouées (41 % contre 24 % respectivement), que l'incident les avait rendues craintives (28 % contre 9 %), plus prudentes ou attentives (14 % contre 7 %) ou les avait blessées ou déçues (14 % contre 5 %) (figure 1.3). De plus, les hommes étaient trois fois plus susceptibles que les femmes de déclarer que l'incident ne les avait pas beaucoup touchés (29 % des hommes contre 9 % des femmes). Ces résultats étaient semblables pour les trois types de crimes de violence.

Il arrive souvent que les crimes de violence touchent plus d'une personne. Les victimes ont signalé que dans 22 % de tous les incidents avec violence en 1999, au moins une autre personne avait souffert ou avait été menacée.

Figure 1.3



À l'instar des données déclarées par la police, les taux de victimisation ont tendance à augmenter d'est en ouest; en effet, les taux de 1999 étaient les plus élevés en Colombie-Britannique, suivis de ceux de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba (figure 1.2). Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve ont signalé les taux de crimes de violence les plus faibles⁶.

Comment évaluer le risque de victimisation avec violence

Les activités normales d'une personne, comme l'indiquent son style de vie, sa proximité au crime, son exposition au crime et les mesures qu'elle prend pour accroître sa sécurité personnelle, constituent des mesures courantes qui ont servi à examiner le risque de victimisation (Miethe and Meier, 1990). L'ESG de 1999 offre bon nombre de mesures qui peuvent servir à évaluer chacun de ces facteurs par rapport aux crimes de violence. Ces facteurs sont décrits ci-après.

Le *style de vie* représente certains comportements et certaines habitudes qui peuvent exposer une personne au risque d'être victimisée. Des chercheurs ont déjà utilisé des caractéristiques démographiques, comme le sexe, l'âge, le revenu et l'état matrimonial d'une personne, ainsi que des mesures plus directes, comme l'activité principale (p. ex. occuper un emploi, poursuivre des études, tenir maison) à titre d'indicateurs du style de vie (Cohen et Felson, 1979; Miethe, Stafford et Long, 1987; Sacco, Johnson et Arnold, 1993; Kennedy et Forde, 1990; Collins et Cox, 1987). Les personnes dont le style de vie les éloigne plus souvent de la maison présenteraient un risque plus élevé de victimisation. Par exemple, les personnes plus jeunes dont le style de vie suppose généralement moins de responsabilités familiales et plus de temps pour les activités à l'extérieur du foyer présenteraient un plus grand risque de victimisation que les personnes plus âgées. De même, celles dont l'activité principale consiste à travailler ou à fréquenter l'école seraient exposées à un plus grand risque que les personnes occupées à plein temps par des responsabilités familiales. La présente analyse utilise cinq indicateurs de style de vie : le sexe, l'âge, le revenu, l'état matrimonial et l'activité principale.

La *proximité* du crime représente la mesure dans laquelle une personne est proche des contrevenants potentiels. Par exemple, le risque de victimisation est plus important pour une personne vivant dans une collectivité ayant un taux de criminalité élevé que pour une personne vivant dans une collectivité à faible taux de criminalité. Les mesures courantes de la proximité physique du crime comprennent le lieu de résidence (urbain ou rural) et la sécurité perçue du voisinage immédiat (Miethe et Meier, 1990). La présente analyse comprend quatre mesures de proximité. Il s'agit de la résidence en milieu urbain ou rural, de la perception de la variation des niveaux de criminalité du voisinage

au cours d'une période de cinq ans et de la perception de la sécurité du quartier du répondant lorsqu'il marche ou qu'il utilise les transports en commun seul la nuit.

L'*exposition* au crime représente la visibilité ou la vulnérabilité d'une personne dans des situations ou endroits particulièrement dangereux. On a constaté que les personnes qui participent à de nombreuses activités à l'extérieur en soirée augmentent leur interaction avec des étrangers, accroissant par conséquent leur risque de victimisation personnelle (Sampson, 1987). Le fait d'utiliser les transports en commun seul en soirée (Lynch, 1987; Clarke, Ekblow, Hough et Mayhew, 1985) et de marcher souvent seul après la tombée de la nuit (Miethe et Meier, 1990) constituent d'autres mesures qui ont servi à évaluer l'exposition au crime. Aux fins de la présente analyse, nous utilisons trois mesures : le nombre d'activités en soirée, la fréquence des promenades que l'on fait seul dans son quartier après la tombée de la nuit et la fréquence de l'attente ou de l'utilisation des transports en commun seul après la tombée de la nuit.

Encadré 1.2 Risque de violence conjugale

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999, 7 % des personnes mariées ou vivant en union libre ont été victimes d'une forme de violence physique ou sexuelle aux mains d'un partenaire actuel ou antérieur au cours des cinq années précédentes. Bien que les taux pour les femmes et les hommes soient sensiblement les mêmes (8 % des femmes contre 7 % des hommes), les femmes étaient beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être l'objet d'une violence plus grave et plus chronique.

La violence conjugale ne connaît pas de frontières sociodémographiques, mais elle n'atteint pas également toutes les femmes et tous les hommes. Les résultats de l'ESG montrent que les jeunes femmes de moins de 25 ans ont signalé les taux annuels de violence les plus élevés. Les données laissent également entendre que les personnes vivant en union libre étaient quatre fois plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les femmes et les hommes légalement mariés. De plus, bien que le revenu, le niveau de scolarité et la résidence en milieu urbain ou rural ne jouent pas un rôle important dans le risque de violence conjugale d'une personne, la consommation excessive d'alcool et la violence psychologique semblent être fortement associés au risque. Plus précisément, les personnes dont le partenaire avait l'habitude de consommer cinq verres de boisson ou plus en cinq occasions ou plus au cours d'un mois ont enregistré des taux annuels de violence six fois plus élevés que les personnes dont le partenaire ne buvait jamais ou buvait seulement de façon modérée. De même, les personnes ayant indiqué qu'elles subissaient une forme de violence psychologique de la part de leur partenaire ont signalé des taux quinquennaux de violence conjugale 10 fois plus élevés que celles dont le partenaire n'était pas enclin à commettre des actes de violence psychologique.

⁶ Les taux provinciaux ne sont pas disponibles pour l'ESG de 1993 à cause de la plus petite taille de l'échantillon.

La *protection* représente les efforts consentis pour accroître la sécurité personnelle et réduire le risque de victimisation. Six indicateurs différents de protection sont analysés, notamment : le fait d'avoir suivi un cours d'autodéfense, de porter régulièrement sur sa personne quelque chose pour se défendre ou donner l'alerte, de verrouiller les portières de la voiture lorsqu'on est seul, de vérifier qu'aucun intrus ne se trouve dans le siège arrière d'une voiture avant d'y monter, de planifier son itinéraire en fonction de la sécurité et de rester à la maison la nuit par crainte de sortir seul.

Techniques d'analyse

Pour vérifier la relation entre chacune des mesures — le style de vie, la proximité, l'exposition et la protection — et le risque de victimisation criminelle avec violence, nous avons d'abord effectué une analyse bidirectionnelle ou à deux variables en examinant les taux individuels de crimes de violence pour chacune des mesures. Nous avons ensuite évalué la cohérence de ces résultats avec les prédictions théoriques discutées à la section précédente. Enfin, étant donné que l'analyse bidimensionnelle ne tient pas compte des relations possibles entre les diverses mesures, nous avons effectué une analyse multidimensionnelle pour vérifier l'effet de chaque mesure sur le risque de victimisation avec violence, tous les autres effets étant maintenus constants. Cette analyse a été effectuée au moyen de la régression logistique (voir l'encadré 1.3 pour plus de précisions).

Résultats de l'analyse à deux variables

Style de vie

Le risque de victimisation avec violence varie selon les différents styles de vie. Quatre des cinq indicateurs de style de vie — âge, revenu, état matrimonial et activité principale — comprenaient certaines catégories pour lesquelles le taux de victimisation avec violence était plus élevé que la moyenne nationale. Plus particulièrement, les personnes de 15 à 24 ans et, dans une moindre mesure, celles de 25 à 34 ans, affichaient un taux de victimisation avec violence plus élevé que celles des autres groupes d'âge (tableau 1.1). Les personnes seules affichaient des taux beaucoup plus élevés que les personnes ayant un autre état matrimonial. Les étudiants et les personnes à la recherche de travail étaient beaucoup plus susceptibles d'être victimes d'un crime de violence que les personnes de toutes les autres catégories d'activité. En dernier lieu, le revenu semblait également jouer un rôle dans les probabilités de victimisation avec violence, les personnes dont le revenu du ménage s'établissait à moins de 15 000 \$ étant beaucoup plus susceptibles que les personnes des autres catégories de revenu d'être victimes d'un crime de violence. Quant au cinquième indicateur de style de vie, soit le sexe, la différence entre les taux de victimisation avec violence pour les femmes et les

Encadré 1.3 Modèle de régression logistique

Un modèle de régression logistique a servi à isoler l'effet des facteurs — style de vie, proximité du crime, exposition au crime et protection — sur le risque de victimisation avec violence. La variable dépendante représentait le fait pour une personne d'avoir ou non été victime d'un crime de violence, c'est-à-dire d'une agression sexuelle, de voies de fait ou d'un vol qualifié. Chaque facteur, ou variable indépendante, a été inséré dans un modèle de régression logistique pour déterminer les effets uniques de chaque concept et de chaque variable tout en maintenant constants les effets des autres.

Avant d'entreprendre l'ajustement des modèles logistiques, plusieurs des mesures décrites dans les tableaux 1.1 à 1.4 ont été regroupées en un moins grand nombre de catégories afin de réduire les chances que le processus de modélisation produise des cellules vides. Dans la mesure du possible, le regroupement a été effectué de façon à ce que les tendances observées à partir des résultats de l'analyse à deux variables continuent d'exister sous la forme regroupée. Dans certains cas, il a fallu regrouper davantage les mesures à cause de la collinéarité existant entre certaines variables. De plus, les réponses « ne sait pas/refus » ont été exclues de l'analyse.

Afin d'exécuter la modélisation logistique, chacune des mesures en question a reçu un code de variable factice après qu'une catégorie de référence ait été choisie. La stratégie de modélisation comprenait plusieurs étapes. Tout d'abord, un modèle renfermant seulement les indicateurs de style de vie (sexe, âge, revenu, état matrimonial et activité principale) a été ajusté de façon à pouvoir déterminer une mesure de base pour chacun de ces facteurs en maintenant constants les autres. La deuxième étape consistait à ajouter séparément au modèle initial les facteurs de proximité, d'exposition et de protection. L'objectif était de déterminer si, une fois le style de vie pris en compte, un ou plusieurs des facteurs des autres groupes avaient toujours une incidence importante sur les risques de victimisation avec violence et s'ils atténuaient l'effet de l'un ou l'autre des facteurs de style de vie. La dernière étape consistait à inclure, dans un seul modèle, toutes les variables identifiées dans les étapes précédentes comme susceptibles d'avoir une répercussion sur les probabilités de victimisation avec violence.

hommes était minime, le risque étant légèrement plus élevé chez les hommes.

Proximité

La proximité de la criminalité semble également influencer sur le risque que court une personne d'être victime d'un acte de violence (tableau 1.2). Par exemple, une personne inquiète au moment d'utiliser les transports en commun seule après la tombée de la nuit était plus susceptible d'avoir été victime d'un crime de violence qu'une personne qui n'était pas inquiète (taux de 172 pour 1 000 et 127 pour 1 000 habitants respectivement)⁷. Les taux de victimisation avec violence étaient également plus élevés chez celles qui ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'elles marchaient seules dans leur

⁷ Il faut reconnaître que le degré de peur pourrait être la conséquence, et non la cause, d'une expérience de victimisation.

quartier le soir que chez celles qui se sentaient en sécurité (120 contre 82 respectivement). De même, les taux étaient plus élevés chez les personnes qui pensaient que la criminalité avait augmenté dans leur voisinage au cours des cinq années précédentes que chez celles qui pensaient que le taux était demeuré le même (105 contre 68 respectivement). Il convient de mentionner, toutefois, que la différence dans les taux de victimisation n'était pas aussi forte pour ceux qui étaient d'avis que la criminalité avait diminué dans leur quartier (98) et ceux qui estimaient qu'elle avait augmenté (105). En dernier lieu, conformément aux recherches antérieures, les personnes vivant dans une collectivité rurale enregistraient des taux de victimisation avec violence plus faibles que les personnes vivant dans une région urbaine (65 contre 86 respectivement). Toutefois, la résidence en milieu urbain ou rural ne semble pas constituer un indicateur de risque aussi vigoureux que certaines des autres mesures de la proximité.

Exposition

Les tendances de la victimisation avec violence sont également associées à l'exposition aux situations potentiellement risquées. Le tableau 1.3 montre que le niveau de victimisation avec violence augmente avec le nombre d'activités en soirée à l'extérieur du foyer, la fréquence des promenades solitaires après la tombée de la nuit et la fréquence de l'utilisation des transports en commun seul en soirée. Les taux de victimisation avec violence chez les personnes qui marchaient seules ou utilisaient seules les transports en commun régulièrement une fois la nuit tombée et chez celles qui participaient à plus de 30 activités en soirée par mois étaient beaucoup plus élevés que le taux de victimisation avec violence pour l'ensemble du pays⁸.

Protection

En dernier lieu, il semble exister une relation entre la protection et le taux de victimisation avec violence. Les taux de victimisation avec violence étaient, sans exception, plus élevés chez les personnes qui avaient pris des mesures préventives (tableau 1.4). Cette constatation était particulièrement accentuée chez les personnes qui avaient suivi un cours d'autodéfense, qui portaient régulièrement sur leur personne quelque chose pour donner l'alerte ou se défendre et qui restaient généralement chez elles le soir parce qu'elles craignaient de sortir seules.

Résultats de l'analyse multidimensionnelle

L'analyse ci-dessus fournit un profil des caractéristiques associées à la victimisation avec violence; toutefois, elle ne prend pas en compte la possibilité que certains des facteurs dégagés puissent être interreliés. De fait, lorsque chacun des facteurs associés au style de vie, à la proximité du crime, à l'exposition au crime et à la

protection est maintenu constant, les résultats diffèrent sensiblement (tableau 1.5) des résultats obtenus lorsque la relation de chaque facteur est examinée sans prendre en compte les relations entre les variables (tableaux 1.1 à 1.4).

Le risque de victimisation avec violence est le plus élevé chez les personnes de 15 à 24 ans

Si nous considérons tout d'abord le style de vie, lorsque les effets de tous les autres facteurs sont maintenus constants, nous constatons que le fait d'être jeune constitue de loin le prédicteur le plus vigoureux de la victimisation avec violence. Les personnes de 15 à 24 ans sont particulièrement à risque. Les probabilités de victimisation étaient près de neuf fois plus grandes pour les personnes de ce groupe d'âge que pour les personnes de 55 ans et plus (tableau 1.5 et encadré 1.4). De même, les personnes des autres groupes d'âge étaient beaucoup plus susceptibles que les personnes de 55 ans et plus d'être victimes de violence, mais les risques de victimisation diminuaient avec l'âge.

Encadré 1.4 Qu'est-ce qu'un rapport de probabilité?

Un rapport de probabilité, statistique obtenue au moyen d'une régression logistique, peut servir à évaluer si, toutes choses étant égales par ailleurs, les personnes possédant certaines caractéristiques particulières sont plus ou moins susceptibles d'être victimisées que les personnes d'un autre groupe désigné catégorie de référence. À titre d'exemple, prenons le risque de victimisation des personnes de 15 à 24 ans comparativement à celles de 55 ans et plus (la catégorie de référence). Un rapport de probabilité près de 1,0 signifie qu'il n'existe aucune différence sur le plan de la victimisation entre les deux groupes; un rapport de probabilité de moins de 1,0 signifie que les membres du groupe envisagé (c.-à-d. les 15 à 24 ans) sont moins susceptibles d'être victimisés que les personnes du groupe de référence (c.-à-d. celles de 55 ans et plus); et un rapport de probabilité supérieur à 1,0 laisse entendre que les personnes du groupe étudié sont plus susceptibles d'être victimisées que celles de la catégorie de référence.

Même si leurs effets n'étaient pas aussi vigoureux que ceux de l'âge, certaines caractéristiques, soit le fait d'être de sexe masculin, d'avoir un revenu du ménage de moins de 15 000 \$ et d'être célibataire, séparé ou divorcé, constituaient également des prédicteurs de risque accrus de victimisation avec violence. Cette constatation est semblable à celle des recherches antérieures qui ont servi à établir que les hommes risquent plus de devenir victimes que les femmes, que les personnes touchant un faible revenu sont exposées à un plus grand risque de victimisation avec violence

⁸ Comme une personne peut participer à plus d'une activité par soirée, par exemple se rendre au restaurant puis au cinéma, il est possible de participer à plus de 30 activités par mois.

(Miethe et autres, 1987) et que les personnes mariées sont moins souvent victimisées que les personnes célibataires parce qu'elles sont plus susceptibles d'avoir des enfants et d'autres obligations familiales qui limitent le temps qu'elles peuvent consacrer à des activités en soirée à l'extérieur du foyer (Cohen et Felson, 1979).

Même si l'activité principale, plus particulièrement le fait d'être étudiant, demeurait un facteur de style de vie important lorsque tous les autres facteurs du modèle étaient maintenus constants, le risque de victimisation avec violence était, en réalité, plus faible pour les étudiants, que pour les personnes ayant une autre activité principale. Les étudiants sont souvent jeunes, célibataires et ont de faibles revenus; toutefois, lorsque les effets de ces indicateurs de style de vie sont maintenus constants, le fait d'être étudiant n'augmente pas, mais réduit plutôt le risque de violence. Il se peut que les activités scolaires supposent un milieu qui réduit la visibilité et l'accessibilité de la victime potentielle et augmente la protection par la présence d'autres personnes dans des situations publiques ou sociales (Miethe et autres, 1987).

La résidence en milieu urbain ou rural ne constitue pas un facteur de risque au regard de la victimisation avec violence

Dans le cas de la proximité à des situations potentiellement risquées, lorsque tous les facteurs sont maintenus constants, la résidence en milieu urbain ou rural ne prédit plus le risque de victimisation avec violence. Cela semble contredire les constatations d'autres études qui ont montré que la résidence en milieu urbain pose un plus grand risque à l'égard de la sécurité personnelle que la résidence en milieu rural (Sacco et autres, 1993; Kennedy et Forde, 1990). Cependant, ces études ne comprenaient pas des indicateurs de protection ou de proximité de la criminalité dans l'analyse. En outre, les constatations de notre étude sont conformes aux résultats d'une autre étude portant sur les facteurs de risque de victimisations multiples des femmes qui comprenait des mesures de protection et de proximité, et qui a permis de constater que le fait de résider en milieu urbain ou rural ne constituait pas un prédicteur important (Rodgers et Roberts, 1995).

Contrairement à la résidence en milieu urbain ou rural, les autres mesures de proximité du crime, dont la crainte de marcher seul une fois la nuit tombée, l'inquiétude en attendant ou en utilisant les transports en commun seul la nuit et la perception de la tendance de la criminalité dans le quartier avaient aussi une incidence importante sur le taux de victimisation avec violence dans l'analyse multidimensionnelle. Par exemple, la probabilité d'être victime d'un acte criminel chez les personnes inquiètes en attendant ou en utilisant le transport en commun seules la nuit était de 23 % supérieure à celle chez les personnes que ces situations

n'inquiétaient pas. De même, les personnes qui estimaient que la criminalité dans leur quartier avaient augmenté au cours des cinq dernières années étaient plus susceptibles d'avoir été victimes d'un crime de violence que les personnes qui pensaient que la criminalité avait diminué ou était demeurée inchangée. Quant à celles qui ne se sentaient pas en sécurité en marchant seules dans leur quartier après la tombée de la nuit, les probabilités de victimisation étaient plus importantes que pour celles qui se sentaient en sécurité dans cette situation. Compte tenu de ces résultats, il semble que le type de quartier constitue une meilleure mesure du risque que le simple fait de vivre dans une région urbaine.

Le nombre d'activités en soirée influe sur le risque de victimisation avec violence

Les facteurs d'exposition influent considérablement sur le risque de victimisation avec violence même lorsque les effets du style de vie, de la proximité du crime et de l'utilisation de mesures de protection sont maintenus constants. Toutefois, l'incidence de ces variables différait quelque peu de celle qui a été observée dans l'analyse à deux variables (tableau 1.3). Plus particulièrement, l'incidence que l'utilisation des transports en commun seul la nuit avait sur le risque de victimisation avec violence a semblé diminuer. Lorsque toutes les autres mesures étaient maintenues constantes, ce facteur est celui qui présentait la plus faible puissance prévisionnelle parmi toutes les mesures d'exposition. La participation à au moins 10 activités en soirée par mois constituait le facteur prévisionnel le plus élevé des mesures d'exposition, faisant augmenter les probabilités de victimisation avec violence d'environ 50 % par rapport aux personnes qui participaient à moins de 10 activités en soirée.

La prise de mesures d'autoprotection est associée à des taux plus élevés de victimisation avec violence

Quant aux mesures de protection ou gestes que posent les personnes pour accroître leur sécurité personnelle, le fait de systématiquement verrouiller les portières de la voiture lorsque les personnes sont seules, ou de toujours planifier un itinéraire en fonction de la sécurité n'a pas une incidence importante sur le risque de victimisation avec violence lorsque les autres facteurs étaient maintenus constants.

La utilisation de quatre autres mesures d'autoprotection était associée à un risque de victimisation avec violence plus élevé. Les recherches antérieures ont attribué cette constatation à la possibilité que les mesures d'autoprotection sont prises en conséquence d'expériences passées de victimisation (Mayhew, 1984). Malheureusement, il n'y a aucun moyen de savoir au moyen des données de l'enquête si les personnes ont pris ces précautions avant d'être victimisées ou si elles ont accru

Encadré 1.5 Le risque de victimisation avec violence chez les peuples autochtones, les immigrants et les groupes de minorités visibles

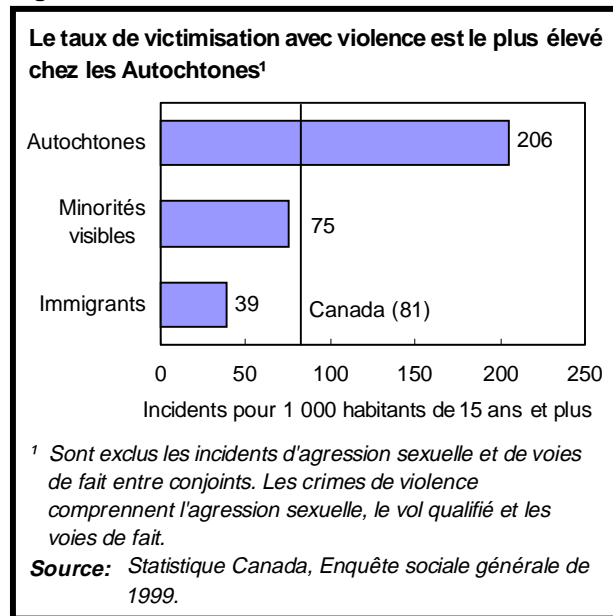
Alors que l'Enquête sociale générale (ESG) a toujours saisi le statut d'immigrant, l'ESG de 1999 sur la victimisation a, pour la première fois, recueilli de l'information sur les antécédents raciaux et culturels, y compris le statut d'Autochtone. Ainsi, il est possible de déterminer si les immigrants, les membres de minorités visibles ou les Autochtones sont exposés à un risque de victimisation différent de celui de la population en général. (Idéalement, il faudrait effectuer l'analyse de la victimisation chez les Autochtones, les immigrants et les minorités visibles en comparant des groupes soumis aux mêmes conditions socio-économiques. Toutefois, la taille de l'échantillon de l'ESG ne permet pas de soutenir une analyse aussi détaillée.)

Dans l'ensemble, l'enquête a révélé que les taux de victimisation avec violence étaient les plus élevés chez les Autochtones, ces taux étant deux fois et demie plus élevés que le taux national (206 incidents pour 1 000 contre 81 pour 1 000 habitants respectivement) (figure 1.4).⁹ Pour les minorités visibles, le risque était sensiblement le même que pour la population en général (75 pour 1 000 contre 81 pour 1 000 habitants). Quant aux immigrants, le taux de victimisation avec violence était la moitié de celui de la population en général (39 pour 1 000 contre 81 pour 1 000 habitants).

À l'instar des résultats susmentionnés, les Autochtones sont également plus exposés à la violence conjugale que les non-Autochtones, les membres des minorités visibles et les immigrants. Environ 20 % des Autochtones qui ont déclaré avoir un conjoint ou un ex-conjoint avec qui ils ont été en contact dans les cinq dernières années ont dit avoir subi une agression de la part de leur conjoint, comparativement à 7 % pour les non-Autochtones et 5 % pour les membres des minorités visibles et les immigrants.

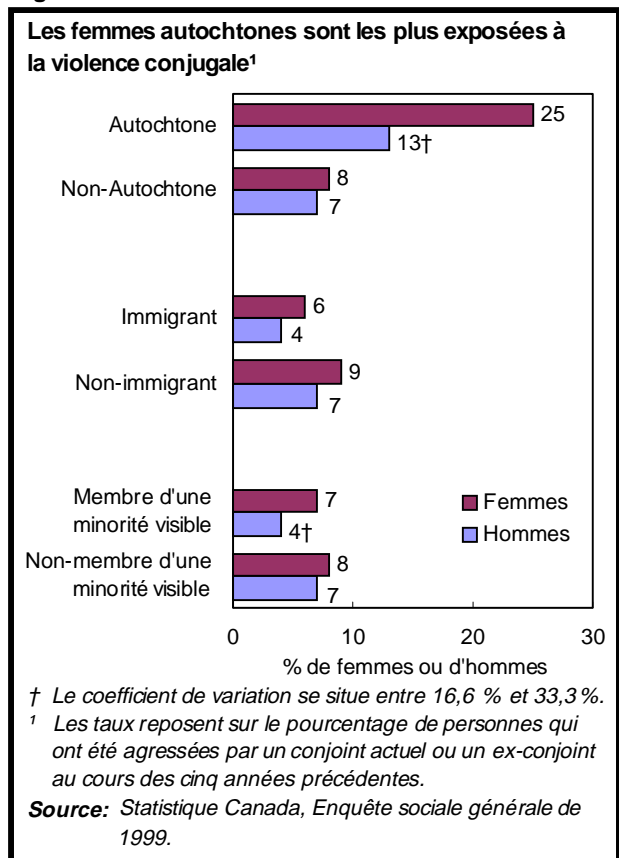
Les femmes autochtones sont particulièrement vulnérables à la violence conjugale. Elles étaient trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones de déclarer avoir été agressées par un conjoint actuel ou un ex-conjoint au cours des cinq années précédant l'enquête (25 % contre 8 % respectivement) (figure 1.5). Les taux de violence conjugale chez les hommes autochtones ne différaient pas sensiblement de ceux des hommes non autochtones. De plus, les taux de violence conjugale chez les hommes immigrants et les hommes membres d'une minorité visible étaient semblables à ceux des hommes non immigrants et des hommes non membres d'une minorité visible, respectivement. Les constatations étaient les mêmes pour les taux de violence conjugale chez les femmes; c'est-à-dire pour les immigrantes par rapport aux non immigrantes et pour les membres d'une minorité visible par rapport aux personnes non membres.

Figure 1.4



⁹ Les lecteurs doivent se rappeler que les résultats de cette enquête décrivent les taux d'actes de violence commis contre des Autochtones, des immigrants et groupes de minorités visibles mais que l'identité des coupables est inconnue. Il ne faudrait pas se livrer à des suppositions concernant l'identité culturelle des coupables en se fondant sur l'identité des victimes.

Figure 1.5



leur comportement autoprotecteur parce qu'elles ont déjà été victimisées. Une autre explication possible pourrait être que les personnes qui prennent des mesures de prévention pour accroître leur sécurité le font parce que leur situation environnementale exige un tel comportement, de sorte que les personnes vivant dans des quartiers où le taux de criminalité est élevé peuvent se sentir forcées de prendre des précautions en matière de sécurité (Miethe, Stafford et Sloane, 1990). Il y aurait peut-être lieu de considérer ces dispositions en matière de sécurité ou de protection comme des mesures de la proximité du crime.

Sommaire

Bien que les Canadiens soient de plus en plus satisfaits de leur sécurité générale, plusieurs continuent de s'inquiéter de la criminalité et de la menace qu'elle constitue face à leur sécurité personnelle. Les résultats de l'analyse multidimensionnelle indiquent que le fait d'être jeune est de loin le prédicteur le plus vigoureux de la victimisation avec violence.

L'exposition au crime et la proximité du crime, le fait d'être célibataire, séparé ou divorcé, d'être de sexe masculin et de toucher un faible revenu du ménage constituent également des prédicteurs importants de la victimisation avec violence, mais ces facteurs ne sont pas aussi vigoureux que l'âge. Même si les taux de

victimisation avec violence sont plus élevés chez les personnes vivant dans une collectivité urbaine, la résidence en milieu urbain ou rural n'a pas un effet important sur le risque de victimisation avec violence lorsque les effets des autres facteurs sont maintenus constants. Selon cette analyse, il semble que, pour prédire le risque de victimisation avec violence, le type de collectivité, en particulier sa proximité de la criminalité, soit plus important que le simple fait qu'il s'agisse d'une collectivité urbaine ou rurale.

L'âge, l'état matrimonial, le sexe et le revenu sont des caractéristiques personnelles qui ne peuvent être facilement modifiées. Cependant, elles constituent des prédicteurs vigoureux de la victimisation avec violence même lorsque sont maintenus constants des facteurs comme l'utilisation de mesures préventives, la proximité du crime et l'exposition au crime, facteurs pouvant être plus facilement modifiés par des choix de comportement. Les résultats laissent entendre que le fait d'être un homme jeune et célibataire renferme un aspect qui rend particulièrement vulnérable aux crimes de violence. Cela étant dit, il importe de signaler que le risque de victimisation avec violence au Canada demeure faible, seulement 5 % de la population ayant été victimisée en 1999¹⁰.

¹⁰ Renvoie aux trois crimes de violence mesurés par l'ESG et exclut les incidents de violence conjugale.

Tableau 1.1
Taux de victimisation avec violence, selon les indicateurs de style de vie, 1999

Indicateurs de style de vie	Total des crimes avec violence ¹	
	Nombre d'incidents (en milliers)	Taux pour 1 000 habitants de 15 ans et plus
Total	1 974	81
Sexe		
Femme	939	76
Homme	1 034	87
Âge (ans)		
15 à 24 ans	918	224
25 à 34 ans	474	107
35 à 44 ans	305	58
45 à 54 ans	208	50
55 ans et plus	69†	11†
Revenu du ménage (\$)		
0-14 999	199	140
15 000-29 999	221	77
30 000-39 999	148	63
40 000-59 999	350	85
60 000 et plus	518	82
État matrimonial		
Marié/conjoint de fait	588	40
Célibataire	1 144	188
Séparé/divorcé	184	115
Veuf ou veuve	--	--
Activité principale		
Occupe un emploi	1 053	80
Cherche du travail	81	180
Étudiant	591	198
Tient maison ²	123	60
Retraité	39†	10†
Autre ³	52†	101†

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Les crimes de violence comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

² Sont inclus prendre soin des enfants et le congé de maternité/paternité.

³ Sont inclus les congés de maladies de longue durée et le travail bénévole.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 1.2
Taux de victimisation avec violence, selon les caractéristiques de la proximité, 1999

Mesures de proximité	Total des crimes avec violence ¹	
	Nombre d'incidents (en milliers)	Taux pour 1 000 habitants de 15 ans et plus
Total	1 974	81
Résidence		
Milieu urbain	1 642	86
Milieu rural	332	65
Perception du changement dans le niveau de criminalité dans le quartier au cours des cinq dernières années		
Diminué	139	98
Demeuré le même	896	68
Augmenté	744	105
Sentiments de sécurité en marchant seul dans le quartier après la tombée de la nuit		
En sécurité	1 474	82
Pas en sécurité	436	120
Ne marche jamais seul	63†	24†
Inquiétude en attendant/utilisant les transports en commun seul la nuit		
Pas inquiet	532	127
Inquiet	651	172
N'utilise pas les transports en commun	789	49

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Les crimes de violence comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

 Tableau 1.3
Taux de victimisation avec violence, selon les caractéristiques de l'exposition, 1999

Mesures de l'exposition	Total des crimes avec violence ¹	
	Nombre d'incidents (en milliers)	Taux pour 1 000 habitants de 15 ans et plus
Total	1 974	81
Nombre d'activités en soirée par mois		
Moins de 10	147	26
10 - 19	235	45
20 - 29	352	73
30 +	1 239	149
Fréquence des marches seul dans le quartier après la tombée de la nuit		
Tous les jours	607	134
Une fois par semaine	737	101
Une fois par mois	186	58
Moins d'une fois par mois	181	56
Jamais	263	45
Fréquence de l'attente/utilisation des transports en commun seul la nuit		
Tous les jours	248	234
Une fois par semaine	289	177
Une fois par mois	261	198
Moins d'une fois par mois	237	112
Jamais	938	52

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Les crimes de violence comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 1.4

Taux de victimisation avec violence, selon les caractéristiques de protection, 1999

Mesures de protection	Total des crimes avec violence ¹	
	Nombre d'incidents (en milliers)	Taux pour 1 000 habitants de 15 ans et plus
Total	1 974	81
A pris un cours d'autodéfense		
Oui	666	207
Non	1 308	63
Emporte quelque chose pour se défendre ou donner l'alerte		
Oui	638	205
Non	1 335	64
Verrouille les portes d'auto par mesure de sécurité lorsque seul		
Oui	1 239	90
Non	733	72
Vérifie qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur d'une voiture avant d'y monter lorsque seul		
Oui	1 059	98
Non	911	70
Planifie le trajet en fonction de la sécurité		
Oui	994	99
Non	978	71
Reste à la maison le soir par crainte de sortir seul		
Oui	279	117
Non	1 693	79

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints. Les crimes de violence comprennent l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 1.5
Facteurs liés au risque de victimisation avec violence, analyse multidimensionnelle, 1999¹

Facteur	Coefficient de probabilité ²	Facteur	Coefficient de probabilité ²
Indicateurs de style de vie		Exposition au crime	
<i>Sexe</i>		<i>Nombre d'activités en soirée par mois</i>	
Homme	1,70 ***	10 ou plus	1,49 **
Femme	référence	Moins de 10	référence
<i>Âge</i>		<i>Fréquence des marches prises seul dans le quartier après la tombée de la nuit</i>	
15 à 24 ans	8,74 ***	Au moins une fois par semaine	1,37 ***
25 à 34 ans	5,51 ***	Moins d'une fois par semaine	référence
35 à 44 ans	3,15 ***	<i>Fréquence de l'attente/utilisation des transports en commun seul la nuit</i>	
45 à 54 ans	2,43 ***	Au moins une fois par semaine	1,23 *
55 ans et plus	référence	Moins d'une fois par semaine	référence
<i>Revenu du ménage</i>		Protection	
0 \$ à 14 999 \$	1,63 ***	<i>A suivi un cours d'autodéfense</i>	
15 000 \$ et plus	référence	Oui	1,97 ***
<i>État matrimonial</i>		Non	référence
Célibataire/séparé/divorcé	1,89 ***	<i>Emporte quelque chose pour se défendre ou donner l'alerte</i>	
Autre ³	référence	Oui	2,45 ***
<i>Activité principale</i>		Non	référence
Étudiant	0,79 *	<i>Vérifie qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur d'une voiture avant d'y monter lorsque seul</i>	
Autre ⁴	référence	Oui	1,29 **
Proximité du crime		Non	référence
<i>Sentiment de sécurité en marchant seul dans le quartier la nuit</i>		<i>Reste chez soi la nuit par crainte de sortir seul</i>	
Pas en sécurité	1,36 **	Oui	1,47 **
En sécurité	référence	Non	référence
<i>Inquiétude en attendant/utilisant les transports en commun seul la nuit</i>			
Inquiet	1,23 *		
Pas inquiet	référence		
<i>Perception du changement dans le niveau de criminalité du quartier au cours des cinq dernières années</i>			
A augmenté	1,32 ***		
A diminué/demeuré le même	référence		

* ,01 < p ≤ ,05

** ,001 < p ≤ ,01

*** p ≤ ,001

p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 indique qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiqueront qu'il existe une relation entre les variables alors qu'il n'existe en réalité aucune relation au sein de la population.

¹ La relation de chaque facteur avec le risque de victimisation est examinée au moyen de la technique de régression logistique tout en neutralisant les effets possibles des autres facteurs de risque compris dans le modèle.

² Indique les probabilités d'être victimisé en comparaison avec la catégorie de référence, lorsque tous les autres facteurs du modèle sont tenus constants.

³ Inclut les personnes mariées, en union de fait et veuves.

⁴ Inclut les personnes qui occupent un emploi, sans emploi, qui prennent soins des enfants, qui tiennent maison, retraitées, en congé de maternité/parturité, en congé de maladie de longue durée et autres.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

CHAPITRE DEUX : RISQUE DE VICTIMISATION DES MÉNAGES

par Sandra Besserer et Dianne Hendrick

Introduction

En plus de s'inquiéter des crimes de violence, les Canadiens craignent également de devenir victimes d'un crime contre les ménages. Les résultats d'un sondage révèlent que presque la moitié des Canadiens (48 %) croient qu'ils seront victimes d'un crime contre les biens au cours de la prochaine année (Ekos Research Associates, 2000).

Les répercussions manifestes des crimes contre les ménages comme l'introduction par effraction et le vandalisme sont les pertes financières associées au vol et à l'endommagement de biens. Les données du secteur des assurances pour le Canada indiquent, par exemple, que les pertes en matière d'assurance dues au vol de véhicules à moteur s'établissent à environ 600 millions de dollars par année¹¹. De plus, il faut prendre en compte le temps nécessaire pour traiter avec la police et les sociétés d'assurance, et pour remplacer ou faire réparer les biens. Il ne faut pas oublier non plus les conséquences émotionnelles, incluant la colère et la crainte qu'une victime ressent à la suite de ces incidents.

Lors de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999, on a demandé aux répondants si une personne de leur ménage avait été victime d'un de quatre crimes contre les ménages au cours des 12 mois précédents. Les quatre types de crimes contre les ménages sont l'introduction par effraction ou la tentative d'introduction par effraction, le vol ou la tentative de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol ou la tentative de vol de biens du ménage et le vandalisme (encadré I.1). Le principal objectif du présent chapitre consiste à examiner les facteurs associés au risque de victimisation des ménages. Cependant, nous discutons tout d'abord des tendances des crimes contre les ménages ainsi que des répercussions de ces crimes.

Augmentation des vols de biens du ménage

Selon l'ESG, environ 2,7 millions d'incidents de crimes contre les ménages ont été enregistrés en 1999. Le

vandalisme et le vol de biens du ménage représentaient la plus importante proportion des incidents de crimes contre les ménages, soit à 30 % et 29 % respectivement. L'introduction par effraction représentait 22 % des incidents et le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, 19 %.

Les 2,7 millions d'incidents estimés de crimes contre les ménages dénombrés en 1999 se traduisent en un taux de 218 incidents pour 1 000 ménages au Canada : 66 incidents de vandalisme, 62 incidents de vol de biens du ménage, 48 incidents d'introduction par effraction et 41 incidents de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (tableau 2.1). Dans l'ensemble, le taux de victimisation des ménages a augmenté de 13 % en 1999 par rapport aux 193 incidents pour 1 000 ménages enregistrés en 1993. Le taux de 1999 était toutefois à peu près le même que le taux pour 1988 (216). En dépit d'une augmentation générale du taux en 1999, un seul type d'infraction a connu une variation importante : le taux de vols des biens du ménage a accusé une augmentation de 29 %, passant de 48 incidents pour 1 000 ménages en 1993 à 62 incidents en 1999 (figure 2.1).

À l'instar des crimes de violence, le taux des crimes contre les ménages tend à augmenter d'est en ouest. En 1999, l'Île-du-Prince-Édouard (134) et Terre-Neuve (140) ont enregistré les taux les plus faibles, tandis que la Saskatchewan (259) et la Colombie-Britannique (319) ont connu les taux les plus élevés (figure 2.2). Le risque plus élevé de victimisation des ménages observé en Colombie-Britannique était en grande partie associé au vol de biens du ménage et au vandalisme. En 1999, le taux de vols de biens du ménage en Colombie-Britannique s'établissait à 103 incidents pour 1 000 ménages, ou 1,7 fois le taux national (tableau 2.1). Le taux d'introductions par effraction (71) de la Colombie-Britannique était de 1,5 fois le taux national.

¹¹ Pour plus d'information, voir *Les assurances de dommages au Canada. Bureau d'assurance du Canada, 2000.*

Figure 2.1

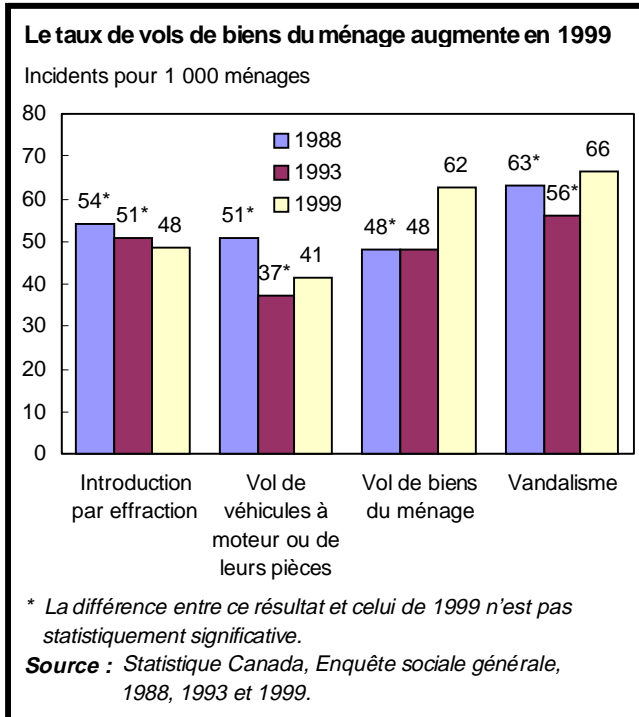
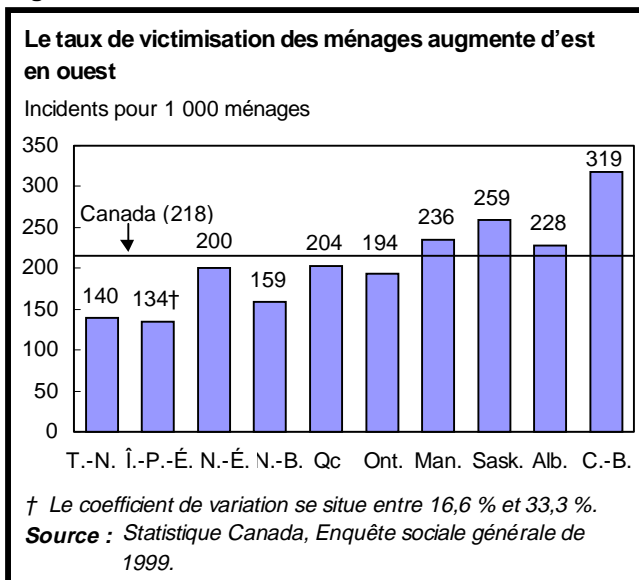


Figure 2.2



Répercussions des crimes contre les ménages

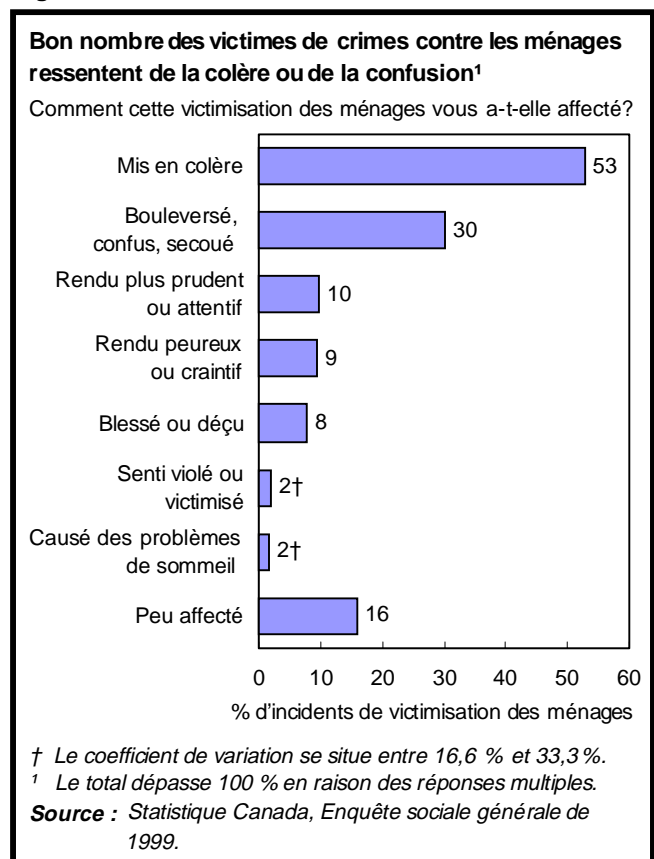
La colère constitue une réaction courante à la victimisation

Pour la première fois en 1999, on a demandé aux répondants à l'ESG qui ont déclaré avoir été victimisés comment leur expérience les avait touchés. Il n'est pas étonnant que plus de la moitié des victimes d'un crime

contre le ménage aient ressenti de la colère à la suite de l'incident (figure 2.3). De même, 30 % des victimes ont déclaré que l'incident avait suscité chez elles un bouleversement, un choc ou de la confusion. L'incident avait rendu 10 % des victimes plus prudentes et 9 % plus craintives. En dernier lieu, 16 % des victimes de crimes contre les ménages ont déclaré que l'expérience ne les avait pas beaucoup affectées.

Les victimes d'incidents d'introduction par effraction semblaient subir des conséquences plus négatives à la suite de leur expérience. Elles étaient les plus susceptibles de se sentir bouleversées, secouées ou confuses (35 % des incidents); craintives (23 %); et plus prudentes (16 %) après l'incident. Les victimes de vol de biens du ménage semblaient les moins affectées par leur expérience, 20 % ayant déclaré que l'incident n'avait pas eu beaucoup d'impact sur elles.

Figure 2.3



La minorité des victimes récupèrent les biens volés

Tous les incidents de crime contre les ménages n'aboutissent pas au vol de biens. Toutefois, en 1999, pour les trois types de crimes associés au vol, 7 incidents sur 10 ont entraîné la perte de biens. Le vol de biens du ménage, qui comprend les tentatives de vol, représentait le pourcentage le plus élevé d'incidents (97 %)

pour lesquels des biens ont été effectivement volés. Des biens ont été volés dans environ la moitié des incidents d'introduction par effraction et de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces. De nouveau, ces deux crimes comprennent les vols réussis et les tentatives de vol. Les constatations de 1993 étaient très semblables à celles de 1999, sauf qu'un pourcentage plus élevé d'incidents liés à des véhicules à moteur (75 %) s'étaient soldés par un vol de biens. En 1993, une proportion plus élevée de vols de véhicules à moteur comportaient seulement le vol de pièces (62 % en 1993 contre 45 % en 1999). Cela pourrait expliquer pourquoi une proportion plus élevée de vols de véhicules à moteur ont été réussis en 1993.

L'équipement électronique, notamment les télévisions, les chaînes stéréos et les magnétoscopes, constituent des articles populaires auprès des voleurs. En 1999, dans le cinquième des incidents de crime contre les ménages comportant un vol, du matériel électronique a été dérobé (figure 2.4). Des articles ménagers, comme des outils, des appareils électroménagers et des meubles étaient également populaires et ont été volés dans 18 % des incidents. Les bicyclettes (14 % des incidents) et les pièces de véhicules à moteur (12 %) constituaient également des cibles courantes. Ces constatations sont très semblables aux résultats de l'ESG de 1993.

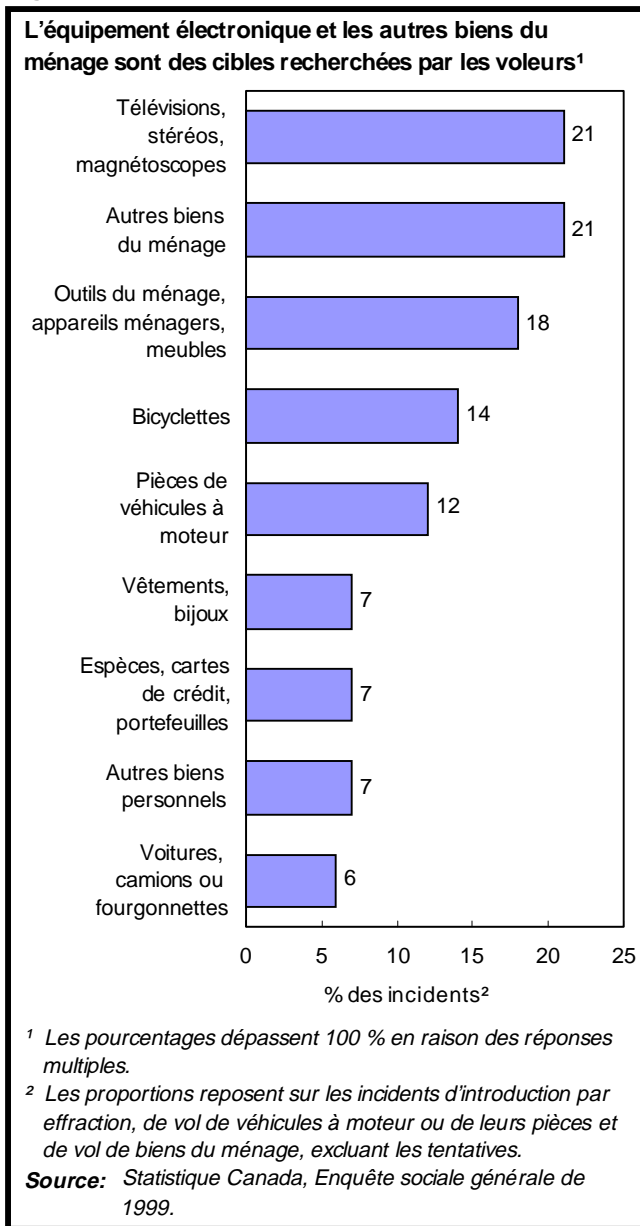
Les victimes ne retrouvent pas leurs biens volés très souvent. En 1993 et 1999, les biens volés n'ont été partiellement ou totalement recouverts que dans 14 % des incidents de vol. Les proportions de biens volés en 1999 variaient de 9 % pour les vols de biens du ménage à 27 % pour les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces.

Il va sans dire que le vandalisme entraîne l'endommagement ou la destruction de biens personnels ou du ménage, incluant les véhicules à moteur. Toutefois, les incidents comportant un vol ou une tentative de vol peuvent également inclure des dommages aux biens. En 1999, dans plus du tiers des incidents de vol on a également des dommages aux biens – dans 45 % des introductions par effraction, dans 45 % des vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces et dans 18 % des vols de biens du ménage. En 1993, une plus faible proportion des incidents de vol (25 %) avaient entraîné des dommages aux biens. Des dommages se sont produits dans un plus faible pourcentage d'incidents d'introduction par effraction et de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (29 %).

La plupart des crimes contre les ménages entraînent des pertes inférieures à 500 \$

Le coût des biens volés ou endommagés associé aux incidents de crime contre les ménages est souvent inférieur à 500 \$. En 1999, plus de 60 % des incidents ont

Figure 2.4



entraîné des coûts inférieurs à ce montant (figure 2.5). Cette proportion variait de 53 % pour les incidents de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces à 73 % pour le vol de biens du ménage¹². En dépit de montants qui semblent faibles, le coût total de tous les biens volés et endommagés estimé par les victimes s'est élevé à plus de 3,3 milliards de dollars, soit environ 270 \$ pour chaque ménage au Canada. En 1993, la répartition des

¹² Que 53 % des vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces aient entraîné un coût total inférieur à 500 \$ peut paraître étonnant. Cela tient au fait qu'environ la moitié des incidents étaient des tentatives de vols plutôt que des vols réels. En outre, 60 % des incidents de vols impliquaient le vol de pièces d'automobile plutôt que le vol d'un véhicule complet.

coûts était semblable. Par exemple, les coûts liés à 61 % des incidents ont été évalués à moins de 500 \$. Toutefois, l'estimation totale des pertes était inférieure; elle s'établissait à 2,3 milliards de dollars ou 210 \$ par ménage. La raison de cet écart est liée au fait que le coût global des incidents évalués à 1 000 \$ et plus était de 45 % supérieur en 1999.

En 1999, près des trois quarts (74 %) des pertes subies par les victimes étaient couvertes par une police d'assurance. Les pertes liées aux incidents comportant le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces ou le vandalisme étaient plus souvent couvertes par l'assurance (88 % et 84 % respectivement) que les pertes associées aux incidents d'introduction par effraction (75 %) ou de vol de biens du ménage (58 %). Les constatations étaient semblables en 1993.

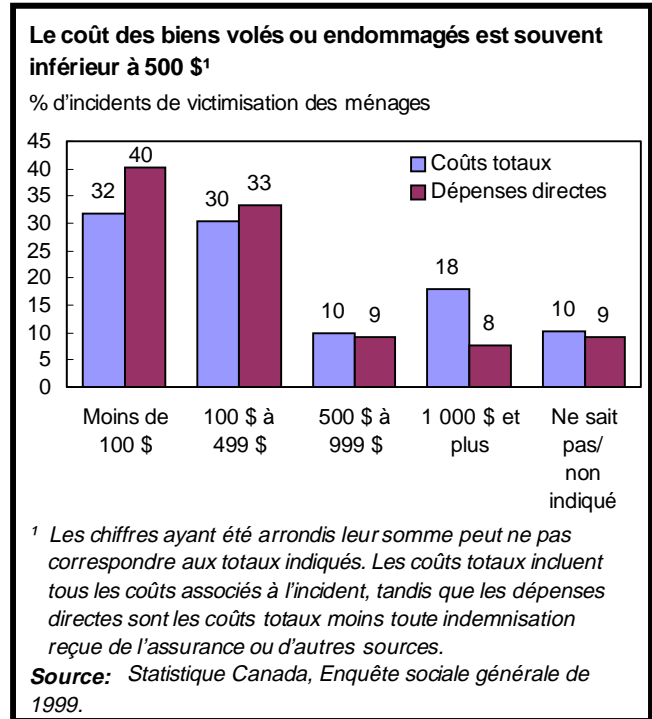
Dans le cas des pertes couvertes par l'assurance, 31 % des victimes ont tenté d'obtenir une indemnisation alors que 68 % ne l'ont pas fait. Comme on pouvait s'y attendre, les demandes d'indemnisation augmentaient en fonction de l'augmentation de la valeur des biens volés ou endommagés. Lorsque la valeur des biens volés ou endommagés était inférieure à 200 \$, 5 % des victimes demandaient d'être indemnisées. Cette proportion, qui augmentait en fonction de la valeur des pertes, a atteint 72 % des incidents touchant des ménages ayant subi des pertes de 1 000 \$ et plus. Le montant plus faible des franchises peut expliquer pourquoi en 1993 un pourcentage plus important de victimes (42 %) ont tenté d'obtenir une indemnisation. Plus précisément, la franchise dans la majorité (52 %) des polices pour propriétaires était de 200 \$ en 1994. En 1998, pour la majorité des propriétaires (53 %), la franchise était de 500 \$¹³. Cela peut expliquer pourquoi, en 1993, le pourcentage de victimes ayant présenté des réclamations pour des incidents de moins de 500 \$ correspondait à environ le double du chiffre comparable pour 1999.

Les victimes qui ont tenté d'obtenir une indemnisation par l'intermédiaire de leur société d'assurance ont réussi 8 fois sur 10 en 1999. Pour les autres incidents, 11 % des victimes ont échoué, 8 % n'avaient pas encore résolu leur affaire et 1 % ne connaissait pas le résultat. L'indemnisation en matière d'assurances constituait sans aucun doute une des principales raisons pour laquelle les dépenses directes des victimes étaient considérablement inférieures à leurs coûts totaux¹⁴. Les dépenses directes étaient inférieures à 500 \$ dans 73 % des cas et 500 \$ ou plus dans 17 % des incidents (figure 2.5). Par comparaison, une plus faible proportion des coûts totaux (62 %) était inférieure à 500 \$ et une proportion plus élevée des coûts (28 %) était de 500 \$ ou plus.

Dans l'ensemble, les dépenses directes estimées par les victimes de crimes contre les ménages se sont chiffrées à un peu plus de 1 milliard de dollars en 1999

ou environ 90 \$ pour chaque ménage au pays. Autrement dit, les dépenses directes des victimes représentaient environ le tiers des coûts totaux. En 1993, ces dépenses s'établissaient à un niveau très semblable, soit environ 100 \$ par ménage.

Figure 2.5



Évaluation des risques de victimisation des ménages

L'information associée aux risques de victimisation constitue un important résultat des enquêtes sur la victimisation comme l'ESG. La connaissance acquise au sujet de ce qui met les personnes et leurs biens à risque doit être utilisée pour prévenir la victimisation à l'avenir.

Une méthode qui a servi à expliquer les risques de victimisation est la théorie de « structure-choix » de Miethe et Meier (1990). Selon cette théorie, les activités et le style de vie d'une personne créent une « structure » qui peut accroître leurs contacts avec les contrevenants potentiels. Cet élément, associé aux aspects attrait et protection de la personne ou de ses biens, détermine le « choix » d'une victime particulière. Compte tenu de ce modèle, il est possible d'examiner les risques de

¹³ Les renseignements ont été fournis par le Centre d'information en assurances du Canada (CIAC). Les sociétés membres du CIAC représentent environ 64 % de l'industrie.

¹⁴ Les autres facteurs pourraient inclure le recouvrement des biens volés et l'indemnisation par l'intermédiaire des tribunaux.

victimisation des ménages selon quatre dimensions : proximité de la criminalité et exposition des biens du ménage au crime ainsi que l'attrait et la protection des biens du ménage. La proximité et l'exposition sont des éléments de la structure tandis que l'attrait et la protection sont des éléments du choix.

Proximité

La proximité représente la mesure dans laquelle le ménage et ses membres sont proches des contrevenants potentiels. Le fait de vivre dans une région urbaine a été lié à un niveau de criminalité plus élevé, plus particulièrement dans les cas des crimes contre les biens (Fischer, 1984). Miethe et Meier (1990) ont constaté que le sentiment d'insécurité dans son propre quartier était étroitement corrélé à des taux plus élevés de cambriolage (introduction par effraction). De même, les constatations de l'ESG de 1999 indiquent que 70 % des incidents de crime contre les ménages sont survenus dans la maison de la victime ou dans les environs (Besserer et Trainor, 2000). Ainsi, il est raisonnable de s'attendre à ce que les ménages situés dans des régions ayant un taux de criminalité élevé risquent davantage d'être victimisés.

L'ESG fournit plusieurs mesures qui permettent d'évaluer la proximité d'un ménage aux secteurs à taux de criminalité élevé. Bon nombre de celles-ci ont été utilisées dans des études antérieures. La première est le lieu de la résidence, plus particulièrement sa situation en milieu urbain ou rural. Vient ensuite l'évaluation que fait le répondant du niveau de criminalité dans son entourage. Cela comprend le niveau actuel de criminalité par rapport aux autres quartiers et la mesure dans laquelle le niveau de criminalité a changé au cours des cinq dernières années. En dernier lieu, viennent le sentiment général du répondant à l'égard de la sécurité par rapport à la criminalité ainsi que ses sentiments de sécurité dans les situations suivantes : en attendant ou en utilisant les transports en commun seul la nuit, en marchant seul dans son quartier après la tombée de la nuit et en restant seul à la maison la nuit.

Exposition

L'exposition représente les activités et le style de vie susceptibles d'exposer les personnes et leurs biens à un risque de victimisation accrue. Cohen et Felson (1979) étaient d'avis que la dispersion des « activités courantes » à l'extérieur du foyer exposaient à la fois la résidence vide et ses habitants à un risque accru. Ainsi, les personnes travaillant à l'extérieur de la maison et celles participant à de nombreuses activités à l'extérieur seraient plus susceptibles d'être victimes de cambriolage et d'introduction par effraction.

Les mesures de l'exposition disponibles à partir de l'ESG de 1999 comprennent l'activité principale du

répondant et le nombre d'activités auxquelles il s'adonne en soirée. L'ESG fournit également des renseignements sur le nombre de fois que le répondant marche seul ou utilise les transports en commun seul une fois la nuit tombée et le nombre de fois qu'il reste à la maison en soirée parce qu'il craint de sortir. Il faut reconnaître que ces mesures ne sont pas optimales puisque, à l'exception des ménages constitués d'une seule personne, elles ne décrivent pas les activités de tous les membres du ménage. Quoiqu'il en soit, elles fournissent une indication de l'exposition du ménage à la criminalité.

Attrait de la cible

L'attrait d'une cible potentielle, y compris sa valeur, sa visibilité et son accessibilité, peut contribuer à la sélection de cette cible particulière pour la victimisation. Plusieurs études ont indiqué que les personnes ayant des revenus plus élevés risquent davantage d'être victimes d'un crime contre le ménage (Cohen et Felson, 1979; Miethe, Stafford et Long, 1987). Ces personnes possèdent vraisemblablement davantage de biens, y compris des voitures et de l'équipement électronique, qui présentent plus d'attrait pour des voleurs potentiels.

L'ESG de 1999 fournit des renseignements sur les revenus des ménages. Elle offre également de l'information sur un autre indicateur potentiel de l'attrait de la cible, soit le type de ménage. Comparativement aux appartements et aux maisons en rangée, une maison individuelle peut constituer une cible plus attrayante à cause de sa plus grande visibilité et accessibilité.

Protection

La protection s'entend du fait que les victimes potentielles et leurs biens sont protégés contre la criminalité ou non. Il existe un aspect social de la protection, par exemple, la surveillance de la victime potentielle et de ses biens par d'autres membres du ménage ou du quartier. Certaines études ont permis de constater, par exemple, que les personnes qui vivent seules plutôt qu'avec d'autres adultes, sont plus exposées au cambriolage (Miethe et Meier, 1990; Miethe, Stafford et Sloane, 1990). Il existe également un aspect physique de la protection, par exemple, les alarmes contre le vol et les autres dispositifs de sécurité qui protègent une personne et ses biens contre la criminalité.

Les renseignements disponibles à partir de l'ESG de 1999 sur la protection sociale comprennent la taille du ménage (nombre d'occupants). Un autre indicateur possible est le fait d'être propriétaire. Il se peut que les personnes qui sont propriétaires plutôt que locataires de leur logement vivent dans des collectivités plus stables où les voisins se connaissent mutuellement et exercent une surveillance réciproque sur leur propriété. Quant à la protection physique, l'ESG renferme de l'information qui indique si le répondant a installé ou

non une nouvelle serrure ou des barres de sécurité, une alarme contre le vol ou un détecteur de mouvement ou s'est procuré un chien dans les 12 mois précédents ou avant cette période.

Techniques d'analyse

Les risques de victimisation des ménages ont été analysés en deux parties. Tout d'abord, une analyse à deux variables a été effectuée pour vérifier la relation de *chacune* des mesures — la proximité, l'exposition, l'attrait de la cible et la protection — avec le risque de victimisation du ménage. Les taux de victimisation pour les quatre crimes contre les ménages ont été calculés pour chaque mesure ou « prédicteur ». L'objectif de cette analyse préliminaire consistait à déterminer si, en réalité, les indicateurs choisis se comportaient comme prévu et de façon uniforme pour chacune des quatre infractions contre les ménages.

Une analyse bidirectionnelle ou à deux variables ne prend pas en compte les interactions possibles entre un ou plusieurs indicateurs. Par exemple, il pourrait exister une relation entre le revenu du ménage et le nombre de personnes vivant dans la maison. Ainsi, après avoir obtenu les résultats de l'analyse préliminaire, nous avons effectué une analyse multidimensionnelle pour vérifier l'effet de chacun des prédicteurs tout en maintenant constants les effets des autres mesures. La technique de régression logistique utilisée pour étudier le risque de victimisation avec violence dans le chapitre 1 a également servi dans le cas de la victimisation des ménages (voir l'encadré 2.1 pour plus de précisions).

Résultats de l'analyse à deux variables

Les risques de victimisation des ménages (fondés sur le nombre d'incidents pour 1 000 ménages) sont présentés dans les tableaux 2.2 à 2.5. Mis à part les indicateurs de la protection, les principales constatations sont conformes au modèle structure-choix.

Proximité

Les ménages qui semblaient les plus proches de la criminalité affichaient des taux plus élevés de victimisation. Ainsi, les ménages situés dans les régions urbaines ont enregistré des taux de victimisation des ménages plus élevés que ceux des régions rurales (tableau 2.2). Les taux de victimisation des ménages étaient également plus élevés lorsque, selon le répondant, le ménage vivait dans un quartier où le taux de criminalité était plus élevé qu'ailleurs ou lorsque le taux de criminalité avait augmenté au cours des derniers cinq ans. Enfin, lorsque les répondants ressentaient une crainte générale de devenir victimes d'un crime ou lorsqu'ils étaient craintifs la nuit en attendant ou utilisant les transports en commun, en marchant seuls dans leur quartier ou en restant seuls à la maison, les taux de

Encadré 2.1 Modèle de régression logistique

Un modèle de régression logistique a servi à isoler l'effet des indicateurs choisis sur le risque de victimisation des ménages. La variable dépendante représentait le fait pour un ménage d'avoir ou non été victime d'un crime contre les ménages (introduction par effraction, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, vol de biens du ménage ou vandalisme). Les variables indépendantes ou prédicteurs étaient les indicateurs de la proximité, de l'exposition, de l'attrait de la cible et de la protection.

Plusieurs étapes ont précédé l'analyse. Tout d'abord, afin de réduire la possibilité que les cellules renferment des chiffres de faible grandeur, plusieurs des mesures décrites dans les tableaux 2.2 à 2.5 ont été regroupées en un moins grand nombre de catégories. Ensuite, les réponses « refus/ne sait pas » ont été exclues de l'analyse. Enfin, une catégorie de référence a été choisie pour chacune des variables indépendantes. La catégorie choisie était habituellement celle qui était susceptible de présenter le plus faible risque de victimisation des ménages.

Au départ, les quatre types de variables indépendantes (la proximité, l'exposition, l'attrait de la cible et la protection) ont été ajustés dans le modèle en blocs distincts pour déterminer les effets uniques de chaque concept et de chaque variable. Plusieurs modifications ont été apportées à partir des résultats du modèle initial. Dans une série d'étapes, certaines variables indépendantes ont été éliminées parce qu'elles n'avaient aucune incidence significative sur la victimisation des ménages. En outre, plusieurs variables ont été regroupées parce qu'il n'existait aucune différence quant aux probabilités de victimisation pour certaines des catégories adjacentes. Enfin, on a inclus dans un seul modèle toutes les variables dont l'incidence sur le risque de victimisation des ménages a été jugée importante.

victimisation des ménages avaient tendance à être plus élevés. Ces constatations étaient assez uniformes pour les quatre types de crimes contre les ménages.

Exposition

Les taux de victimisation des ménages ont tendance à être plus faibles lorsque le répondant ou ses biens étaient moins exposés à la criminalité. Le taux de victimisation des ménages était plus faible lorsque l'activité principale du répondant était la retraite ou le travail ménager, genre d'activité susceptible d'assurer une présence plus fréquente à la maison que les études ou le travail à l'extérieur (tableau 2.3). Les taux de victimisation étaient également plus faibles lorsque les répondants avaient tendance à rester à la maison le soir. Ceux qui participaient à moins de 10 activités en soirée par mois enregistraient les plus faibles taux de

victimisation du ménage. La fréquence des promenades solitaires la nuit semblait également être associée au risque de victimisation, les personnes qui marchaient le moins souvent courant le moins de risque. De nouveau, ces constatations étaient assez semblables pour les quatre infractions contre les ménages, quoique la fréquence des promenades ne semblait pas être associée au risque de vol de véhicules à moteur.

La fréquence de l'utilisation des transports en commun la nuit était la seule mesure de l'exposition pour laquelle on n'a pu établir de relation précise avec le risque de victimisation.

Attrait de la cible

Les taux de victimisation des ménages augmentent en fonction du revenu des ménages. En 1999, le taux global de victimisation des ménages était le plus élevé pour les ménages touchant 60 000 \$ ou plus (tableau 2.4)¹⁵. Contrairement aux attentes, toutefois, les taux les plus élevés de victimisation ont été enregistrés pour les maisons jumelées, les maisons en rangée et les duplexes. Les maisons individuelles ne semblent pas constituer des cibles plus attrayantes en matière de victimisation des ménages en dépit de la présomption selon laquelle elles seraient plus visibles et plus faciles d'accès.

Protection

Le modèle structure-choix suppose que l'utilisation de mesures préventives réduit le risque de victimisation. Toutefois, les résultats de l'ESG indiquent le contraire : les ménages qui avaient utilisé des mesures préventives (installation de nouvelles serrures ou barres de sécurité, installation d'une alarme contre le vol ou d'un détecteur de mouvement ou achat d'un chien) présentaient un risque de victimisation plus élevé, plus particulièrement lorsque la mesure de sécurité avait été utilisée au cours de la dernière année (tableau 2.5). Les taux les plus faibles ont été enregistrés pour les ménages qui n'avaient pris aucune mesure de sécurité.

Plusieurs points doivent être mentionnés ici. Tout d'abord, il est impossible de savoir si les mesures de sécurité ont été achetées avant ou après l'incident de victimisation. Ensuite, on ignore si les mesures de sécurité ont été achetées pour la maison où le crime a été commis ou pour un logement précédent. Enfin, tous les incidents de victimisation des ménages ne surviennent pas à la maison — une voiture peut être volée dans un parc de stationnement, par exemple.

On prévoyait que les logements abritant moins de personnes auraient des taux de victimisation des ménages plus élevés parce qu'il y aurait moins de personnes pour surveiller le ménage et ses biens. En réalité, c'est tout le contraire. Les taux de victimisation les plus élevés

ont été enregistrés dans les logements abritant cinq personnes ou plus.

Le taux de victimisation des ménages était plus élevé pour les locataires que pour les propriétaires-occupants, ce qui confirme peut-être la notion selon laquelle les personnes propriétaires de leur logement vivent dans des collectivités plus stables où les voisins se connaissent mutuellement et offrent une certaine protection réciproque à l'égard de leurs biens.

Résultats de l'analyse multidimensionnelle

Comme nous l'avons signalé précédemment, l'analyse à deux variables de la victimisation des ménages donne une bonne indication des facteurs associés au risque. Toutefois l'analyse est limitée parce qu'elle ne tient pas compte des relations possibles entre les divers facteurs de risque. En réalité, lorsque la contribution individuelle de chaque facteur de risque est isolée dans une analyse multidimensionnelle, les résultats diffèrent sensiblement. Les constatations sont examinées plus en détail ci-après.

Le fait de vivre dans un secteur où le taux de criminalité est élevé augmente le risque de victimisation des ménages

La proximité du crime accroît le risque de victimisation. Le fait de vivre dans un quartier où, selon les répondants, le taux de criminalité était plus élevé qu'ailleurs constituait un des prédicteurs les plus vigoureux du risque de victimisation : les probabilités de victimisation étaient de 1,8 fois plus élevées pour les ménages dans ce genre de quartier que pour ceux où les taux de criminalité étaient plus faibles (tableau 2.6). Un autre facteur assez important était le fait de vivre dans un quartier où, selon le répondant, le taux de criminalité avait augmenté au cours des cinq dernières années. Cet élément augmentait les probabilités de victimisation de 1,7 fois comparativement aux quartiers dans lesquels le répondant estimait que le taux de criminalité était demeuré le même ou avait diminué.

Les sentiments de sécurité à l'égard de la criminalité sont indicatifs du niveau de risque. Plus particulièrement, les chances de victimisation étaient plus grandes lorsqu'une personne était insatisfaite en général de sa sécurité par rapport au crime. La probabilité de victimisation était également plus élevée si le répondant était inquiet de demeurer seul à la maison ou d'utiliser des transports en commun seul la nuit, quoique l'effet n'était pas aussi marqué. La seule mesure de la proximité qui

¹⁵ Les échelons de revenu utilisés pour l'ESG de 1999 étaient comparables à ceux utilisés pour l'ESG 1993. Selon l'ESG de 1999, 9 % des ménages canadiens gagnaient moins de 15 000 \$, 14 % de 15 000 \$ à 29 999 \$, 10 % de 30 000 \$ à 39 999 \$, 17 % de 40 000 \$ à 59 999 \$ et 22 % 60 000 \$ ou plus. Le montant du revenu était inconnu dans le cas de 28 % des ménages.

s'est révélée non liée au risque de victimisation lorsque les autres facteurs étaient maintenus constants était la crainte que ressentait le répondant en marchant seul dans le quartier après la tombée de la nuit.

Contrairement aux constatations pour la victimisation avec violence, le fait de vivre dans une région urbaine augmente la probabilité de victimisation des ménages. Les chances de victimisation étaient de 23 % supérieures pour les ménages situés dans une région urbaine.

La participation aux activités à l'extérieur du foyer expose les ménages à un risque accru

Parmi les quatre mesures de l'exposition qui ont été vérifiées au moyen du modèle multidimensionnel de la victimisation des ménages, trois étaient associées au risque de victimisation. L'activité principale constituait un prédicteur important, les répondants participant à des activités ayant tendance à les tenir éloignés de la maison étaient exposés à un risque plus grand. Par exemple, lorsque le répondant à l'enquête était un étudiant, les probabilités de victimisation du ménage étaient plus de deux fois celles des ménages où le répondant était retraité. Dans le cas des répondants qui travaillaient à l'extérieur, les probabilités étaient de 1,9 fois plus élevées.

La participation à de nombreuses activités en soirée constituait également un facteur de risque important. Les probabilités de victimisation des ménages dont le répondant participait à au moins 30 activités en soirée étaient plus de deux fois celles des ménages dont le répondant participait à moins de 10 activités en soirée.

Comme c'était le cas dans l'analyse préliminaire à deux variables, la fréquence de l'utilisation des transports en commun seul la nuit n'était pas associée au risque de victimisation des ménages. La fréquence des promenades solitaires la nuit est demeurée un facteur prévisionnel, quoique mineur.

Les ménages à revenu élevé constituent des cibles plus attrayantes

Les ménages dont le revenu est plus élevé sont plus exposés à la victimisation du ménage. Les probabilités de victimisation pour les ménages touchant un revenu de 60 000 \$ et plus était 1,5 fois celles des ménages dont le revenu s'élevait à moins de 15 000 \$.

Même si l'analyse à deux variables a révélé que le risque de victimisation des ménages variait selon le type de ménage, cette constatation n'était pas valable lorsque les autres prédicteurs étaient maintenus constants. Les risques plus élevés observés pour les maisons jumelées, en rangée et les duplexes étaient associés à d'autres facteurs, peut-être aux niveaux de criminalité dans le quartier.

La protection de la propriété peut être une réponse à la victimisation

L'installation de dispositifs de sécurité à domicile sous forme de serrures ou d'alarmes, ou l'achat d'un chien, étaient associés à un risque de victimisation plus élevé. Pour expliquer cette constatation, certains chercheurs (Mayhew, 1984) ont laissé entendre que les mesures de protection peuvent avoir été prises à la suite d'une victimisation plutôt qu'à titre de prévention. Malheureusement, il est impossible de savoir si les mesures de sécurité ont été achetées avant ou après l'incident de victimisation.

Le fait d'avoir un plus grand nombre de personnes dans le ménage ne fournit pas de protection accrue à l'égard des biens du ménage. En réalité, les probabilités de victimisation augmentent avec la taille du ménage. Les probabilités de victimisation d'un ménage comptant cinq personnes ou plus étaient 1,5 fois plus élevées que celles des ménages d'une ou de deux personnes. Certains ont suggéré que les ménages comptant plus d'occupants peuvent posséder plus de biens du ménage, ce qui augmenterait par conséquent le risque de victimisation (Besserer et Trainor, 2000).

La seule mesure de protection qui était associée à un risque plus faible de victimisation était le fait d'être propriétaire-occupant. Les probabilités de victimisation des ménages de locataires étaient 33 % plus élevées que celles des ménages de propriétaires-occupants.

Sommaire

Bon nombre de facteurs sont liés au risque de victimisation des ménages. Parmi ceux faisant l'objet d'un examen dans le présent rapport, les prédicteurs les plus vigoureux sont les mesures de l'exposition au crime. Les risques de victimisation sont plus élevés pour les ménages dont les répondants s'absentent plus souvent de la maison. Ainsi, les risques sont plus élevés lorsque l'activité principale du répondant est de travailler ou d'étudier que lorsqu'il s'adonne à d'autres activités. Il en est de même pour les répondants qui participent à au moins 30 activités en soirée par mois par rapport à ceux qui sortent moins souvent en soirée.

La proximité du crime influe également sur le risque de victimisation des ménages. Plus particulièrement, le risque de victimisation des ménages est plus élevé lorsque les répondants estiment que la criminalité dans leur communauté est plus élevée qu'ailleurs et lorsque le répondant estime que le niveau de criminalité de son quartier a augmenté au cours des cinq dernières années.

Les ménages à revenu plus élevé constituent des cibles plus attrayantes pour des contrevenants potentiels. Les probabilités de victimisation étaient près de 50 % plus élevées pour les ménages touchant un revenu de

60 000 \$ ou plus que pour ceux dont le revenu était inférieur à 15 000 \$. Les maisons individuelles ne constituent pas des cibles plus attrayantes. En réalité, le type de maison dans laquelle vit une personne n'a aucune incidence sur le risque de victimisation des ménages.

Le bon sens voudrait que les personnes qui prennent des mesures pour protéger leurs biens de la criminalité en installant des alarmes ou d'autres dispositifs de sécurité aient un risque de victimisation plus faible. Cependant, l'analyse a indiqué le contraire. Il semble que ces dispositifs sont utilisés à titre de mesures préventives uniquement après qu'un incident de victimisation soit survenu. Un ménage plus nombreux n'offre pas une protection accrue pour les biens du ménage. Les probabilités de victimisation des ménages sont les plus élevées pour les ménages comptant cinq personnes ou plus.

Les analyses des chapitres 1 et 2 laissent entendre qu'il existe plusieurs similitudes dans les facteurs de risque

de victimisation des ménages et de victimisation avec violence. La proximité du crime, qui est mesurée par le sentiment d'insécurité en attendant ou en utilisant les transports en commun seul la nuit et le sentiment que la criminalité dans le quartier a augmenté au cours des cinq dernières années, est liée à un risque accru tant sur le plan des crimes contre les ménages que sur celui des crimes de violence. L'exposition au crime, y compris le fait de marcher souvent seul la nuit ou de participer à des activités en soirée, augmente également le risque pour les deux types de crime.

Les facteurs de risque pour les crimes contre les ménages et les crimes de violence présentent certaines différences. Plus particulièrement, les étudiants sont plus exposés à la victimisation des ménages mais moins exposés à la victimisation avec violence que les personnes qui ont une activité principale différente. De plus, le revenu du ménage plus élevé est associé à des risques plus élevés de victimisation des ménages mais à des risques plus faibles de victimisation avec violence.

Tableau 2.1
Taux de victimisation des ménages, par province, 1999

	Total des crimes contre les ménages	Introduc- tion par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme	Total des crimes contre les ménages	Introduc- tion par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme
Canada	2 656	587	501	760	808	218	48	41	62	66
Terre-Neuve	28	6†	--	9†	8†	140	30†	--	44†	41†
Île-du-Prince-Édouard	7†	--	--	--	--	134†	--	--	--	--
Nouvelle-Écosse	76	19†	--	28	17†	200	50†	--	74	45†
Nouveau-Brunswick	48	--	--	13†	15†	159	--	--	44†	51†
Québec	625	153	126	164	182	204	50	41	53	59
Ontario	874	185	160	254	275	194	41	35	56	61
Manitoba	107	22†	18†	29†	37†	236	49†	40†	65†	82†
Saskatchewan	106	24†	23†	26†	33†	259	58†	56†	63†	81†
Alberta	260	48†	54	65	93	228	42†	48	57	81
Colombie-Britannique	525	117	96	169	143	319	71	58	103	87

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 2.2
 Taux de victimisation des ménages, selon les mesures de proximité du crime, 1999

Mesures de proximité	Total des crimes contre les ménages	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces				Vandalisme	Total des crimes contre les ménages	Vol de biens du ménage			
		Introduction par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme			Introduction par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme
Nombre d'incidents (en milliers)						Taux pour 1 000 ménages					
Total	2 656	587	501	760	808	218	48	41	62	66	
Région de résidence											
Milieu urbain	2 248	506	428	639	675	232	52	44	66	70	
Milieu rural	408	81†	74†	121	133	164	32†	30†	49	53	
Perception de la criminalité dans le quartier par rapport aux autres quartiers											
Moins élevée	1 211	229	228	369	384	173	33	33	53	55	
À peu près la même	916	210	169	257	280	264	61	49	74	81	
Plus élevée	431	124	86	110	111	431	124	87	110	111	
Perception du changement dans la criminalité dans le quartier au cours des cinq dernières années											
Diminué	125	24†	25†	37†	38†	183	36†	37†	55†	56†	
Demeuré la même	1 108	208	207	345	348	169	32	32	53	53	
Augmenté	1 181	293	217	320	350	331	82	61	90	98	
Sentiment de sécurité en marchant seul dans le quartier après la tombée de la nuit											
Tout à fait en sécurité	832	161	151	262	258	202	39	37	64	63	
Assez en sécurité	1 100	238	210	328	324	243	53	46	72	72	
Pas très en sécurité	405	103	79†	97	127	324	82	63†	77	101	
Pas en sécurité du tout	171	46†	32†	42†	51†	278	75†	52†	68†	83†	
Ne marche jamais seul	147	40†	28†	32†	48†	90	24†	17†	19†	29†	
Inquiétude en attendant ou en utilisant les transports en commun seul la nuit											
Pas inquiet du tout	481	106	84	160	131	237	52	42	79	64	
Un peu inquiet	461	101	93	135	132	322	70	65	94	93	
Très inquiet	121	28†	28†	26†	39†	314	73†	72†	68†	102†	
N'utilise pas les transports en commun	1 592	352	297	438	505	192	42	36	53	61	
Inquiétude lorsque seul à la maison le soir ou la nuit											
Pas inquiet du tout	1 833	369	349	553	562	191	38	36	58	59	
Un peu inquiet	723	184	131	184	223	332	85	60	84	102	
Très inquiet	87	29†	--	21†	--	336	113†	--	79†	--	
N'est jamais seul	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
Sentiment général de sécurité face à la criminalité											
Très satisfait	904	164	183	281	276	172	31	35	53	52	
Plutôt satisfait	1 360	324	247	369	421	240	57	43	65	74	
Plutôt insatisfait	231	57†	40†	62†	72†	440	108†	75†	119†	137†	
Très insatisfait	122	36†	28†	32†	27†	502	147†	114†	132†	110†	

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 2.3
Taux de victimisation des ménages selon les mesures d'exposition au crime, 1999

Mesures d'exposition	Total des crimes contre les ménages	Nombre d'incidents (en milliers)				Total des crimes contre les ménages	Taux pour 1 000 ménages			
		Introduc- tion par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme		Introduc- tion par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme
Total	2 656	587	501	760	808	218	48	41	62	66
Activité principale										
Occupe un emploi	1 769	373	345	511	539	271	57	53	78	83
Cherche du travail	57†	--	--	--	--	244†	--	--	--	--
Étudie	318	67†	59†	101	91	295	62†	55†	93	84
Tient maison ¹	223	56†	38†	59†	70†	218	55†	37†	58†	69†
Est à la retraite	192	55†	33†	47†	58†	83	24†	14†	20†	25†
Autre ²	56†	--	--	--	--	186†	--	--	--	--
Activités en soirée (nombre par mois)										
Moins de 10	323	87	57†	81	99	104	28	18†	26	32
10 à 19	485	102	89	160	134	189	40	35	62	52
20 à 29	563	133	110	150	170	240	57	47	64	72
30 et plus	1 268	259	243	367	399	322	66	62	93	101
Fréquence des promenades solitaires dans le quartier après la tombée de la nuit										
Tous les jours	568	135	95	167	171	260	62	44	77	78
Au moins une fois par semaine	910	180	167	291	272	256	51	47	82	76
Au moins une fois par mois	354	80†	70†	103	102	228	51†	45†	66	66
Moins d'une fois par mois	328	70†	67†	85	105	208	44†	43†	54	67
Jamais	496	122	102	114	157	151	37	31	35	48
Fréquence de l'attente ou de l'utilisation des transports en commun seul la nuit										
Tous les jours	131	36†	22†	38†	35†	253	70†	43†	73†	68†
Au moins une fois par semaine	226	60†	35†	71†	60†	288	76†	44†	91†	76†
Au moins une fois par mois	185	35†	29†	66†	55†	301	57†	47†	107†	89†
Moins d'une fois par mois	300	65†	69†	86	80†	292	63†	68†	83	78†
Jamais	1 814	391	346	499	577	197	43	38	54	63

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Inclut le soin des enfants et les congés de maternité ou de paternité.

² Inclut les congés de maladies de longue durée et le travail bénévole.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 2.4
 Taux de victimisation des ménages, selon les mesures de l'attrait de la cible, 1999

Mesures de l'attrait de la cible	Total des crimes contre les ménages	Introduction par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme	Total des crimes contre les ménages	Introduction par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme
	Nombre d'incidents (en milliers)					Taux pour 1 000 ménages				
Total	2 656	587	501	760	808	218	48	41	62	66
Revenu du ménage										
0 \$ à 14,999 \$	196	57†	29†	61†	50†	183	53†	27†	57†	46†
15,000 \$ - 29,999 \$	373	88	61†	114	110	220	52	36†	67	65
30,000 \$ - 39,999 \$	309	62†	54†	100	92	245	50†	43†	79	73
40,000 \$ - 59,999 \$	500	102	104	148	146	247	50	51	73	72
60,000 \$ et plus	761	158	163	205	234	279	58	60	75	86
Type de résidence										
Maison individuelle	1 568	348	295	448	478	218	48	41	62	66
Maison jumelée, en rangée ou duplex	425	82	93	113	138	278	53†	60	74	90
Appartement	580	140	103	168	170	212	51	38	61	62
Autre ¹	56†	--	--	25†	--	256†	--	--	115†	--

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Inclut les maisons mobiles et tous les autres types de maison.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

 Tableau 2.5
 Taux de victimisation des ménages, selon la mesure de protection, 1999

Mesures de protection	Total des crimes contre les ménages	Introduction par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme	Total des crimes contre les ménages	Introduction par effraction	Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	Vol de biens du ménage	Vandalisme
	Nombre d'incidents (en milliers)					Taux pour 1 000 ménages				
Total	2 656	587	501	760	808	218	48	41	62	66
Installation de nouvelles serrures ou barres de sécurité										
Oui, au cours de la dernière année	871	257	163	233	217	466	137	87	125	116
Oui, il y a plus d'un an	457	83	80†	124	169	209	38	37†	57	78
Non	1 321	247	257	401	416	168	31	33	51	53
Installation d'une alarme contre le vol ou d'un détecteur de mouvement										
Oui, au cours de la dernière année	593	167	118	154	155	442	124	88	115	115
Oui, il y a plus d'un an	473	95	81	136	160	212	43	36	61	72
Non	1 580	324	300	468	488	190	39	36	56	59
S'est procuré un chien										
Oui, au cours de la dernière année	134	42†	--	37†	39†	448	139†	--	125†	130†
Oui, il y a plus d'un an	299	65†	60†	79†	96	289	63†	57†	76†	93
Non	2 220	480	425	643	671	208	45	40	60	63
Taille du ménage										
1 personne	575	144	100	159	172	176	44	31	49	53
2 personnes	795	177	150	222	245	190	42	36	53	59
3 personnes	504	119	97	136	152	269	64	52	73	81
4 personnes	521	95	106	158	162	277	51	57	84	86
5 personnes et plus	261	51†	47†	85	77†	273	54†	50†	89	80†
Propriété de la résidence										
Propriétaire-occupant	1 647	344	312	465	527	212	44	40	60	68
Locataire	977	235	184	288	271	250	60	47	74	69

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999.

Tableau 2.6
Facteurs liés au risque de victimisation des ménages, analyse multidimensionnelle, 1999¹

Facteur	Rapport de probabilité ²	Facteur	Rapport de probabilité ²
Proximité du crime		Attrait de la cible	
<i>Région de résidence</i>		<i>Revenu du ménage (\$)</i>	
Milieu rural	référence	0-14 999	référence
Milieu urbain	1,23 ***	15 000-29 999	1,23 *
		30 000-39 999	1,29 **
<i>Perception de la criminalité dans le quartier par rapport aux autres quartiers</i>		40 000-59 999	1,18
Moins élevée	référence	60 000 et plus	1,45 ***
À peu près la même	1,33 ***		
Plus élevée	1,84 ***	Protection	
		<i>A posé de nouvelles serrures ou barres de sécurité</i>	
<i>Perception du changement dans la criminalité dans le quartier au cours des cinq dernières années</i>		Oui, au cours de la dernière année	1,92 ***
Diminué ou demeuré la même	référence	Oui, il y a plus d'un an	1,12
Augmenté	1,68 ***	Non	référence
		<i>A installé un dispositif antivol ou un détecteur de mouvement</i>	
<i>Inquiétude en attendant ou en utilisant les transports en commun seul la nuit</i>		Oui, au cours de la dernière année	1,71 ***
Pas du tout inquiet	référence	Oui, il y a plus d'un an	1,06
Inquiet	1,15 **	Non	référence
		<i>S'est procuré un chien</i>	
<i>Inquiétude lorsque seul à la maison le soir ou la nuit</i>		Oui, au cours de la dernière année	1,59 ***
Pas inquiet	référence	Oui, il y a plus d'un an	0,91
Inquiet	1,24 ***	Non	référence
		<i>Taille du ménage</i>	
<i>Sentiment général de sécurité face à la criminalité</i>		1 ou 2 personnes	référence
Satisfait	référence	3 personnes	1,23 ***
Insatisfait	1,48 ***	4 personnes	1,32 ***
		5 personnes et plus	1,45 ***
Exposition au crime		<i>Propriété de la résidence</i>	
<i>Activité principale</i>		Propriétaire-occupant	référence
Est à la retraite	référence	Locataire	1,33 ***
Tient maison ³	1,67 ***		
Cherche du travail	1,76 ***		
Occupe un emploi	1,91 ***		
Étudie	2,34 ***		
Autre ⁴	1,49 *		
<i>Activités en soirée (nombre par mois)</i>			
Moins de 10	référence		
10 à 19	1,38 ***		
20 à 29	1,59 ***		
30 et plus	2,14 ***		
<i>Fréquence des promenades solitaires dans le quartier après la tombée de la nuit</i>			
Moins d'une fois par semaine	référence		
Une fois par semaine ou plus	1,17 ***		

* ,01 < p ≤ 0,05

** ,001 < p ≤ 0,01

*** p ≤ 0,001

p correspond au niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 indique qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiquent qu'il existe une relation entre les variables, alors qu'aucune relation n'existe en réalité au sein de la population.

¹ La relation entre chaque facteur et le risque de victimisation est examinée au moyen de la technique de régression logistique tout en maintenant constants les effets possibles avec les autres facteurs de risque compris dans le modèle.

² Indique la probabilité d'être victimisé par rapport à celle de la catégorie de référence, lorsque tous les autres facteurs du modèle sont maintenus constants.

³ Inclut le soin des enfants et les congés de maternité ou de paternité.

⁴ Inclut les congés de maladie de longue durée et le travail bénévole.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

CHAPITRE TROIS : VICTIMISATION EN MILIEUX URBAIN ET RURAL

par Jodi-Anne Brzowski

Introduction

Au cours des dernières décennies, le Canada est devenu de plus en plus urbanisé. Depuis 1931, les régions urbaines ont connu un taux de croissance supérieur à celui des régions rurales (Biggs et Bollman, 1991). Ce phénomène a conduit à un important changement socioéconomique. Les chercheurs ont exprimé leurs préoccupations à l'égard du fait que, même si la concentration de la population dans des régions urbaines a favorisé l'expansion économique, elle a également entraîné des problèmes sociaux, comme la criminalité et un effondrement de la cohésion sociale (Biggs et Bollman, 1991).

Les analyses présentées dans les chapitres 1 et 2, ainsi que les autres recherches dans le domaine de la criminalité en milieu urbain et rural, indiquent que les taux de victimisation personnelle et de victimisation des ménages sont plus élevés dans les régions urbaines que dans les régions rurales (Mirrlees-Black, 1998; Kong, 1994; Norris et Johal, 1992). Cette différence a été surtout attribuée aux taux de vols de biens personnels et de voies de fait, qui ont varié considérablement pour les résidents des milieux urbains et ruraux, tandis que les taux d'agressions sexuelles ont enregistré un écart beaucoup plus faible (Kong, 1994). De plus, on a constaté que les résidents urbains éprouvent à l'égard de la criminalité une plus grande crainte que leurs homologues ruraux (Kong, 1994; Mirrlees-Black, 1998).

Dans le présent chapitre, nous évaluons les variations dans la criminalité entre les milieux urbain et rural en fonction des réponses à l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 (encadré 3.1). Plus particulièrement, nous tentons de déterminer si les résidents urbains ou les résidents ruraux sont plus susceptibles d'être victimes de crimes contre la personne ou contre les ménages, et si les facteurs de risque de victimisation avec violence et de victimisation des ménages varient entre les résidents urbains et les résidents ruraux. De plus, nous évaluons les différences entre les milieux urbain et rural sur les plans des niveaux de crainte, des mesures de protection et des attitudes à l'égard du système judiciaire. Cette analyse pourra soutenir les

efforts des services policiers sur le plan de l'application de la loi et aider à élaborer et à perfectionner les programmes de prévention de la criminalité propres aux milieux urbain et rural.

Encadré 3.1 Définitions de région urbaine et région rurale

Une région urbaine compte au moins 1 000 habitants et a une densité démographique d'au moins 400 habitants par mètre carré, selon les comptes précédents de la population. Tous les territoires à l'extérieur d'une région urbaine sont considérés comme ruraux. Compte tenu de cette définition, l'Enquête sociale générale de 1999 a révélé que 79 % de la population des personnes de 15 ans et plus vivaient dans une région urbaine et 21 %, dans une région rurale.

Taux de victimisation des personnes

Les résidents urbains déclarent des taux de victimisation plus élevés

Selon l'ESG de 1999, 27 % de la population urbaine et 18 % de la population rurale ont signalé avoir été victimes d'au moins un acte criminel au cours des 12 mois précédents¹⁶. Ces taux incluent les 10 % de la population urbaine et les 6 % de la population rurale qui ont déclaré avoir été victimisés au moins deux fois au cours de cette période.

Les taux de victimisation pour les crimes contre la personne sont plus élevés chez les résidents urbains que chez les résidents ruraux (tableau 3.1). L'écart le plus important a été enregistré relativement aux vols de biens personnels pour lequel le taux chez les résidents urbains était de 64 % supérieur à celui chez les résidents ruraux. Parmi les incidents violents, les voies de fait étaient le crime le plus souvent signalé tant pour les résidents urbains que les résidents ruraux, suivies de l'agression sexuelle. Les constatations présentées dans le chapitre 1 indiquent que la résidence en milieu urbain ou rural ne constitue pas un facteur de risque

¹⁶ Comme nous l'avons mentionné au chapitre 1, de façon générale, les facteurs de risque de la violence conjugale diffèrent sensiblement des facteurs de risque des crimes de violence et par conséquent l'analyse de la victimisation des personnes exclut les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

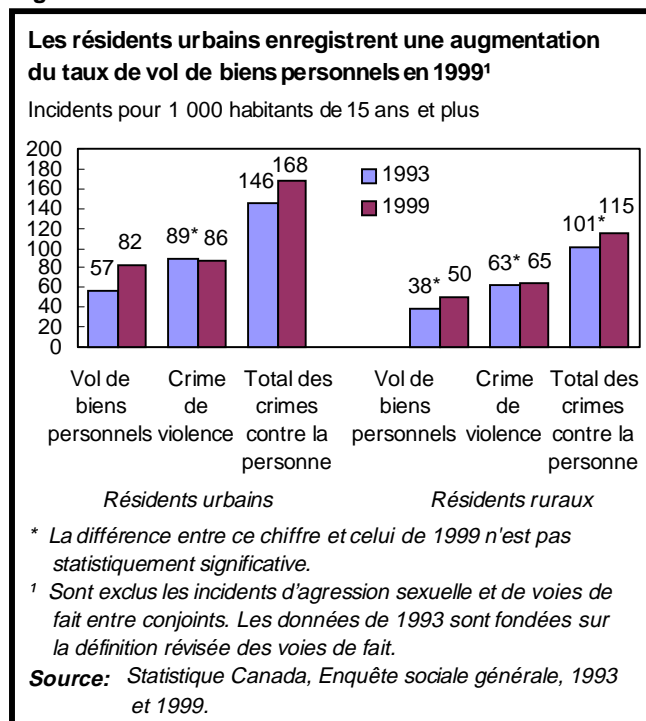
important pour les crimes de violence lorsque les autres facteurs comme l'âge et le sexe sont maintenus constants. Cela signifie que les différences qui existent quant aux taux de victimisation avec violence de 1999 chez les résidents urbains et ruraux dépendent de facteurs non liés à la résidence en milieu urbain ou rural.

Les taux globaux de victimisation des personnes étaient semblables pour les hommes et les femmes en milieu urbain ainsi que pour les hommes et les femmes en milieu rural. Toutefois, les hommes en milieu urbain affichaient un taux plus élevé de victimisation avec violence que leurs homologues féminins (93 pour 1 000 contre 79 pour 1 000 habitants), tandis que les hommes et les femmes en milieu rural ont enregistré des taux semblables de victimisation avec violence (tableau 3.1).

Les résidents urbains enregistrent une augmentation de la victimisation des personnes en 1999

Entre 1993 et 1999, alors que le taux de victimisation des résidents ruraux est demeuré assez stable, celui des résidents urbains a enregistré une augmentation de 15 %, passant de 146 incidents pour 1 000 à 168 incidents pour 1 000 habitants (figure 3.1). Cette augmentation était en grande partie attribuable à une hausse de 44 % du taux de vols de biens personnels, qui est passé de 57 incidents pour 1 000 en 1993 à 82 incidents pour 1 000 habitants en 1999. Les taux pour l'ensemble des crimes de violence sont demeurés relativement stables entre 1993 et 1999.

Figure 3.1



Facteurs de risque pour la victimisation avec violence

Les résultats de l'analyse multidimensionnelle effectuée au chapitre 1 indiquent que la résidence en milieu urbain ou rural ne constitue pas un facteur de risque important pour les crimes de violence. Néanmoins, il se peut que les facteurs de risque relevés dans cette analyse ne touchent pas les résidents urbains et ruraux de la même façon. Pour vérifier cette hypothèse, nous avons utilisé le modèle de régression logistique du chapitre 1 (tableau 1.5 et encadré 1.3) séparément pour les résidents urbains et ruraux. Les résultats, discutés ci-après, indiquent qu'il existe certaines différences en ce qui a trait aux risques de victimisation avec violence chez les résidents urbains et ruraux.

L'effet de l'âge est plus important chez les résidents urbains

Parmi les indicateurs du style de vie, l'âge constitue le prédicteur le plus vigoureux de la victimisation avec violence à la fois pour les résidents urbains et les résidents ruraux lorsque les effets des autres variables sont maintenus constants (tableau 3.2). Toutefois, l'effet est plus marqué pour les résidents urbains. Par exemple, les probabilités de victimisation pour les personnes de 15 à 24 ans, comparativement aux personnes de 55 ans et plus, étaient plus de neuf fois plus élevées pour les résidents urbains, mais de six fois plus élevées pour les résidents ruraux. L'état matrimonial est un prédicteur important de risque pour les deux groupes, mais a une incidence plus importante dans le cas des résidents ruraux. Le sexe et le revenu du ménage constituent des facteurs importants du risque de victimisation avec violence pour les résidents urbains mais pas pour les résidents ruraux. L'activité principale n'est pas un facteur de risque significatif pour les résidents urbains ou ruraux.

La crainte de marcher seul est associée à la victimisation avec violence des résidents ruraux

Parmi les trois mesures de la proximité du crime, la crainte de marcher seul la nuit est un prédicteur important de la victimisation avec violence pour les résidents ruraux, mais non pour les résidents urbains. Le contraire est vrai lorsqu'il s'agit d'attendre ou d'utiliser les transports en commun seul la nuit, ce facteur n'étant significatif que pour les résidents urbains. La perception du niveau de criminalité dans le quartier est importante tant pour les résidents ruraux que les résidents urbains mais influe davantage sur le risque des résidents ruraux.

La fréquence des promenades solitaires est associée à la victimisation avec violence des résidents urbains

En ce qui a trait à l'exposition au crime, la fréquence des promenades solitaires après la tombée de la nuit constitue le prédicteur le plus vigoureux de la victimisation

avec violence pour les résidents urbains, mais n'est pas un facteur de la victimisation des résidents ruraux. La fréquence des activités en soirée, quoiqu'un facteur de risque important tant pour les résidents urbains que les résidents ruraux, a un effet plus important sur les résidents ruraux. Par exemple, pour les résidents ruraux, les probabilités de victimisation des personnes participant à 10 activités ou plus par mois étaient 2,2 fois celles des personnes qui participaient à moins de 10 activités par mois. La proportion comparable pour les résidents urbains était de 1,4. La fréquence de l'attente ou de l'utilisation des transports en commun ne représente pas un facteur de risque important tant pour les résidents urbains que ruraux.

Taux de victimisation des ménages

Les ménages urbains enregistrent des taux de victimisation plus élevés

Pour les quatre crimes contre les ménages, les ménages urbains ont enregistré des taux de victimisation beaucoup plus élevés que les ménages ruraux, en 1999 (tableau 3.3). La plus grande différence avait trait à l'introduction par effraction, où le taux de victimisation des ménages urbains dépassait de 63 % celui des ménages ruraux (52 pour 1 000 contre 32 pour 1 000 ménages). On a également observé un écart important dans les cas du vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, pour lequel le taux de victimisation des ménages urbains dépassait de 47 % celui des ménages ruraux (44 contre 30 pour 1 000 ménages).

Entre 1993 et 1999, contrairement aux taux de victimisation des personnes, la tendance des taux de victimisation des ménages était la même pour les résidents urbains et ruraux. Aucune de ces populations n'a subi de changements importants du taux se rapportant aux quatre types de crimes. Toutefois, comme nous l'avons mentionné au chapitre 2, le taux des vols de biens du ménage pour l'ensemble du Canada a connu une augmentation.

Facteurs de risque pour la victimisation des ménages

Les résultats de l'analyse multidimensionnelle présentée au chapitre 2 indiquent que, contrairement à la victimisation avec violence, la résidence en milieu urbain ou rural constitue un facteur de risque important dans la victimisation des ménages. Il est toutefois intéressant de signaler qu'il existe des différences quant aux facteurs de risque pour les résidents urbains et ruraux. Pour en venir à cette conclusion, nous avons exécuté séparément pour les résidents urbains et les résidents ruraux le modèle de régression logistique utilisé au chapitre 2. (tableau 2.6 et encadré 2.1). Compte tenu des résultats de cette analyse, les facteurs de risque semblent présenter certaines différences.

Le fait de vivre dans un secteur où le taux de criminalité est élevé augmente le risque tant pour les résidents urbains que les résidents ruraux

La proximité du crime contribue au risque de victimisation des ménages tant pour les résidents urbains que les résidents ruraux. Les cinq mesures de proximité constituent d'importants prédicteurs pour les résidents urbains tandis que toutes ces mesures, à l'exception du sentiment général de sécurité face à la criminalité, sont importantes pour les résidents ruraux (tableau 3.4). Pour trois des mesures — la perception du changement du taux de criminalité dans le quartier, l'inquiétude en attendant ou utilisant les transports en commun seul la nuit et la crainte en restant seul à la maison le soir — les probabilités de victimisation des personnes appartenant à la catégorie de risque élevé sont plus importantes pour les résidents ruraux. À titre d'exemple, pour les résidents ruraux, les probabilités de victimisation de ceux qui s'inquiétaient lorsqu'ils attendaient ou utilisaient les transports en commun seuls la nuit dépassaient de 39 % celles des personnes qui n'étaient pas inquiètes. Le chiffre comparable pour les résidents urbains était de 13 %.

La participation à des activités en soirée accroît le risque pour les résidents urbains

Parmi les trois mesures d'exposition au crime, la participation à des activités en soirée constituait le prédicteur de risque le plus important pour les résidents urbains, les probabilités de victimisation des personnes participant à au moins 30 activités étant 2,3 fois plus élevées que celles des personnes participant à moins de 10 activités. Ce facteur de risque n'était pas aussi important pour les résidents ruraux, le rapport de probabilité étant de 1,6 pour les personnes participant à 30 activités et plus. L'activité principale est plus importante pour prédire les risques des résidents ruraux. Par exemple, les probabilités de victimisation des étudiants en milieu rural étaient 3,4 fois plus élevées que celles des retraités en milieu rural, tandis que chez leurs homologues urbains le rapport comparable était de 2,2 fois.

Un revenu du ménage élevé constitue un facteur plus important pour les résidents ruraux

Les ménages ruraux à revenu élevé semblent représenter des cibles plus attrayantes en ce qui a trait à la victimisation des ménages. Pour les résidents ruraux, les probabilités de victimisation des ménages touchant un revenu de 60 000 \$ et plus étaient 68 % plus élevées que celles des ménages gagnant moins de 15 000 \$. Pour les résidents urbains, la proportion comparable était de 40 %.

La taille du ménage et le fait d'être propriétaire de sa résidence ne constituent pas des facteurs de risque importants pour les résidents ruraux

Les cinq indicateurs de protection sont des prédicteurs du risque de victimisation des ménages pour les résidents urbains. Toutefois, la taille du ménage et le fait d'être propriétaire de la résidence n'influent pas sur le risque de victimisation des ménages ruraux.

Déclaration des incidents à la police

Les résidents urbains et ruraux sont susceptibles dans la même mesure de signaler les incidents à la police

La police est susceptible dans la même mesure d'être informée des incidents commis contre les résidents urbains et ruraux. Près de 38 % des incidents dont les victimes étaient des résidents urbains ont été signalés à la police comparativement à 36 % des incidents dont les victimes étaient des résidents ruraux. Les résidents urbains et ruraux avaient également des raisons similaires pour rapporter ou non les incidents (chapitre 4 pour plus de détails).

Perceptions de la criminalité et crainte qu'elle suscite¹⁷

En plus d'examiner les différences entre la victimisation des résidents urbains et la victimisation des résidents ruraux, il importe de comprendre comment ces deux groupes de résidents se distinguent dans leurs perceptions et leur crainte de la criminalité.

Les résidents urbains sont plus susceptibles de penser que la criminalité dans leur quartier est à la hausse

Lorsqu'on a demandé aux répondants si, au cours des derniers cinq ans, la criminalité dans leur quartier (le secteur entourant leur résidence) avait augmenté, diminué ou était restée la même, les résidents urbains étaient plus susceptibles que les résidents ruraux de penser que la criminalité avait augmenté dans leur quartier (30 % contre 27 % respectivement). Ces proportions étaient plus faibles que celles qui avaient été signalées en 1993 lorsque 48 % des résidents urbains et 40 % des résidents ruraux pensaient que la criminalité dans leur quartier avait augmenté.

Les résidents ruraux sont plus susceptibles de penser que la criminalité dans leur quartier est moins élevée qu'ailleurs

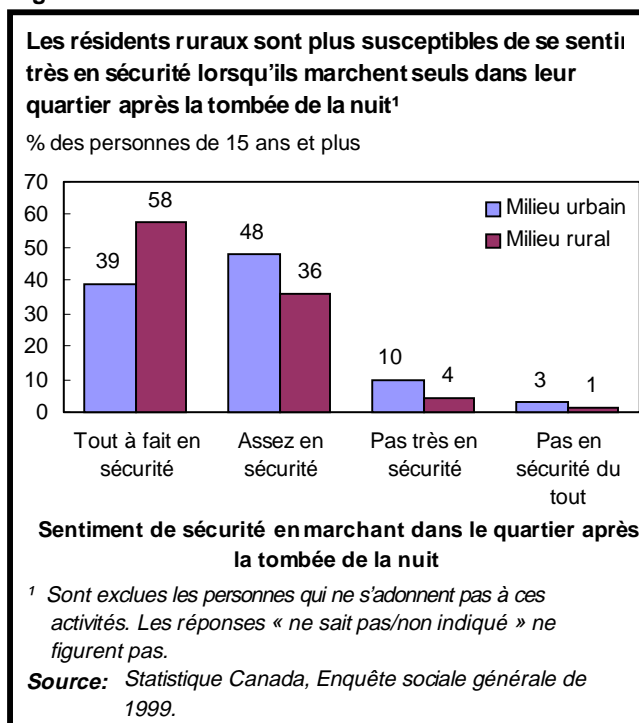
On a également demandé aux répondants s'ils estimaient que le taux de criminalité de leur quartier était plus élevé, le même, ou plus faible que celui des autres régions au Canada. Les résidents ruraux étaient beaucoup plus susceptibles que les résidents urbains d'affirmer que la criminalité dans leur quartier était plus faible (73 % contre 56 % respectivement). Ces proportions étaient sensiblement les mêmes qu'en 1993.

Les résidents ruraux sont moins craintifs que les résidents urbains

L'ESG renfermait trois questions précises au sujet de la perception de la sécurité dans diverses situations et une question générale concernant la satisfaction globale au sujet de la sécurité personnelle. Plus précisément, on a demandé aux répondants à quel point ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier après la tombée de la nuit, s'ils se sentaient inquiets lorsqu'ils attendaient ou utilisaient les transports en commun seuls une fois la nuit tombée et lorsqu'ils étaient chez eux seuls le soir. Les constatations appuient les recherches antérieures qui ont montré que, dans l'ensemble, les résidents ruraux sont moins craintifs que les résidents urbains.

Si on exclut approximativement 25 % des résidents urbains et 22 % des résidents ruraux qui ne marchent pas seuls le soir, près de 6 résidents ruraux sur 10 ont affirmé qu'ils se sentaient très en sécurité lorsqu'ils le faisaient, par opposition à seulement 4 résidents urbains sur 10 (figure 3.2). Parmi les répondants qui avaient accès aux transports en commun et qui les utilisaient après la tombée de la nuit, 64 % des résidents ruraux n'étaient pas du tout inquiets de les utiliser, tout comme

Figure 3.2

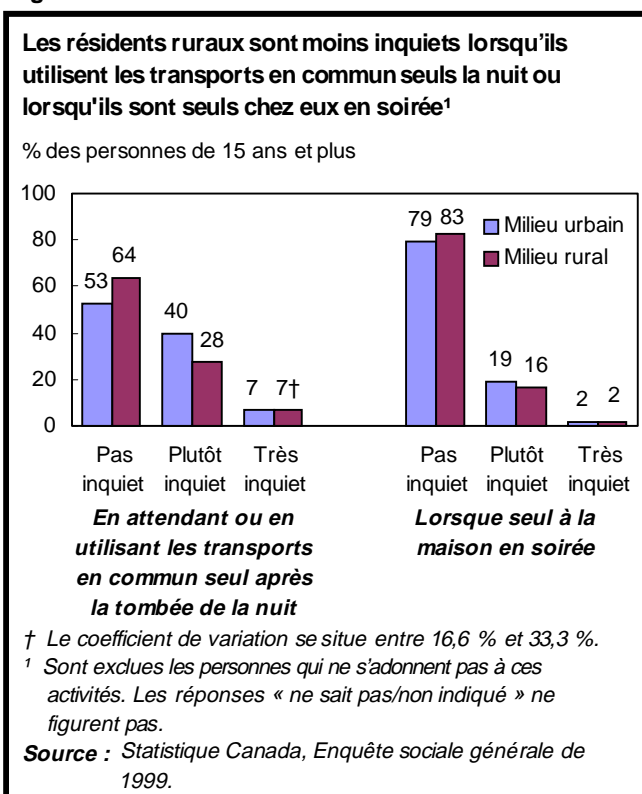


¹⁷ Dans le chapitre 5, on examine en détail les résultats de l'ESG concernant les perceptions de la criminalité. La présente analyse s'articule autour des différences entre le milieu urbain et le milieu rural.

53 % des résidents urbains (figure 3.3)¹⁸. Interrogés au sujet de leur niveau d'inquiétude lorsqu'ils se trouvaient seuls chez eux en soirée, de nouveau, les résidents ruraux se disaient moins préoccupés, 83 % d'entre eux ayant déclaré qu'ils n'étaient pas inquiets par opposition à 79 % des résidents urbains (figure 3.3)¹⁹.

Des résultats semblables ont été constatés lorsque les résidents urbains et ruraux ont été interrogés au sujet de leur satisfaction générale à l'égard de leur sécurité personnelle face à la criminalité. Même si les deux groupes ont massivement répondu qu'ils étaient satisfaits de leur sécurité, les résidents ruraux étaient légèrement plus satisfaits que leurs homologues urbains (94 % contre 91 %).

Figure 3.3



Protection et mesures de sécurité

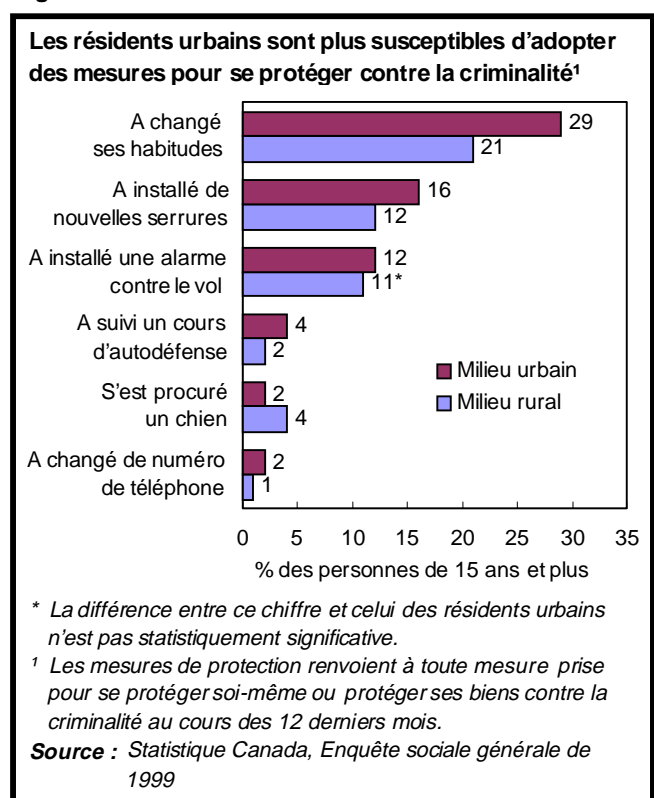
Les résidents urbains utilisent davantage des mesures de protection et de sécurité

Beaucoup de personnes déploient des efforts spéciaux pour se protéger elles-mêmes et accroître leur sécurité face à la criminalité. L'ESG a permis de constater qu'il existe certaines variations chez les résidents urbains et ruraux sur le plan des mesures qu'ils prennent pour garantir leur sécurité.

On a demandé aux répondants si, au cours des 12 mois précédant l'enquête, ils avaient utilisé l'une ou l'autre

de huit mesures pour se protéger eux-mêmes ou leurs biens contre la criminalité. Les résidents urbains étaient plus susceptibles que les résidents ruraux d'avoir eu recours à deux de ces mesures. Plus particulièrement, les personnes vivant dans les régions urbaines étaient plus susceptibles que les résidents ruraux d'avoir modifié leurs habitudes ou évité de fréquenter certains endroits (29 % contre 21 % respectivement) et d'avoir installé de nouvelles serrures ou barres de sécurité (16 % contre 12 % respectivement) (figure 3.4). Une petite proportion de résidents à la fois urbains et ruraux avaient suivi un cours d'autodéfense, avaient changé leur numéro de téléphone ou s'étaient procuré un chien.

Figure 3.4



On a également demandé aux répondants s'ils utilisaient régulièrement l'une ou l'autre de cinq mesures précises pour garantir leur sécurité face à la criminalité. Les résidents urbains étaient plus susceptibles que les résidents ruraux de recourir aux cinq mesures préventives. Près de 60 % des résidents urbains ont affirmé qu'ils verrouillaient les portes d'auto par mesure de sécurité lorsqu'ils y étaient seuls, comparativement à 47 % des résidents ruraux. Une proportion plus élevée

¹⁸ La disponibilité des services de transport varie beaucoup selon la région de résidence. Les résultats de l'ESG montrent que plus de 60 % des résidents ruraux et 12 % des résidents urbains n'ont pas accès aux transports en commun. L'analyse exclut par conséquent ceux qui n'ont pas accès aux services de transport ou qui ne les utilisent pas.

¹⁹ Exclut 1 % des répondants qui n'étaient jamais seuls chez eux le soir.

de résidents urbains que de résidents ruraux vérifiaient également qu'aucun intrus ne se trouvait dans le siège arrière de leur voiture (45 % contre 41 % respectivement), déterminaient leur trajet en fonction de leur sécurité (43 % contre 37 %), portaient sur eux quelque chose pour se défendre ou donner l'alerte (14 % contre 10 %) et restaient chez eux le soir parce qu'ils avaient peur de sortir seuls (11 % contre 6 %).

Tant chez les résidents urbains que les résidents ruraux, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'utiliser les mesures de sécurité. Cela n'est pas étonnant étant donné que les femmes ont tendance à être plus craintives à l'égard de la criminalité que les hommes. Par exemple, environ 75 % des femmes en milieu urbain et 66 % des femmes en milieu rural verrouillaient leurs portes d'auto lorsqu'elles étaient seules comparativement à 43 % des hommes en milieu urbain et seulement 28 % des hommes en milieu rural. Les femmes en milieu urbain et rural étaient également beaucoup plus susceptibles de vérifier qu'aucun intrus ne se trouvait dans le siège arrière de la voiture avant d'y monter (57 % et 54 % respectivement comparativement à 33 % pour les hommes en milieu urbain et 28 % pour les hommes en milieu rural).

Attitudes à l'égard du système de justice pénale

L'ESG a servi à mesurer les attitudes du public à l'égard de quatre secteurs du système de justice pénale : les services de police locaux, les tribunaux de juridiction criminelle, le système carcéral et le système de libération conditionnelle.

Les résidents ruraux et urbains ont une opinion semblable de la police

Lorsqu'on a demandé aux répondants si le travail de leur police locale était bon, passable ou mauvais par rapport à cinq mesures de rendement particulières, les résidents urbains et ruraux ont répondu de façon assez positive. Pour quatre aspects du rendement, la proportion de la population qui croyait que la police faisait un bon travail ou un travail passable était la même pour les résidents urbains et les résidents ruraux. La seule exception était lorsqu'il s'agissait d'avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion, 87 % de la population rurale et 83 % de la population urbaine étant d'avis que la police faisait un bon travail ou un travail passable (tableau 3.5).

Les résidents urbains et ruraux partagent le même point de vue sur le rendement des tribunaux

Aucune différence importante n'a été signalée entre les résidents urbains et ruraux quant à leur évaluation des tribunaux de juridiction criminelle canadiens. Environ 75 % des résidents urbains et ruraux estimaient que les tribunaux faisaient du bon travail ou un travail passable lorsqu'il s'agissait de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste. Les deux groupes de répondants ont déclaré dans des proportions semblables que les

tribunaux faisaient du bon travail ou un travail passable lorsqu'il s'agissait d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé (64 %), d'aider la victime (49 %) et de rendre justice rapidement (47 %).

Les résidents ruraux accordent au système carcéral une cote légèrement plus favorable

Les résidents ruraux ont une perception du système carcéral légèrement plus positive que les résidents urbains. Lorsqu'on leur a demandé si le système carcéral était bon, passable ou mauvais lorsqu'il s'agissait de surveiller et contrôler les prisonniers, 62 % des résidents ruraux ont indiqué qu'il était bon ou passable par opposition à 57 % des résidents urbains. Lorsqu'on les a interrogés sur la capacité du système carcéral à aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois, 49 % des résidents ruraux et 46 % des résidents urbains ont estimé que le système carcéral faisait du bon travail ou un travail passable.

Les résidents ruraux perçoivent le système de libération conditionnelle d'une façon plus favorable

Les résidents ruraux percevaient aussi le système de libération conditionnelle d'une façon plus favorable. Environ 50 % d'entre eux estimaient qu'il faisait du bon travail ou un travail passable lorsqu'il s'agissait de mettre en liberté des détenus qui n'étaient pas susceptibles de récidiver, comparativement à 48 % pour les résidents urbains. Pour ce qui était de faire du bon travail ou un travail passable lorsqu'il s'agissait de superviser les personnes en liberté conditionnelle, les chiffres étaient de 45 % pour les résidents ruraux et de 42 % pour les résidents urbains.

Sommaire

L'accroissement des régions urbanisées au Canada a suscité un intérêt soutenu pour l'étude et la surveillance des tendances et des variations de la criminalité entre les régions urbaines et les régions rurales. Les résultats de la présente étude montrent que le lieu de résidence n'est pas le seul facteur qui distingue les résidents urbains des résidents ruraux. Dans le contexte de la criminalité et de la sécurité personnelle, l'analyse a permis de confirmer les constatations des recherches précédentes : il existe des distinctions entre les résidents urbains et les résidents ruraux en ce qui a trait aux taux de victimisation personnelle et de victimisation des ménages, à la crainte suscitée par la criminalité, et au recours à des mesures de protection et de sécurité. En outre, on note de légères différences dans la perception du rendement du système carcéral et du système de libération conditionnelle.

Les taux de victimisation des personnes et des ménages restent plus élevés au sein des populations urbaines. Il s'ensuit par conséquent que les résidents urbains sont plus craintifs à l'égard de la criminalité et qu'ils utilisent davantage de mesures pour se protéger eux-mêmes et garantir leur sécurité face à la criminalité.

Tableau 3.1
Taux de victimisation des personnes, selon la résidence en milieu urbain ou rural et le sexe, 1999¹

	Total des crimes contre la personne	Vol de biens personnels	Crimes de violence				Total des crimes contre la personne	Vol de biens personnels	Crimes de violence			
			Total des crimes de violence	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait			Total des crimes de violence	Agression sexuelle	Vol qualifié	Voies de fait
Nombre d'incidents (en milliers)						Taux pour 1 000 habitants de 15 ans et plus						
Total –Canada	3 804	1 831	1 974	499	228	1 246	157	75	81	21	9	51
Hommes	1 879	845	1 034	92	147	794	157	71	87	8	12	67
Femmes	1 925	985	939	407	81†	452	156	80	76	33	7†	37
Total –milieu urbain	3 215	1 573	1 642	406	202	1 034	168	82	86	21	11	54
Hommes	1 577	713	863	82†	123	658	169	77	93	9†	13	71
Femmes	1 639	860	779	325	79†	375	167	88	79	33	8†	38
Total –milieu rural	589	257	332	93	--	213	115	50	65	18	--	41
Hommes	303	132	171	--	--	136	115	50	65	--	--	52
Femmes	286	125	161	82†	--	77†	115	50	65	33†	--	31†

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Des chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 3.2
Facteurs liés au risque de victimisation avec violence, victimes en milieu urbain et rural, analyse multidimensionnelle, 1999¹

Facteur	Rapport de probabilité ²		Facteur	Rapport de probabilité ²	
	Milieu urbain	Milieu rural		Milieu urbain	Milieu rural
Indicateurs de style de vie			Exposition au crime		
<i>Sexe</i>			<i>Nombre d'activités en soirée par mois</i>		
Homme	1.77 ***	1.38	10 ou plus	1.38 *	2.16 *
Femme	référence	référence	Moins de 10	référence	référence
<i>Âge</i>			<i>Fréquence des marches seul dans le quartier après la tombée de la nuit</i>		
15 à 24 ans	9.35 ***	5.96 ***	Au moins une fois par semaine	1.48 ***	1.07
25 à 34 ans	6.19 ***	3.12 **	Moins d'une fois par semaine	référence	référence
35 à 44 ans	3.51 ***	1.94	<i>Fréquence de l'attente ou de l'utilisation des transports en commun seul la nuit</i>		
45 à 54 ans	2.43 ***	2.34 **	Au moins une fois par semaine	1.17	1.88
55 ans et plus	référence	référence	Moins d'une fois par semaine	référence	référence
<i>Revenu du ménage</i>			Protection		
0 \$ à 14 999 \$	1.72 ***	1.09	<i>A suivi un cours d'autodéfense</i>		
15 000 \$ et plus	référence	référence	Oui	1.84 ***	2.99 ***
<i>État matrimonial</i>			Non	référence	référence
Célibataire, séparé ou divorcé	1.84 ***	2.27 ***	<i>Emporte quelque chose avec soi pour se protéger ou donner l'alerte</i>		
Autre ³	référence	référence	Oui	2.60 ***	1.81 **
<i>Activité principale</i>			Non	référence	référence
Étudiant	0.81	0.76	<i>Vérifie qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur d'une voiture avant d'y monter lorsque seul</i>		
Autre ⁴	référence	référence	Oui	1.28 **	1.25
Proximité du crime			Non	référence	référence
<i>Sentiment de sécurité en marchant seul dans le quartier après la tombée de la nuit</i>			<i>Reste à la maison la nuit par crainte de sortir seul</i>		
Pas en sécurité	1.24	2.61 **	Oui	1.51 **	1.14
En sécurité	référence	référence	Non	référence	référence
<i>Inquiétude en attendant ou en utilisant les transports en commun seul la nuit</i>					
Inquiet	1.26 *	1.17			
Pas inquiet	référence	référence			
<i>Perception du changement dans le niveau de criminalité dans le quartier au cours des cinq dernières années</i>					
Augmenté	1.23 *	1.91 **			
Diminué ou inchangé	référence	référence			

* ,01 < p ≤ ,05

** ,001 < p ≤ ,01

*** p ≤ ,001

p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 indique qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiquent qu'il existe une relation entre les variables, alors qu'aucune relation n'existe en réalité au sein de la population.

¹ La relation entre chaque facteur et le risque de victimisation est examinée au moyen de la technique de régression logistique tout en maintenant constants les effets possibles des autres facteurs de risque compris dans le modèle.

² Indique la probabilité d'être victimisé par rapport à celle de la catégorie de référence lorsque tous les autres facteurs du modèle sont maintenus constants.

³ Sont incluses les personnes mariées, les personnes vivant en union libre et les veufs.

⁴ Sont incluses les personnes qui occupent un emploi, sont sans emploi, prennent soin des enfants, tiennent maison, sont à la retraite, sont en congé de maternité ou de paternité ou sont en congé de maladie de longue durée, et les autres personnes.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 3.3
Taux de victimisation des ménages, selon la résidence en milieu urbain ou rural, 1999

	Total des crimes contre les ménages	Introduc-tion par effraction	Vol de véhicules à	Vol de biens du	Vandalisme	Total des crimes contre les ménages	Introduc-tion par effraction	Vol de véhicules à	Vol de biens du	Vandalisme
			moteur ou de leurs pièces	ménage				moteur ou de leurs pièces	ménage	
Nombre d'incidents (en milliers)						Taux pour 1 000 ménages				
Total	2 656	587	501	760	808	218	48	41	62	66
Milieu urbain	2 248	506	428	639	675	232	52	44	66	70
Milieu rural	408	81†	74†	121	133	164	32†	30†	49	53

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.
Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 3.4
Facteurs liés au risque de victimisation des ménages, victimes en milieu urbain et rural, analyse multidimensionnelle, 1999¹

Facteur	Rapport de probabilité ²		Facteur	Rapport de probabilité ²	
	Milieu urbain	Milieu rural		Milieu urbain	Milieu rural
Proximité du crime			Attrait de la cible		
<i>Perception de la criminalité dans le quartier par rapport aux autres quartiers</i>			<i>Revenu du ménage</i>		
Moins élevée	référence	référence	0 \$ à 14 999 \$	référence	référence
À peu près la même	1.32 ***	1.40 **	15 000 \$ à 29 999 \$	1.24 *	1.22
Plus élevée	1.89 ***	1.48	30 000 \$ à 39 999 \$	1.19	1.85 **
<i>Perception du changement dans le niveau de la criminalité dans le quartier au cours des cinq dernières années</i>			40 000 \$ à 59 999 \$		
Diminué ou inchangé	référence	référence	60 000 \$ et plus	1.12	1.53
Augmenté	1.66 ***	1.83 ***	Protection		
<i>Inquiétude en attendant ou en utilisant les transports en commun seul la nuit</i>			<i>A posé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité</i>		
Pas inquiet	référence	référence	Oui, au cours de la dernière année	1.87 ***	2.22 ***
Inquiet	1.13 **	1.39 *	Oui, il y a plus d'un an	1.11	1.14
<i>Inquiétude lorsque seul à la maison le soir ou la nuit</i>			Non		
Pas inquiet	référence	référence	<i>A installé une alarme contre le vol ou un détecteur de mouvement</i>		
Inquiet	1.23 ***	1.31 *	Oui, au cours de la dernière année	1.76 ***	1.48 **
<i>Sentiment général de sécurité face à la criminalité</i>			Oui, il y a plus d'un an		
Satisfait	référence	référence	Non	référence	référence
Insatisfait	1.52 ***	1.21	<i>S'est procuré un chien</i>		
Exposition au crime			Oui, au cours de la dernière année		
<i>Activité principale</i>			Oui, il y a plus d'un an		
Est à la retraite			Non		
Tient maison ³			<i>Taille du ménage</i>		
Cherche du travail			1 ou 2 personnes		
Occupe un emploi			3 personnes		
Étudie			4 personnes		
Autre ⁴			5 personnes ou plus		
<i>Activités en soirée (nombre par mois)</i>			<i>Propriété de la résidence</i>		
Moins de 10	référence	référence	Propriétaire-occupant		
10 à 19	1.46 ***	1.12	Locataire		
20 à 29	1.71 ***	1.18	référence		
30 et plus	2.32 ***	1.58 **	1.38 ***		
<i>Fréquence des promenades solitaires dans le quartier après la tombée de la nuit</i>			1.11		
Moins d'une fois par semaine	référence	référence			
Une fois par semaine ou plus	1.18 **	1.16			

* ,01 < p ≤ ,05

** ,001 < p ≤ ,01

*** p ≤ ,001

p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 indique qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiqueront qu'il existe une relation entre les variables, alors qu'aucune relation n'existe en réalité au sein de la population.

¹ La relation entre chaque facteur et le risque de victimisation est examinée au moyen de la technique de régression logistique tout en maintenant constants les effets possibles des autres facteurs de risque compris dans le modèle.

² Indique la probabilité d'être victimisé par rapport à celle de la catégorie de référence lorsque tous les autres facteurs du modèle sont maintenus constants.

³ Inclut le soin des enfants et les congés de maternité ou de paternité.

⁴ Inclut les congés de maladie de longue durée et le travail bénévole.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 3.5
 Perceptions du système de justice au sein de la population urbaine et rurale, 1999

	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sait pas/ non indiqué	Total	Bon	Passable	Mauvais	Ne sait pas/ non indiqué
	% de la population urbaine					% de la population rurale				
Quel genre de travail votre police fait-elle quand il s'agit :										
d'avoir une attitude ouverte?	100	65	18	5	13	100	71	16	4	9
d'assurer la sécurité des citoyens?	100	62	27	5	7	100	66	24	5	5
de faire respecter la loi?	100	60	29	5	5	100	61	29	6	4
d'informer le public sur la prévention des actes criminels?	100	53	26	10	11	100	57	23	9	11
de répondre rapidement aux appels?	100	49	20	7	24	100	50	22	9	19
Quel genre de travail font les tribunaux de juridiction criminelle quand il s'agit :										
de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste?	100	40	35	11	14	100	42	35	11	12
d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé?	100	21	43	19	17	100	21	43	21	15
d'aider la victime?	100	15	33	35	17	100	17	33	35	16
de rendre justice rapidement?	100	13	35	41	12	100	13	33	43	10
Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit :										
de surveiller ou de contrôler les prisonniers?	100	26	31	21	22	100	29	33	19	20
d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois?	100	14	32	28	26	100	16	33	27	24
Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit :										
de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver?	100	15	33	32	19	100	16	34	33	17
de surveiller les personnes en liberté conditionnelle?	100	13	29	33	25	100	13	32	32	23

Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

CHAPITRE QUATRE : RECOURS DES VICTIMES AU SYSTÈME JUDICIAIRE ET AUX SERVICES SOCIAUX

par Catherine Trainor

Introduction

Les enquêtes sur la victimisation et les statistiques policières dressent souvent des tableaux différents de la criminalité. Les statistiques policières mesurent les crimes qui sont signalés à la police et documentés par la police tandis que les enquêtes sur la victimisation comme l'Enquête sociale générale (ESG) visent à fournir des renseignements détaillés sur les victimes et les caractéristiques des incidents qui ont été signalés à la police ou ne l'ont pas été. Ainsi, il existe plusieurs différences entre les deux sources d'information (encadré I.2). Le processus par lequel une affaire est enregistrée par la police à titre de « crime » peut être vu comme une série d'étapes qui commencent au moment où une victime qualifie l'incident de « crime », et qui se poursuivent lorsque la police mène une enquête et décide si le crime est « fondé » ou non. À toute étape du processus, une décision peut être prise à la suite de laquelle l'incident ne sera jamais inscrit dans les statistiques policières officielles²⁰.

Un des avantages des enquêtes sur la victimisation comme l'ESG est leur capacité de saisir le « chiffre noir » de la criminalité, c.-à-d. les données sur les crimes qui ne sont pas signalés à la police. Les victimes ne déclarent pas systématiquement les crimes à la police. Il s'agit d'une décision complexe, et la victime peut envisager divers facteurs, par exemple, si l'incident est assez grave, si la déclaration est requise par la société d'assurances, le temps qui est requis et si le stress supplémentaire occasionné en vaut la peine. Nous appuyant sur les résultats de l'ESG de 1999 sur la victimisation, nous examinons plus en détail dans le présent chapitre la question de la déclaration à la police. Nous analysons la fréquence de la déclaration, les raisons qui incitent à signaler ou à ne pas signaler et les facteurs, comme l'âge et le sexe de la victime et le type de crime, qui peuvent être associés à la décision de signaler l'incident. Nous y examinons également le recours des victimes au système judiciaire et aux services sociaux. L'information sur la violence conjugale est traitée séparément dans l'analyse parce que les

renseignements sur le recours aux services ne sont pas disponibles pour chaque incident.

Déclaration aux services de police

De nombreux crimes ne sont pas signalés à la police

Un grand nombre de crimes ne sont pas signalés. Selon l'ESG de 1999, 6,5 millions de victimisations criminelles se seraient produites pour les huit types de crimes mesurés au moyen de cette enquête. Près de 60 % de ces incidents n'ont pas été signalés à la police tandis que 37 % l'ont été (tableau 4.1)²¹. Dans la plupart des provinces, le pourcentage d'incidents signalés à la police se situait près de la moyenne de 37 %. Les chiffres variaient de 30 % à Terre-Neuve à 44 % au Manitoba (figure 4.1).

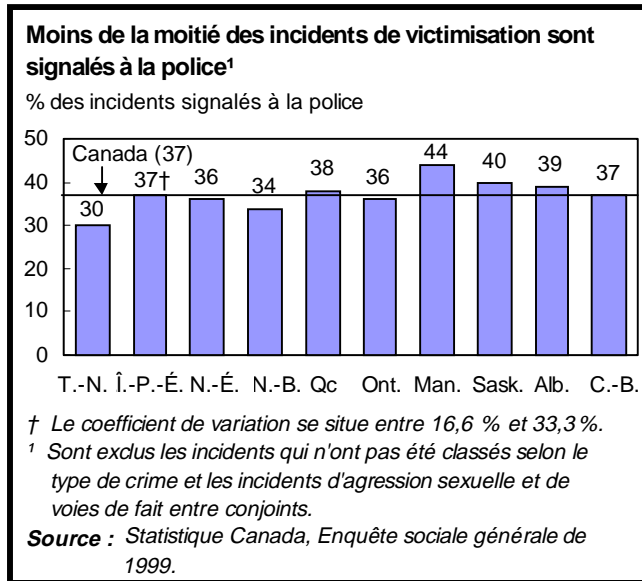
Certains types d'infractions sont signalés moins souvent que d'autres. En 1999, l'agression sexuelle affichait le pourcentage le plus élevé d'incidents non signalés à la police (78 %) alors que l'introduction par effraction (35 %) et le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces (37 %) avaient le pourcentage le plus faible d'incidents non signalés à la police.

Les crimes non violents, qui comprennent le vol de biens personnels, l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme, ont été signalés plus souvent que les crimes de violence, tels que l'agression sexuelle, les voies de fait et le vol qualifié (40 % pour les crimes non violents et 31 % pour les crimes de violence). Cela résulte vraisemblablement en partie de la nécessité de déclarer à la police les crimes qui donnent lieu à une réclamation d'assurance. Parmi les types de crimes de violence, le vol qualifié était le type d'infraction le plus souvent signalé à la police (46 % des incidents).

²⁰ En 1999, environ 5 % des incidents signalés à la police ont été jugés sans fondement.

²¹ Dans 3 % des cas, on ignore si les incidents ont été signalés.

Figure 4.1



Les victimes informent la police de la majorité des incidents

La police est plus susceptible d'être informée des incidents de victimisation par les victimes elles-mêmes. En 1999, près des trois quarts des incidents (72 %) ont été portés à l'attention des services de police par la victime (tableau 4.2). La police a été informée de l'incident d'une autre façon dans 28 % des incidents déclarés. Cette proportion comprend les cas de détection par la police et de rapports de l'incident par un ami, un voisin, un membre de la famille ou un témoin.

Parmi les incidents signalés, les victimes étaient plus susceptibles d'avoir signalé des infractions non violentes (76 % des incidents signalés) que des infractions de violence (59 % des incidents déclarés). Quant aux types de crimes particuliers, les victimes étaient plus susceptibles d'avoir signalé les vols de véhicules à moteur ou de leurs pièces (79 % des incidents déclarés) et le vol de biens personnels (78 % des incidents déclarés). Les voies de fait et le vol qualifié ont enregistré les pourcentages les plus faibles des incidents signalés par la victime (59 % et 61 % des incidents déclarés).

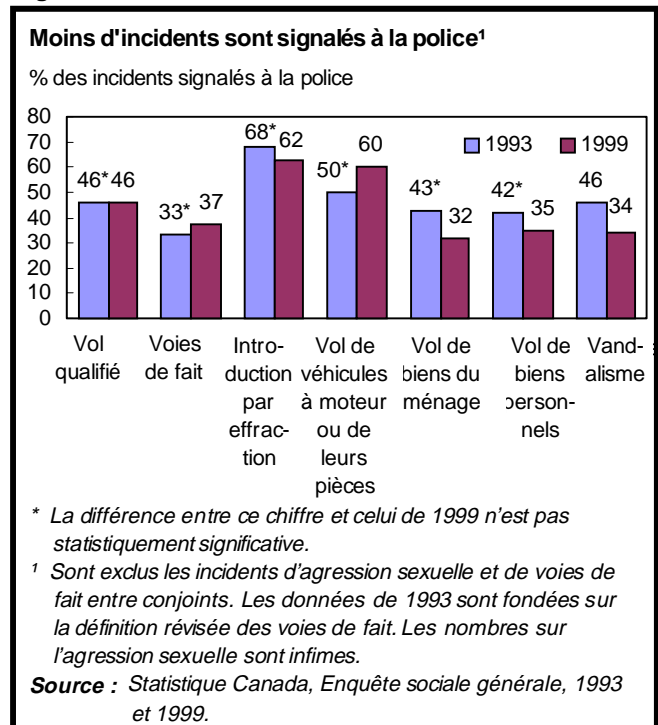
La déclaration à la police accuse une diminution

Moins d'incidents sont signalés à la police aujourd'hui que par le passé. Si l'on se fonde sur les huit infractions étudiées dans le cadre de l'ESG, la déclaration à la police a chuté, passant de 42 % des incidents en 1993 à 37 % en 1999. Entre 1993 et 1999, la déclaration des

incidents non violents est passée de 49 % à 40 %. Le signalement des incidents d'introduction par effraction, de vol de biens du ménage, de vol de biens personnels et de vandalisme semble avoir diminué, tandis que la déclaration de vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces a semblé être à la hausse (figure 4.2). Toutefois, seule la baisse de la déclaration d'incidents de vandalisme était statistiquement significative. Dans l'ensemble, la déclaration des incidents violents est demeurée inchangée. Aucun changement significatif n'a été enregistré pour la déclaration des vols qualifiés ou des voies de fait. (Les estimations pour l'agression sexuelle n'étaient pas assez fiables pour être publiées.)

Une augmentation des franchises d'assurance pourrait être une source possible de la diminution du niveau de déclaration des victimisations non violentes. Les données sur l'industrie de l'assurance indiquent qu'en 1994, la franchise dans la majorité (52 %) des polices pour propriétaires était de 200 \$. En 1998, pour la majorité des propriétaires (53 %), la franchise était passée à 500 \$²². Parallèlement, comme nous l'avons signalé au chapitre 2, la valeur des biens volés ou endommagés a très peu varié.

Figure 4.2



²² Cette information a été fournie par le Centre d'information en assurances du Canada (CIAC). Les sociétés membres du CIAC représentent environ 64 % de l'industrie.

La déclaration à la police par la victime est en recul

Les victimes signalent moins de crimes à la police. Comme il a déjà été mentionné, si l'on se fonde sur les huit infractions étudiées dans le cadre de l'ESG, 37 % des incidents ont été signalés à la police en 1999 et, sur ce nombre, 72 % l'ont été par la victime. La proportion d'incidents déclarés par la victime avait régressé par rapport au pourcentage de 77 % d'incidents signalés en 1993. Alors que la déclaration par la victime des crimes non violents est demeurée assez constante, soit environ 76 % des incidents déclarés, une diminution marquée des déclarations par les victimes a été enregistrée relativement aux crimes de violence. Entre 1993 et 1999, la déclaration des incidents de violence par la victime a chuté, passant de 74 % à 59 %, ce qui inclut des diminutions relativement au vol qualifié et aux voies de fait. Cette chute a été enregistrée en dépit du fait que le taux global de déclaration des crimes de violence à la police est demeuré inchangé. Il se pourrait que les victimes aient demandé plus souvent à des membres de leur famille ou à des amis de signaler l'incident ou que la police ait découvert une plus grande proportion d'affaires.

Encadré 4.1 Déclaration à la police des incidents de violence conjugale

Selon l'Enquête sociale générale de 1999, parmi les femmes qui avaient été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, 37 % ont signalé au moins un incident à la police. La proportion comparable pour les victimes de violence conjugale de sexe masculin était de moins de la moitié (15 %). Dans les cas d'agression contre la conjointe, la police était plus susceptible d'être informée de l'incident par la femme elle-même (78 % des incidents signalés à la police) tandis que dans les cas d'agression contre le conjoint, elle était informée par le conjoint lui-même ou par une autre personne dans une proportion égale (50 %).

La majorité des femmes (93 %) et des hommes (79 %) qui ont signalé un incident à la police ont dit l'avoir fait pour mettre fin à la violence ou pour bénéficier d'une protection contre leur agresseur. Les femmes et les hommes étaient aussi susceptibles d'informer la police lorsqu'ils estimaient que c'était leur devoir de le faire (55 % et 58 % respectivement). En outre, les femmes étaient susceptibles de déclarer l'incident à la police pour que l'agresseur soit arrêté et puni (48 % de femmes agressées contre 34 % d'hommes agressés). Cela résulte vraisemblablement de la nature relativement plus grave des actes de violence dont sont victimes les femmes. (Pottie Bunge et Locke, 2000).

Motifs qui sous-tendent la décision de signaler un incident

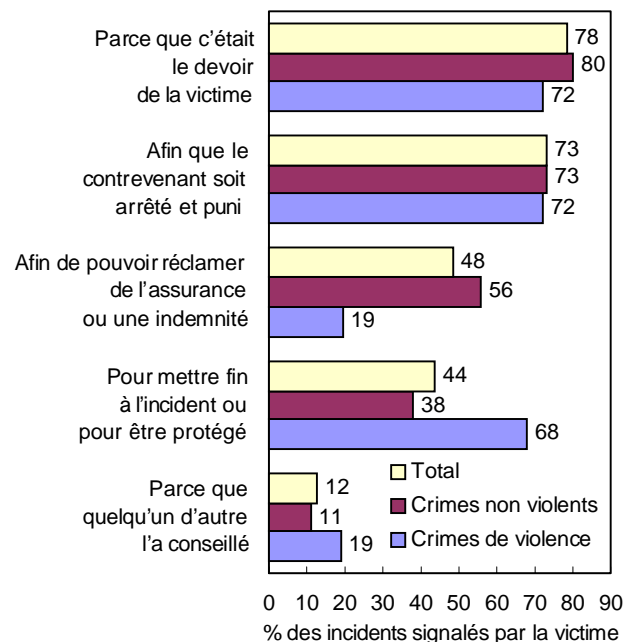
Les victimes signalent les incidents parce que « c'est leur devoir ».

Lorsque les victimes décident de signaler les incidents à la police, leurs raisons varient. Parmi les cinq réponses possibles, la plus populaire, mentionnée 8 fois sur 10 en 1999, était « parce que c'était mon devoir » (figure 4.3). Venaient ensuite « pour arrêter et punir le contrevenant » (73 %) et « pour pouvoir réclamer de l'assurance ou une indemnité » (48 %) ²³. Les résultats étaient assez uniformes pour les huit crimes sauf un. L'exception était le vol qualifié, pour lequel les victimes étaient tout aussi susceptibles de mentionner « parce que c'était mon devoir » que « pour arrêter et punir le contrevenant » comme raison de signaler l'incident (82 %).

Les raisons de signaler un incident à la police variaient selon qu'il s'agissait de victimisation avec ou sans violence. Les crimes de violence étaient signalés à la police par la victime aussi souvent « parce que c'était

Figure 4.3

Les victimes signalent l'incident à la police parce que « c'est leur devoir »¹



¹ Les pourcentages dépassent 100 % en raison des réponses multiples. Sont exclus les incidents qui n'ont pas été classés selon le type de crime ainsi que les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

²³ Les proportions dépassent 100 % parce que les répondants pouvaient choisir plus d'une raison.

mon devoir » que « pour arrêter et punir le contrevenant » (72 % des incidents déclarés par la victime). Bon nombre d'incidents ont également été signalés pour « mettre fin à l'incident ou être protégé » (68 %). En raison de la nature de la victimisation, les crimes non violents ont souvent été signalés à la police « pour pouvoir réclamer de l'assurance ou une indemnité » (56 %).

Les raisons de signaler les crimes de violence semblent différer pour les hommes et les femmes. Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de signaler les incidents violents pour « mettre fin à l'incident ou être protégés » (79 % contre 58 %) et « pour arrêter et punir le contrevenant » (77 % contre 69 %).

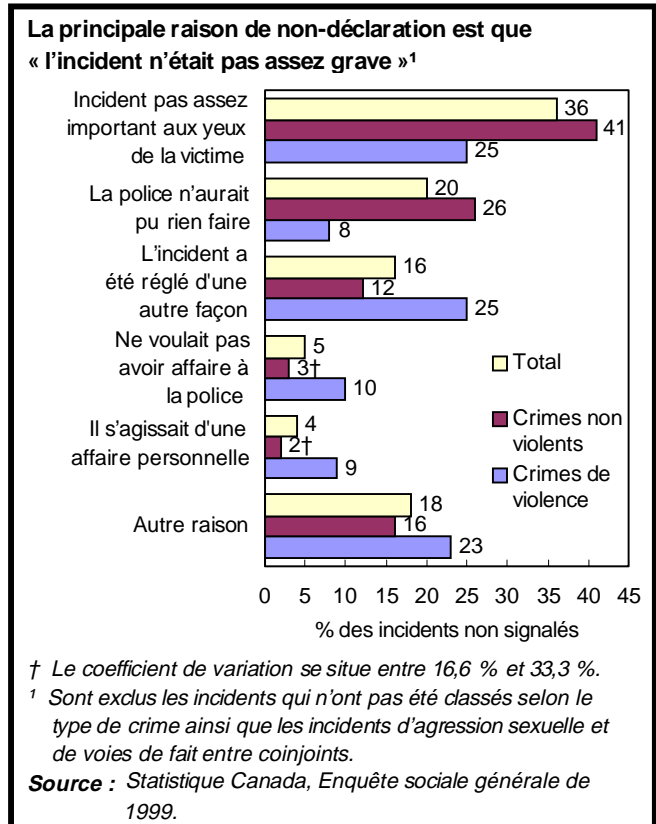
Les jeunes victimes semblent ne pas avoir les mêmes raisons de signaler que les victimes plus âgées. Plus particulièrement, les victimes de 15 à 24 ans étaient plus susceptibles que les victimes plus âgées de signaler l'incident à la police « pour arrêter et punir le contrevenant » (77 % contre 70 % des victimes plus âgées) et « pour mettre fin à l'incident ou être protégé » (73 % contre 66 %).

L'une des raisons courantes de la non-déclaration est que « l'incident n'était pas assez important »

Diverses raisons incitent les gens à ne pas signaler des crimes à la police. Parmi les huit raisons possibles qui ont été proposées aux répondants, la plus souvent retenue était que « l'incident n'était pas assez important », laquelle a été mentionnée à l'égard de 59 % des incidents non signalés en 1999. Cette réponse était suivie de « la police n'aurait pu rien faire », dans 50 % des cas. La « crainte de la publicité ou de la couverture par les médias » était un facteur mineur dans la décision de ne pas signaler un incident (3 % de tous les incidents non déclarés), sauf dans le cas de l'agression sexuelle (14 %).

Les répondants pouvaient choisir autant de réponses qu'ils le voulaient, mais lorsqu'on leur demandait quelle était la principale raison, les résultats étaient semblables. La plus fréquente était que « l'incident n'était pas assez important » (36 % des incidents non signalés), suivie de « la police n'aurait pu rien faire » (à 20 %), et « réglé d'une autre façon » (16 %) (figure 4.4). La majorité des incidents (87 %) qui n'ont pas été signalés parce qu'ils « n'étaient pas assez importants » étaient de nature moins grave — la victime n'a pas été blessée, elle n'a pas dû s'absenter du travail ou passer du temps au lit, aucune arme n'a été utilisée et la valeur des biens volés ou endommagés était inférieure à 1 000 \$ (Besserer et Trainor, 2000).

Figure 4.4

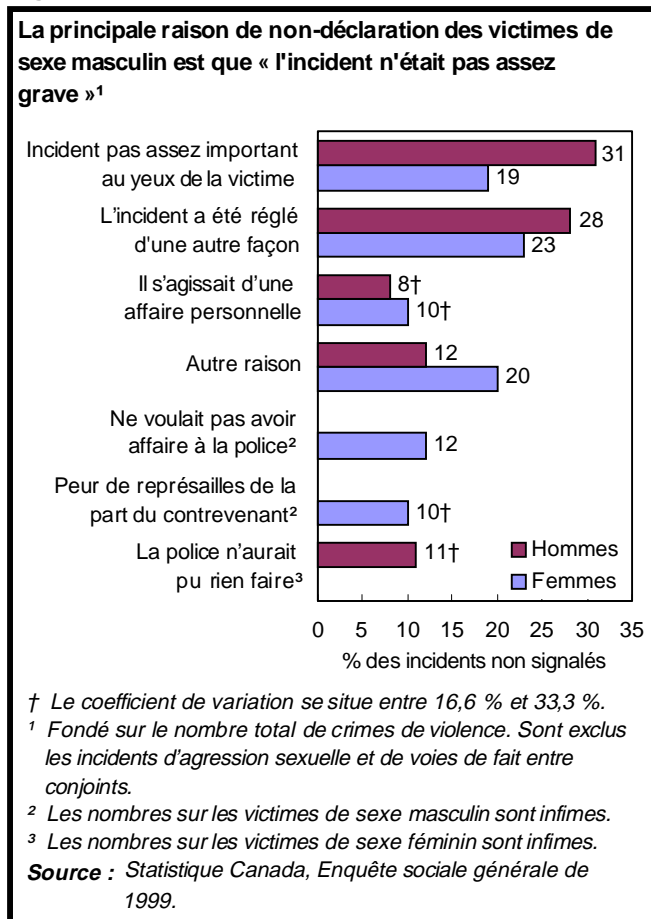


La principale raison de ne pas signaler différait selon qu'il s'agissait de crimes de violence ou sans violence. La victime d'un crime de violence était plus susceptible de répondre « réglé d'une autre façon » ou « l'incident n'était pas assez important », chaque réponse étant mentionnée pour 25 % des incidents non signalés. « L'incident n'était pas assez important » était la réponse la plus souvent invoquée dans les cas de crimes non violents. Cette raison a été invoquée dans 41 % des incidents non signalés, ce qui est une proportion beaucoup plus élevée que celle pour les infractions de violence. « La police n'aurait pu rien faire » était aussi une réponse couramment donnée, ayant été choisie dans 26 % des infractions non violentes.

Les raisons de ne pas signaler les crimes de violence diffèrent pour les hommes et les femmes

Les hommes et les femmes ont des raisons différentes de ne pas signaler des incidents criminels à la police. Les raisons les plus courantes pour lesquelles les hommes et les femmes victimes de crimes de violence n'ont pas signalé l'incident étaient que « l'incident n'était pas assez important » et que l'incident avait été « réglé d'une autre façon » (figure 4.5). Toutefois, la fréquence à laquelle ces raisons ont été mentionnées différait pour

Figure 4.5



les deux sexes, particulièrement pour « l'incident n'était pas assez important », raison mentionnée par 31 % des victimes de sexe masculin et 19 % des victimes de sexe féminin.

Facteurs associés à la déclaration à la police

Même si les victimes ont donné diverses raisons de signaler ou de ne pas signaler leur victimisation à la police, les constatations de l'ESG de 1999 indiquent qu'un certain nombre de facteurs sont associés à la décision d'avertir la police. En plus du type de crime, la gravité du crime, la relation entre la victime et le contrevenant, le lieu où s'est déroulé l'incident et les diverses caractéristiques sociodémographiques de la victime semblent tous être reliés à la décision de contacter la police.

Sexe et âge de la victime

Le taux de déclaration des victimisations avec violence à la police varie selon le sexe et l'âge de la victime. Les incidents de violence mettant en cause des victimes de sexe masculin étaient plus susceptibles d'être signalés

à la police que les incidents dont les victimes étaient de sexe féminin (34 % contre 27 %) (tableau 4.3). Cela n'est pas étonnant compte tenu du nombre plus élevé de victimes d'agression sexuelle de sexe féminin et du faible taux de déclaration pour ce crime. Les incidents de violence faisant de jeunes victimes ont été signalés moins souvent que ceux qui mettaient en cause des victimes plus âgées. Moins du quart (23 %) des incidents de violence impliquant des victimes de 15 à 24 ans ont été signalés à la police, comparativement à environ 35 % des incidents dont les victimes étaient âgées de 25 à 44 ans et 41 % de ceux dont les victimes avaient 45 ans et plus.

Les crimes de violence commis à l'endroit de personnes séparées, divorcées ou célibataires sont moins susceptibles d'être signalés à la police que les incidents impliquant des victimes ayant un autre état matrimonial. Environ le quart des incidents violents dont ont été victimes les personnes séparées, divorcées ou célibataires ont été signalés à la police, comparativement à environ 40 % des incidents dont ont été victimes des personnes mariées ou vivant en union libre.

En ce qui a trait aux crimes non violents, plus particulièrement aux quatre crimes contre les ménages, il ne convient pas d'examiner la déclaration de l'incident en fonction des caractéristiques de la victime, étant donné que la victime ayant signalé l'incident à l'ESG était seulement un des membres du ménage qui avait été victimisé.

Gravité du crime

La gravité du crime est liée au taux de déclaration à la police. Dans le cas des crimes de violence, la gravité peut être mesurée par les blessures subies par la victime, la présence d'une arme, la perturbation des activités quotidiennes de la victime ou le fait que la victime a passé du temps au lit à la suite de l'incident. Dans le cas des crimes non violents, la gravité peut être mesurée en fonction du coût économique total de l'incident et de la perturbation des activités quotidiennes de la victime.

Selon les données de l'ESG de 1999, la police a été avertie dans plus de 4 incidents de violence sur 10 au cours desquels la victime a été blessée, et dans moins du tiers des incidents qui n'ont pas entraîné de blessures (tableau 4.4). Les crimes de violence entraînant des blessures étaient plus susceptibles d'être signalés à la police lorsque la victime était une femme que lorsqu'il s'agissait d'un homme (45 % contre 39 %).

La présence d'une arme influe davantage sur la déclaration à la police. Les incidents de violence commis à

l'aide d'une arme étaient deux fois plus susceptibles d'être portés à l'attention de la police que les incidents dans lesquels une arme n'avait pas été utilisée (50 % contre 25 %). De nouveau, le taux de déclaration semblait plus élevé pour les victimes de sexe féminin que pour les victimes de sexe masculin (55 % contre 47 %).

La difficulté d'exécuter les activités quotidiennes à cause d'une victimisation avec violence est associée à la déclaration à la police. Dans 43 % des incidents de violence où la victime a eu de la difficulté à exécuter son activité principale, la police a été informée du crime, comparativement à 28 % des incidents où la victime n'a eu aucune difficulté. Contrairement aux mesures de la gravité discutées précédemment, les hommes, et non les femmes, étaient plus susceptibles de signaler les crimes de violence lorsqu'ils étaient incapables d'exécuter leur activité principale à la suite de leur victimisation (53 % contre 37 % des incidents).

Lorsque les victimes ont dû passer du temps au lit à la suite d'une expérience de victimisation violente, 41 % des incidents ont été portés à l'attention de la police, comparativement à 31 % des incidents où la victime n'a pas été alitée.

Dans le cas des crimes non violents, la gravité est mesurée par le coût économique total de l'incident et le degré de perturbation de l'activité principale de la victime. Les taux de déclaration pour les infractions non violentes augmentent avec la gravité de l'incident. En 1999, 15 % des incidents ont été signalés lorsque la valeur des biens volés ou endommagés se situait entre 1 \$ et 100 \$ (tableau 4.5). Cette proportion augmentait de façon soutenue pour atteindre 42 % relativement aux incidents dont la valeur se situait entre 200 \$ et 499 \$ et 82 % pour les incidents évalués à 1 000 \$ et plus. Cette tendance est cohérente avec la nécessité de signaler les crimes non violents (contre les biens) à la police pour pouvoir réclamer de l'assurance. Le taux de déclaration des infractions non violentes était également plus élevé lorsque l'activité principale de la victime était perturbée par l'incident (58 % des incidents déclarés comparativement à 35 % de ceux-ci lorsqu'il n'y avait aucune perturbation).

Relation entre la victime et le contrevenant

Les résultats des recherches ont laissé entendre que lorsque les victimes connaissent le suspect, elles sont moins susceptibles de faire intervenir la police. L'ESG de 1999 confirme cette constatation. Les incidents de crimes de violence mettant en cause un suspect que la victime ne connaissait pas étaient plus susceptibles d'être portés à l'attention de la police (33 %) que les

crimes commis par une personne connue de la victime (25 %) (tableau 4.4). Ce modèle valait tant pour les victimes masculines que les victimes féminines. Les résultats ne variaient pas beaucoup à l'intérieur de la catégorie des auteurs « connus » : les victimisations avec violence étaient susceptibles dans la même mesure d'être signalées à la police lorsque le contrevenant était un parent (27 %), ou un ami, un voisin ou une connaissance (25 %).

Emplacement

La déclaration à la police varie selon l'endroit où s'est déroulé l'incident. En 1999, la police a été informée de 38 % des incidents de violence survenus dans un endroit public et de 35 % de ceux qui sont survenus dans une résidence privée ou près de celle-ci (tableau 4.4). En comparaison, moins du quart des incidents de violence qui se sont déroulés dans un établissement commercial ont été signalés à la police. Les taux de déclaration pour les victimes de sexe masculin et féminin étaient presque les mêmes pour les incidents survenus dans des endroits publics. Toutefois, pour les incidents survenus à l'intérieur ou près de la maison et dans les établissements commerciaux, les chiffres pour les hommes semblaient plus élevés que ceux pour les femmes.

À l'instar des constatations sur les crimes de violence, les crimes non violents qui sont survenus dans un établissement commercial ou publique ont été signalés à la police moins souvent. Plus précisément, la police a été informée de près de la moitié des incidents non violents survenus dans un endroit public ou à l'intérieur d'une résidence ou près de celle-ci (tableau 4.5). Par comparaison, 22 % des incidents non violents qui se sont déroulés dans un établissement commercial ont été portés à l'attention de la police.

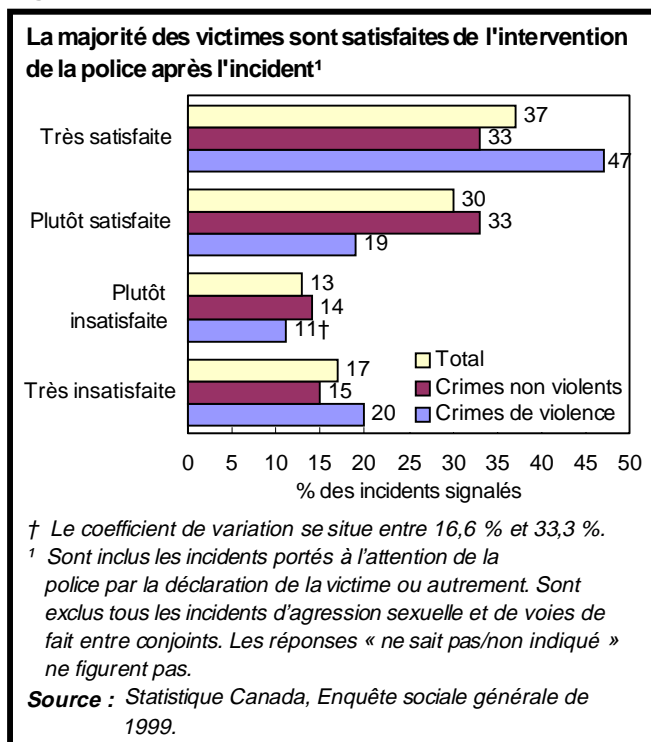
Intervention de la police

Les victimes sont satisfaites de l'intervention policière dans la majorité des cas

Les victimes sont généralement satisfaites des actions prises par la police après un incident. De fait, en 1999, la majorité des victimes étaient satisfaites des mesures prises par la police, ce qui inclut 37 % des personnes très satisfaites et 30 % des personnes plutôt satisfaites de l'intervention policière (figure 4.6). (Ces pourcentages reposent sur le nombre d'incidents déclarés.)

Les niveaux de satisfaction à l'égard de l'intervention de la police diffèrent selon le type de victimisation et le sexe et l'âge de la victime. Alors que les victimes des crimes de violence et sans violence ont exprimé le même niveau de satisfaction globale (66 % des

Figure 4.6

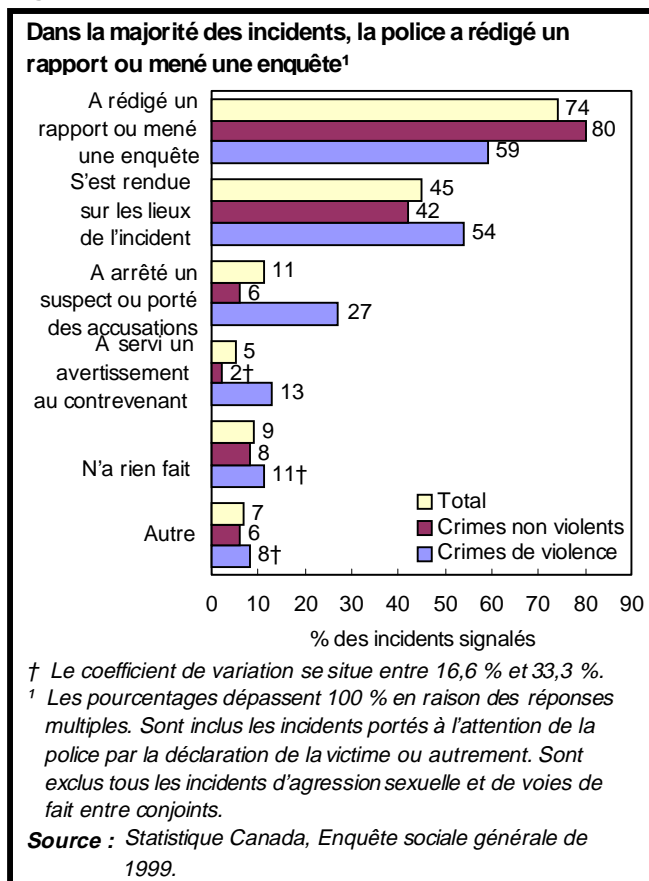


incidents signalés), les victimes des crimes de violence étaient plus susceptibles de déclarer avoir été très satisfaites que ne l'étaient les victimes des crimes non violents (47 % contre 33 % des incidents signalés). Les victimes de sexe masculin de crimes de violence étaient plus satisfaites de l'intervention de la police que les victimes de sexe féminin (70 % contre 61 %). De plus, les victimes de sexe masculin d'incidents violents étaient 1,5 fois plus susceptibles que les victimes de sexe féminin de déclarer avoir été très satisfaites des mesures prises par la police (54 % contre 36 % des incidents signalés). Quant aux différences d'âge, les victimes de crimes de violence qui avaient 45 ans et plus ont enregistré les niveaux les plus élevés de satisfaction à l'égard de l'intervention policière à la suite de leur expérience de victimisation (76 %), alors que les victimes de 35 à 45 ans ont affiché le niveau le plus faible (61 %).

La police prépare habituellement un rapport ou mène une enquête

Selon la victime, la police a pris plusieurs mesures après avoir été informée de l'incident. Plus particulièrement, elle a fait un rapport ou mené une enquête (74 % des incidents signalés) et s'est rendue sur les lieux de l'incident (45 %) (figure 4.7). Dans 11 % des incidents signalés, les victimes savaient que la police avait arrêté un suspect ou qu'elle avait porté des accusations. Les

Figure 4.7



victimes d'un crime de violence étaient plus susceptibles de déclarer que la police s'était rendue sur les lieux de l'incident, avait arrêté un suspect ou porté des accusations ou averti le contrevenant, tandis que les victimes de crimes non violents étaient plus susceptibles d'indiquer que la police avait rédigé un rapport ou mené une enquête. Dans l'ensemble, la police, selon la victime, n'aurait rien fait dans seulement 9 % des incidents signalés.

Dans le cas des crimes de violence, la probabilité que la police ait rédigé un rapport ou mené une enquête était à peu près égale, que la victime soit un homme ou une femme (58 % contre 61 % des incidents déclarés). Il en était de même dans les cas où la police s'était rendue sur les lieux de l'incident de violence (54 % pour les hommes et 52 % pour les femmes). Toutefois, selon la victime, une arrestation a été faite ou des accusations ont été portées dans 34 % des incidents de violence dont la victime était de sexe masculin et dans 16 % des incidents dont la victime était de sexe féminin. Ce résultat peut être attribuable à la nature de l'incident, y compris le type de victimisation et la relation avec le suspect.

La majorité des victimes estiment que la police n'aurait dû rien faire de plus

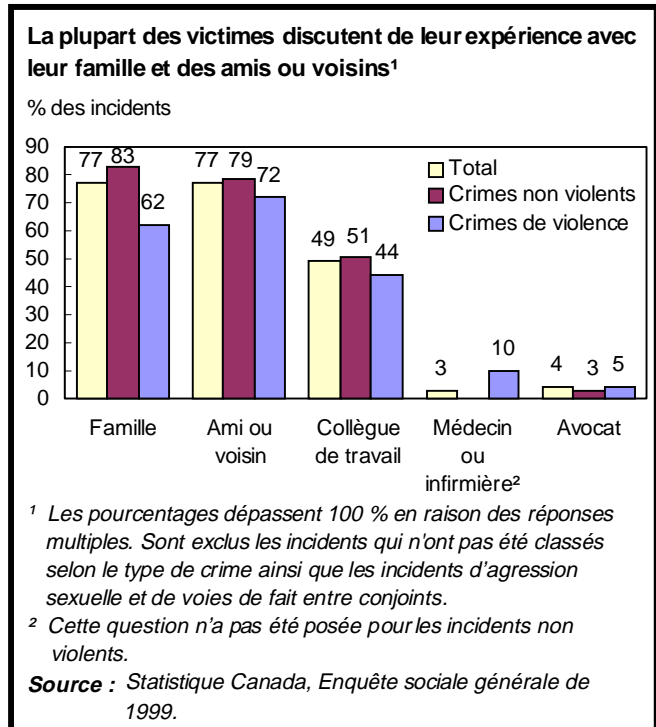
La majorité des victimes estimaient que la police n'aurait dû rien faire de plus pour les aider. Dans les deux tiers des cas de victimisation (65 % des incidents signalés), les victimes pensaient qu'aucune autre action n'aurait dû être prise par la police. Dans environ 7 % de chacun des cas, les victimes estimaient que la police aurait dû déposer des accusations ou arrêter quelqu'un, être d'un plus grand soutien ou être plus sympathique et agir ou arriver plus rapidement. Trois fois plus de victimes de crimes de violence que de victimes de crimes non violents estimaient que la police aurait dû déposer des accusations ou arrêter quelqu'un (15 % contre 5 % des incidents signalés). Les victimes de sexe masculin de crimes de violence étaient plus susceptibles que les victimes de sexe féminin d'estimer que la police n'aurait dû rien faire de plus (72 % contre 51 % des incidents signalés). Les femmes, d'autre part, semblaient plus susceptibles de penser que la police aurait dû déposer des accusations ou procéder à une arrestation (21 % contre 12 % des hommes).

Utilisation des services aux victimes et des sources d'aide informelles

Les personnes comptent souvent sur des sources autres que la police pour obtenir de l'aide à la suite d'une expérience de victimisation. Dans le cadre l'ESG de 1999, on a interrogé les victimes d'un acte criminel sur les sources informelles de soutien, comme la famille et les amis, ainsi que sur les sources plus officielles comme les services d'aide aux victimes offerts par la police ou le système judiciaire, les centres de détresse-secours, les conseillers et les centres communautaires. La vaste majorité des victimes ont discuté de l'incident

avec les membres de la famille (77 % des incidents), des amis et des voisins (77 %) et, dans une mesure moindre, des collègues de travail (49 %) (figure 4.8). Les incidents non violents ont été discutés plus souvent avec les membres de la famille qu'avec toute autre personne (83 %), tandis que les incidents de crimes de violence étaient surtout susceptibles d'être discutés avec un ami ou un voisin (72 %). Des discussions avec des médecins et des infirmières ont été signalées dans 10 % des incidents de crimes de violence.

Figure 4.8



Encadré 4.2 Utilisation des services de soutien par les victimes de violence conjugale

Divers types de services sociaux sont accessibles aux femmes et aux hommes qui sont agressés par leur partenaire, notamment les services de conseiller, des lignes téléphoniques de détresse-secours, des centres communautaires, des centres pour femmes, des centres pour hommes et des groupes de soutien. Selon l'Enquête sociale générale de 1999, 48 % des femmes et 17 % des hommes qui avaient été agressés par un conjoint au cours des cinq années précédentes avaient eu recours à un service social. Dans l'ensemble, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir eu recours à tous les types de services sociaux.

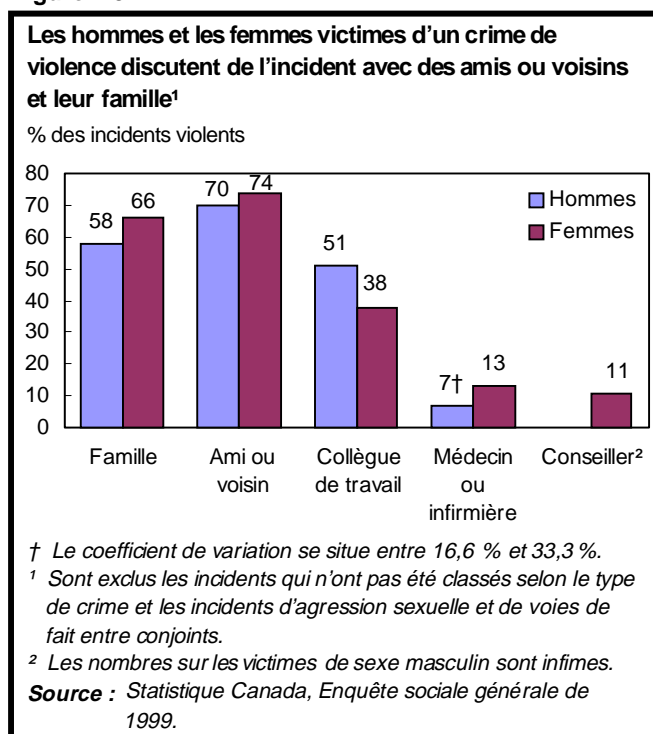
Le service le plus souvent utilisé tant par les femmes que par les hommes était celui d'un conseiller ou d'un psychologue (28 %) suivi d'un centre d'aide aux victimes ou d'une ligne téléphonique de détresse-secours (10 %) et d'un centre communautaire ou un centre familial (10 %).

Les maisons d'hébergement ont été utilisées par 11 % des victimes féminines de violence, tandis que les centres pour hommes ou les groupes de soutien ont été utilisés par 2 % des victimes masculines de violence.

Bon nombre de victimes masculines (80 %) et de victimes féminines (48 %) de violence conjugale n'ont pas eu recours à un service social. Quarante-neuf pour cent des victimes de sexe masculin et 44 % des victimes de sexe féminin ont déclaré ne pas avoir utilisé de service social parce qu'ils ne voulaient pas d'aide ou n'en avaient pas besoin. En outre, 26 % des victimes masculines et 17 % des victimes féminines ont indiqué que l'incident n'était pas suffisamment grave pour qu'ils aient recours à un service social. De plus, des proportions égales de femmes et d'hommes (6 %) qui ne se sont pas prévalus d'un service social ont dit qu'ils n'étaient pas au courant de l'existence de services sociaux. (Pottie Bunge et Locke, 2000).

Les victimes féminines d'un crime de violence étaient plus susceptibles que les victimes masculines d'avoir discuté de leur expérience avec des amis et des voisins (74 % contre 70 %), des membres de la famille (66 % contre 58 %) et un médecin ou une infirmière (13 % contre 7 %) (figure 4.9). Les victimes masculines étaient plus susceptibles d'avoir discuté de l'incident avec un collègue de travail que les victimes féminines (51 % contre 38 %). Les femmes ont discuté de l'incident avec un conseiller dans 11 % des cas et ont eu recours à d'autres services officiels dans 8 % des cas. Pour les victimes masculines, ces données étaient trop faibles pour produire des estimations fiables.

Figure 4.9



Les victimes de 35 à 44 ans semblaient plus susceptibles que celles des autres groupes d'âge de discuter des victimisations violentes avec des membres de la famille (70 %), des collègues de travail (58 %) et un médecin ou une infirmière (18 %) (figure 4.10). Les personnes plus jeunes, soit celles de 15 à 24 ans, étaient les moins susceptibles d'avoir discuté de leur expérience avec les membres de la famille, mais les plus susceptibles d'en avoir parlé à des amis et des voisins (79 %).

L'ESG de 1999 a permis de recueillir des données sur l'utilisation des services d'aide aux victimes offerts par le système policier ou judiciaire. Les services offerts par la police ont été désignés unités d'aide aux victimes.

Encadré 4.3 Les victimes s'intéressent-elles à la médiation?

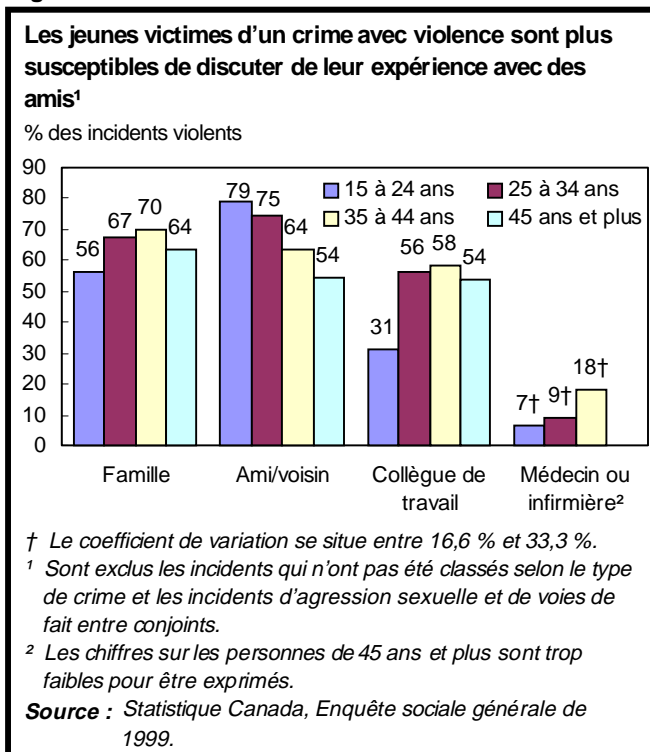
Avec l'accroissement d'options comme le pouvoir discrétionnaire de la police, les mesures de rechange (p. ex. l'exécution de services communautaires, la restitution à la victime) et les diverses méthodes d'intervention fondées sur la justice réparatrice (p. ex. conférence familiale, cercles de détermination de la peine), il existe plusieurs façons de régler une infraction criminelle, autre que la procédure policière-judiciaire habituelle. La médiation entre la victime et le contrevenant est une approche non traditionnelle de la justice pénale ayant pour objet de répondre aux besoins aussi bien des contrevenants que des victimes. De façon générale, elle consiste en une réunion officielle où la victime et le contrevenant se rencontrent face à face, en présence d'un médiateur formé, pour discuter d'un moyen approprié de réparer le tort causé par le comportement criminel.

Lors de l'Enquête sociale générale de 1999, on a demandé aux victimes d'un acte criminel si elles seraient intéressées à participer à un programme de médiation entre la victime et le contrevenant. Les résultats ont indiqué que les opinions étaient partagées. Par exemple, 51 % des victimes étaient très intéressées ou plutôt intéressées à régler leur incident criminel de cette façon, tandis que 46 % des victimes n'étaient pas intéressées du tout. Il y avait très peu de différence entre l'intérêt des victimes de sexe féminin et celui des victimes de sexe masculin. Plus précisément, 47 % des victimes de sexe féminin et 44 % des victimes de sexe masculin étaient passablement ou très intéressées à participer à un programme de médiation entre la victime et le contrevenant. Les victimes de 45 à 64 ans étaient les plus susceptibles d'être très intéressées ou plutôt intéressées (50 %), comparativement à 41 % des victimes de 15 à 24 ans, 47 % des 25 à 44 ans, et 47 % des 65 ans et plus.

En général, les victimes de crimes plus graves sont moins susceptibles d'être intéressées à participer à des programmes de médiation entre la victime et le contrevenant. Par exemple, en 1999, au moins la moitié des victimes d'agression sexuelle (61 %), de voies de fait (60 %) et de vol qualifié (50 %) ont indiqué qu'elles n'étaient pas du tout intéressées à un programme de médiation entre la victime et le contrevenant. Ces proportions étaient beaucoup plus élevées que celles qui ont été signalées pour les victimes d'introduction par effraction (38 %), de vol de biens du ménage (39 %) et de vandalisme (40 %) (Tufts, 2000).

Ces unités sont exploitées au sein d'un bureau de police et offrent de l'aide aux victimes à l'étape des contacts avec les policiers. Les services d'aide des tribunaux ont été désignés services d'aide aux victimes et sont offerts tout au long du cheminement de la cause dans le système judiciaire. Ces services consistent à donner de l'information sur le fonctionnement du système

Figure 4.10



judiciaire, à effectuer l'aiguillage, à offrir une assistance devant le tribunal, à aider les victimes à préparer les déclarations de la victime, à offrir un soutien émotif et à donner de l'information pour aider les victimes à récupérer les pertes financières encourues à la suite du crime. Il semble que l'utilisation de ces services soit pratiquement inexistante. Dans l'ensemble, 96 % des victimes n'ont pas contacté ou utilisé ces services, cette proportion variant de 99 % pour les incidents de vol de biens du ménage à 85 % pour les incidents d'agression sexuelle. Ces services n'ont été utilisés ou sollicités que dans 2 % des incidents de crimes de violence. Ce résultat pourrait s'expliquer entre autres par le fait que les victimes n'étaient pas au courant de l'existence de ces services.

Sommaire

Les victimes d'un crime ne signalent pas systématiquement l'incident à la police. En 1999, parmi les 6,5 millions d'incidents de victimisation criminelle qui se sont

produits, 59 % n'ont pas été signalés à la police tandis que 37 % l'ont été. Les victimes qui ont décidé de signaler l'incident l'ont fait pour diverses raisons, mais la plus souvent invoquée était un sentiment de devoir. Lorsque les incidents n'étaient pas signalés, la principale raison était que l'incident n'était pas suffisamment important, que la police n'aurait pu rien faire ou que l'incident avait été réglé d'une autre façon.

Plusieurs facteurs sont associés à la déclaration ou à la non-déclaration d'un crime à la police, dont le type de crime, certaines caractéristiques personnelles de la victime, la gravité du crime, la relation entre la victime et l'accusé et le lieu de l'incident. Les crimes non violents sont signalés plus souvent que les crimes de violence. Les victimes de crimes de violence de sexe masculin, les victimes de 45 ans et plus et celles qui sont mariées ou qui vivent en union libre sont également plus susceptibles de signaler l'incident. Des taux plus élevés de déclaration à la police ont été enregistrés dans les cas d'incidents de violence où la victime a subi une blessure, une arme est présente, les activités quotidiennes de la victime sont perturbées ou la victime a passé du temps au lit à la suite de l'expérience. Les crimes de violence perpétrés par des étrangers sont plus susceptibles d'être portés à l'attention de la police que les crimes commis par une personne connue de la victime. La déclaration des crimes non violents augmente en fonction du coût total de l'incident, et le taux de déclaration est plus élevé en cas de perturbation de l'activité principale de la victime. Les incidents survenus dans un établissement commercial ou public sont moins susceptibles d'être signalés que ceux qui se sont produits dans un endroit public ou une résidence privée.

Dans la majorité des victimisations déclarées à la police, les victimes sont satisfaites des mesures prises par la police et pensent que la police n'aurait dû rien faire de plus.

Les victimes d'actes criminels utilisent des sources informelles de soutien plus souvent que les services de soutien officiels. La vaste majorité des incidents de victimisation ont fait l'objet de discussions avec les membres de la famille, des amis ou voisins et des collègues de travail.

Tableau 4.1
Incidents de victimisation signalés à la police, 1999¹

	Nombre total d'incidents	Incidents signalés à la police		Incidents non signalés à la police		Ne sait pas/non indiqué	
	(en milliers)	(en milliers)	%	(en milliers)	%	(en milliers)	%
Total	6 460	2 417	37	3 828	59	214	3
Total des crimes contre la personne	3 804	1 236	32	2 411	63	157	4
Vol de biens personnels	1 831	633	35	1 149	63	--	--
Total des crimes de violence	1 974	603	31	1 262	64	109	6
Agression sexuelle	499	--	--	391	78	70†	14†
Vol qualifié	228	105	46	116	51	--	--
Voies de fait	1 246	460	37	754	61	--	--
Total des crimes non violents²	4 486	1 814	40	2 566	57	106	2
Total des crimes contre les ménages	2 656	1 181	44	1 417	53	57†	2 †
Introduction par effraction	587	365	62	206	35	--	--
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	501	303	60	187	37	--	--
Vol des biens du ménage	760	240	32	506	67	--	--
Vandalisme	808	273	34	518	64	--	--

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

² Sont inclus les vols de biens personnels et les quatre infractions contre les ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 4.2
Incidents de victimisation signalés à la police, selon la méthode de déclaration, 1999¹

	Total des incidents signalés ²	Signalés par la victime		Signalés autrement	
	(en milliers)	(en milliers)	%	(en milliers)	%
Total	2 417	1,732	72	681	28
Total des crimes contre la personne	1 236	827	67	407	33
Vol de biens personnels	633	473	75	159	25
Total des crimes de violence	603	354	59	248	41
Agression sexuelle	--	--	--	--	--
Vol qualifié	105	64	61	--	--
Voies de fait	460	271	59	189	41
Total des crimes non violents³	1 814	1,378	76	433	24
Total des crimes contre les ménages	1 181	905	77	273	23
Introduction par effraction	365	276	76	89	24
Vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces	303	240	79	63 †	21 †
Vol de biens du ménage	240	187	78	52 †	22 †
Vandalisme	273	202	74	70	26

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

² Le total inclut les réponses « ne sait pas/non indiqué » qui ne figurent pas.

³ Sont inclus les vols de biens personnels et les quatre infractions contre les ménages.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 4.3
Incidents de victimisation avec violence, selon la déclaration à la police et les caractéristiques sociodémographiques de la victime, 1999¹

Caractéristiques de la victime	Total des incidents de violence	Incidents de violence signalés à la police	
	(en milliers)	(en milliers)	%
Total	1 974	603	31
Sexe			
Femme	939	252	27
Homme	1 034	351	34
Âge			
15 à 24 ans	918	213	23
25 à 34 ans	474	167	35
35 à 44 ans	305	109	36
45 ans et plus	277	115	41
État matrimonial			
Marié	408	164	40
Vivant en union libre	180	70	39
Célibataire	1 144	299	26
Séparé ou divorcé	184	471	251
Veuf	--	--	--

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 4.4

Incidents de victimisation avec violence, selon la déclaration à la police et les caractéristiques de l'incident, 1999¹

Caractéristiques de l'incident	Incidents de violence			Incidents de violence signalés à la police					
	Total des victimes	Femmes	Hommes	Total des victimes	Femmes	Hommes	Total des victimes	%	
								(en milliers)	(en milliers)
Total	1 974	939	1 034	603	252	351	31	27	34
Gravité de l'incident									
<i>La victime a été blessée physiquement</i>									
Oui	364	155	208	152	70	82	42	45	39
Non	1 553	745	808	451	182	269	29	24	33
<i>Une arme était présente</i>									
Oui	455	164	291	229	91	138	50	55	47
Non	1 415	724	692	355	153	202	25	21	29
<i>La victime a eu de la difficulté à exécuter son activité principale pour une journée ou plus²</i>									
Oui	463	295	168	197	108	88	43	37	53
Non	1 365	567	798	381	128	252	28	23	32
<i>La victime a passé du temps au lit</i>									
Oui	135	94	41†	55†	--	--	41†	--	--
Non	1 778	805	974	548	216	331	31	27	34
Relation entre l'accusé et la victime³									
Personne connue ⁴	860	543	317	217	118	99	25	22	31
Étranger	572	210	362	190	55†	135	33	26†	37
Lieu de la victimisation									
À l'intérieur ou près d'une résidence privée	561	389	172	197	126	71	35	32	41
Endroit commercial ou établissement public	844	354	489	200	66	134	24	19	27
Rue ou autre endroit public	521	164	357	201	60	140	38	37	39

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont exclus tous les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

² Sont exclues les victimes qui étaient retraitées, en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité ou de paternité.

³ Basé sur les incidents mettant en cause un seul accusé.

⁴ Cette catégorie comprend les membres de la famille, les amis ou amies et les connaissances.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 4.5
Incidents de victimisation non violents, selon la déclaration à la police et les caractéristiques de l'incident, 1999

Caractéristiques des incidents	Total des incidents non violents ¹	Incidents non violents signalés à la police	
	(en milliers)	(en milliers)	%
Total	4 486	1 814	40
Gravité de l'incident			
<i>Coût économique total</i>			
Aucun	446	178	40
Moins de 100 \$	1 209	182	15
100 \$ à 199 \$	544	141	26
200 \$ à 499 \$	799	332	42
500 \$ à 999 \$	421	255	61
1000 \$ et plus	674	553	82
<i>La victime a eu de la difficulté à exécuter son activité principale pour une journée ou plus²</i>			
Oui	935	540	58
Non	3 252	1 141	35
Lieu de la victimisation			
À l'intérieur ou près d'une résidence privée	2 514	1 142	45
Endroit commercial ou établissement public	1 012	222	22
Rue ou autre endroit public	935	448	48

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont inclus les vols de biens personnels et les quatre infractions contre les ménages.

² Sont exclues les victimes qui étaient retraitées, en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité ou de paternité.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

CHAPITRE CINQ : PERCEPTIONS DE LA CRIMINALITÉ ET CRAINTE QU'ELLE SUSCITE

par Stacie Ogg

Introduction

La criminalité a des répercussions non seulement sur les personnes directement visées mais également sur celles qui n'ont qu'une connaissance indirecte de ces incidents. Alors que les enquêtes comme l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 portent à croire que les crimes de violence ne se produisent qu'assez rarement, la crainte de devenir victime d'un tel crime est beaucoup plus généralisée. Les citoyens réagissent à la criminalité de diverses façons, y compris en se méfiant des autres, en évitant certains endroits et en modifiant leurs activités quotidiennes (Miethe, 1995). Une certaine mesure de connaissance de la criminalité et de préoccupation au sujet de celle-ci est positive; toutefois dans certains cas, la crainte suscitée par la criminalité peut faire en sorte que les personnes imposent de graves restrictions à leur comportement (Miethe, 1995; Gordon et Riger, 1989). Dans des circonstances extrêmes, l'effet général peut être une réduction de la qualité de vie et une dégradation lente mais constante de la nature des collectivités locales (Skogan, 1990).

Nous appuyant sur les résultats de l'ESG de 1999, nous examinons dans le présent chapitre les perceptions et les craintes des Canadiens à l'égard de la criminalité. Nous nous concentrons plus particulièrement sur quatre principaux domaines : les perceptions de la criminalité dans le quartier, la nature et l'aspect omniprésent de la crainte suscitée par la criminalité, les facteurs qui peuvent influencer sur la crainte à l'égard de la criminalité et l'utilisation de mesures préventives.

Perceptions de la criminalité

La majorité des Canadiens croient que les niveaux de criminalité sont stables

Les Canadiens ont entendu dire que les taux de criminalité déclarés par la police diminuent depuis huit ans. Par ailleurs, ils entendent également aux nouvelles du soir le récit d'événements assez rares mais très graves, et ils ont peut-être même été victimes d'un crime. Ces expériences directes et indirectes contribuent à façonner les perceptions qu'a une personne de son milieu. En

1999, la majorité des Canadiens (54 %) croyaient que le niveau de criminalité dans leur voisinage était demeuré stable au cours des cinq années précédentes, soit une proportion beaucoup plus élevée que les 43 % enregistrés en 1993. Parallèlement, la proportion de personnes qui pensaient que le taux de criminalité avait augmenté est passée de 46 % en 1993 à 29 % en 1999 (tableau 5.1).

Les femmes étaient légèrement plus susceptibles que les hommes de penser que la criminalité avait augmenté au cours des cinq années précédentes (31 % contre 27 % des hommes) (tableau 5.2). Par contraste, les opinions sur les tendances de la criminalité ne semblaient pas varier en fonction de l'âge.

Les résidents de l'Ouest sont plus susceptibles de penser que le taux de criminalité est à la hausse

Comme nous l'avons mentionné dans les chapitres 1 et 2, les quatre provinces de l'Ouest ont enregistré des taux de victimisation plus élevés que les provinces de l'Atlantique en 1999. Ces quatre provinces ont également affiché des pourcentages plus élevés de personnes qui estimaient que la criminalité avait augmenté au cours des cinq dernières années. Plus de 37 % des résidents de la Colombie-Britannique et 34 % des Manitobains pensaient que le taux de criminalité avait augmenté (tableau 5.3). À l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, où les taux de victimisation figuraient parmi les plus faibles, les pourcentages des habitants qui croyaient que la criminalité avait augmenté étaient également plus faibles, se chiffrant à 18 % et 21 % respectivement.

De même, parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR)²⁴, les villes de l'Ouest comptaient un pourcentage plus élevé de personnes qui estimaient que la criminalité avait augmenté au cours des cinq années précédentes. Environ 38 % des personnes vivant à Vancouver, Winnipeg et Regina estimaient que

²⁴ Une RMR est une région ayant un important noyau urbanisé (comptant au moins 100 000 habitants) et comprend les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social.

la criminalité avait augmenté (tableau 5.4). Par contraste, dans les villes de l'Atlantique comme St. John's, Terre-Neuve, 26 % des personnes estimaient que la criminalité avait augmenté tandis que cette proportion était de 18 % à Saint John, Nouveau-Brunswick. Halifax constituait l'exception parmi les villes de l'Atlantique, 36 % de ses habitants estimaient que la criminalité avait augmenté. Toutefois, comparativement aux autres villes de l'Atlantique, Halifax a enregistré un des taux les plus élevés de victimisation des personnes et des ménages²⁵.

Les personnes croient que leurs quartiers sont plus sûrs

Les Canadiens ont continué de croire fermement que la criminalité dans leur quartier est plus faible que dans les autres collectivités canadiennes. En 1999, 60 % des Canadiens estimaient que le niveau de criminalité dans leur quartier était plus faible qu'il ne l'était dans les autres régions du Canada et 28 %, qu'il était à peu près le même (tableau 5.1). Ces chiffres sont essentiellement les mêmes que ceux qui ont été enregistrés lors de l'ESG de 1993.

Même si les femmes étaient plus susceptibles de croire que la criminalité dans leur quartier avait augmenté au cours des cinq années précédentes, elles n'étaient pas plus susceptibles que les hommes de croire que la criminalité dans leur quartier était plus élevée qu'ailleurs au Canada (7 % et 8 % respectivement) (tableau 5.2). De même, il n'y avait presque aucune différence entre les quatre groupes d'âge. Toutefois, les 15 à 24 ans étaient les plus susceptibles (64 %) de penser que la criminalité dans leur quartier était plus faible qu'ailleurs au Canada, alors que les personnes 65 ans et plus étaient les moins susceptibles (55 %) d'exprimer cette opinion.

Les résidents de Terre-Neuve sont les plus susceptibles de penser que leurs quartiers sont plus sûrs

Une plus forte proportion des habitants de Terre-Neuve (88 % de la population) croyaient que le taux de criminalité dans leur quartier était plus faible qu'ailleurs au Canada (tableau 5.3). Les habitants de la Colombie-Britannique (11 %), suivis des habitants de l'Ontario (8 %) étaient les plus susceptibles de croire que le niveau de criminalité dans leur quartier était plus élevé.

Il n'est pas étonnant que, parmi les grandes villes, les habitants de St. John's (Terre-Neuve) (87 %) étaient les plus susceptibles de penser que la criminalité était plus faible dans leur quartier que dans les autres collectivités (tableau 5.4). Les personnes vivant à Thunder Bay (40 %), à Vancouver (47 %) et à Montréal (48 %) étaient les moins susceptibles d'indiquer que la criminalité dans leur quartier était plus faible.

Crainte suscitée par la criminalité

Le terme « crainte » s'entend normalement d'une réaction émotive face à une menace immédiate. Toutefois, les chercheurs n'ont généralement pas accès aux répondants dans une situation qui provoque la crainte. Par conséquent, dans les enquêtes sur la victimisation telles que l'ESG, la crainte est interprétée comme une perception ou une attitude plutôt qu'une réaction émotive à un danger imminent. Les répondants à l'ESG de 1999 ont été interrogés au sujet d'une crainte ou d'une inquiétude qu'ils pourraient éprouver s'ils se trouvaient dans trois situations particulières. Plus précisément, on a demandé aux répondants de l'ESG à quel point ils se sentaient en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée; lorsqu'ils attendaient ou utilisaient seuls les transports en commun après la tombée de la nuit; lorsqu'ils étaient seuls chez eux en soirée. De plus, on leur a demandé à quel point ils étaient satisfaits de façon générale de leur sécurité personnelle face à la criminalité.

Les Canadiens se sentent plus en sécurité

En 1999, la majorité des personnes qui utilisaient les transports en commun seules la nuit ont indiqué qu'elles n'étaient pas inquiètes lorsqu'elles les attendaient ou qu'elles les utilisaient²⁶. Le résultat de 1999 (54 %) était légèrement supérieur aux 51 % enregistrés en 1993 (tableau 5.5). Toutefois, la crainte suscitée par la criminalité ne semble pas influencer sur l'utilisation des transports en commun la nuit. Plus des trois quarts des personnes qui se sentent inquiètes d'utiliser seules les transports en commun une fois la nuit tombée ont indiqué qu'elles ne les utiliseraient pas plus souvent même si elles se sentaient davantage en sécurité face à la criminalité.

En 1999, 3 Canadiens sur 4 marchaient seuls dans leur quartier la nuit. La plupart (88 %) se sentaient tout à fait ou assez en sécurité, soit légèrement plus qu'en 1993 (84 %). En particulier, une plus forte proportion de personnes ont déclaré se sentir tout à fait en sécurité en 1999 qu'en 1993 (43 % contre 39 %). La crainte suscitée par la criminalité ne semble pas influencer sur la fréquence des promenades solitaires la nuit : environ 4 personnes sur 10 qui ont déclaré ne pas se sentir en sécurité ont affirmé qu'elles marcheraient seules plus souvent si elles se sentaient davantage en sécurité.

Le fait d'être seul la nuit peut être une expérience effrayante pour certaines personnes. Toutefois, en 1999,

²⁵ Pour plus d'information, voir BESSERER et TRAINOR. « La victimisation au Canada, 1999 ».

²⁶ Les trois quarts des Canadiens n'utilisaient pas les transports en commun la nuit; cette proportion comprend les 25 % de la population qui n'avaient pas accès aux transports en commun.

80 % des Canadiens ont signalé qu'ils n'étaient pas du tout inquiets lorsqu'ils étaient seuls la nuit. Les autres 20 % des personnes ont signalé qu'elles étaient inquiètes dans cette situation, soit une amélioration par rapport à 1993 lorsque 24 % des répondants avaient déclaré être un peu ou très inquiets lorsqu'ils se trouvaient seuls chez eux la nuit.

Dans l'ensemble, 91 % des Canadiens se sont dits très satisfaits ou plutôt satisfaits de leur sécurité personnelle en 1999, soit une hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 1993. Ce résultat comprend une plus grande proportion de personnes qui étaient très satisfaites de leur sécurité personnelle face à la criminalité en 1999 qu'en 1993 (44 % contre 40 %).

Facteurs associés à la crainte

De façon générale, les chercheurs ont dégagé trois types de facteurs associés à la crainte suscitée par la criminalité. Le premier comprend les caractéristiques des personnes, comme le sexe et l'âge, lesquelles sont souvent interprétées comme des mesures de vulnérabilité physiques ou sociales (Sacco, 1995; Fattah et Sacco, 1989; Skogan et Maxfield, 1981). Le deuxième comprend les expériences personnelles en matière de criminalité et les perceptions des niveaux de criminalité au sein du quartier d'une personne (Skogan et Maxfield, 1981). Le troisième type concerne les perceptions du système de justice pénale. La recherche a révélé, par exemple, que les personnes qui pensent que la police s'occupe efficacement de la criminalité se sentent également plus en sécurité lorsqu'elles sont seules dans leur quartier la nuit (Box, Hale et Andrews, 1988; Baker et autres, 1983; Baumer, 1985).

À l'instar de la méthode utilisée dans les chapitres 1 et 2, nous examinons séparément chacun des facteurs associés à la crainte ci-dessous. Nous appuyant sur les résultats de cette analyse, nous présentons une analyse multidimensionnelle en utilisant une technique de régression multiple pour étudier les effets de chacun des facteurs tout en maintenant constants les effets des autres facteurs.

Vulnérabilité

LES FEMMES CONTINUENT DE CRAINDRE LA CRIMINALITÉ PLUS QUE LES HOMMES

Les effets les plus vigoureux liés à la crainte suscitée par la criminalité sont associés au sexe. Les femmes sont plus susceptibles d'exprimer de l'anxiété au sujet de la criminalité que les hommes (Gordon et Riger, 1989; Sacco, 1995; Box et autres, 1988; Skogan et Maxfield, 1981). Les résultats semblent indiquer que le

niveau plus élevé de crainte chez les femmes résulte de divers facteurs, dont la préoccupation propre au sexe au sujet de la violence sexuelle, un sentiment de force physique moins grande que le contrevenant typique de sexe masculin et le rôle sexuel traditionnel de socialisation, qui incite les femmes à se voir comme passives et dépendantes (Gordon et Riger, 1989; Sacco, 1990; Skogan et Maxfield, 1981; Stanko, 1990).

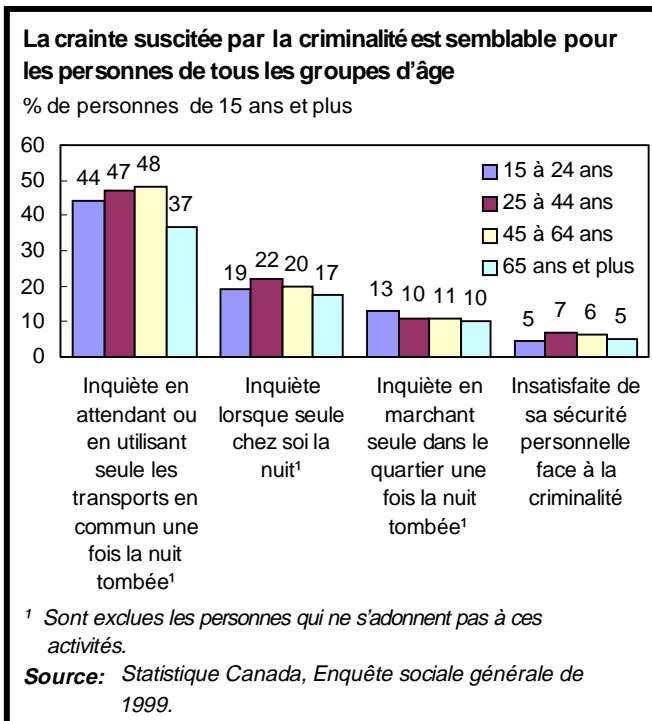
L'ESG de 1999 révèle que près des deux tiers (65 %) des femmes ont répondu qu'elles étaient inquiètes lorsqu'elles attendaient ou utilisaient seules les transports en commun après la tombée de la nuit, soit plus du double de la proportion des hommes (29 %) qui ont indiqué la même chose (tableau 5.6). Près de 1 femme sur 5 (18 %) ne se sent pas en sécurité lorsqu'elle marche seule la nuit, comparativement à 6 % des hommes. Enfin, 29 % des femmes et 12 % des hommes ont déclaré se sentir inquiets lorsqu'ils étaient seuls chez eux en soirée. Ces différences sont très importantes étant donné que les femmes et les hommes ont enregistré des taux de victimisation avec violence semblables en 1999 et ont exprimé des niveaux assez semblables de satisfaction à l'égard de leur sécurité générale (88 % contre 93 %).

LES NIVEAUX DE CRAINTE SONT SEMBLABLES À TOUS LES ÂGES

Certaines recherches laissent entendre que la crainte suscitée par la criminalité augmente avec l'âge, mais la tendance est plus prononcée lorsque les personnes sont interrogées au sujet de situations hypothétiques que lorsqu'on aborde des réalités de leur vie quotidienne (Sacco, 1995). Selon les résultats de l'ESG de 1999, les niveaux de crainte étaient assez uniformes parmi les différents groupes d'âge lorsque les données reposaient uniquement sur les perceptions des personnes qui participaient actuellement aux diverses activités. Par exemple, chez les personnes de 65 ans et plus qui marchaient seules dans leur quartier après la tombée de la nuit, la proportion qui ne se sentait pas très en sécurité ou pas du tout en sécurité était semblable à celle des personnes faisant partie d'autres groupes d'âge (figure 5.1).

Dans l'ensemble, les personnes de 65 ans et plus étaient les moins satisfaites de leur sécurité personnelle face à la criminalité, 87 % d'entre elles ayant déclaré être plutôt ou très satisfaites. Le groupe le plus jeune, dont la proportion correspondante s'établissait à 93 %, était le plus satisfait, même s'il affichait les taux les plus élevés de victimisation avec violence en 1999 (voir chapitre 1).

Figure 5.1



LES FEMMES SONT PLUS CRAINTIVES QUE LES HOMMES À TOUS LES ÂGES MAIS L'ÉCART RÉTRÉCIT AVEC L'ÂGE

L'âge d'une personne ne semble pas en soit influencer sur sa crainte face à la criminalité. Toutefois, cette constatation ne s'applique plus lorsque l'effet du sexe est également maintenu constant. Les femmes continuent d'être plus craintives que les hommes, et ce, dans tous les groupes d'âge. Toutefois, la différence est plus prononcée chez les femmes plus jeunes. Par exemple, les femmes de 15 à 24 ans étaient quatre fois plus susceptibles que leurs homologues masculins de déclarer se sentir inquiètes lorsqu'elles étaient seules chez elles le soir (tableau 5.6). Par contraste, les femmes de 65 ans et plus dans la même situation étaient seulement 1,6 fois plus susceptibles que leurs homologues masculins de se déclarer inquiètes. Il semble que les hommes deviennent plus craintifs avec l'âge, tandis que les femmes le deviennent moins.

LA CRAINTE SUSCITÉE PAR LA CRIMINALITÉ EST PLUS ÉLEVÉE LORSQUE LE REVENU DU MÉNAGE EST FAIBLE
La recherche a révélé que les personnes à faible revenu signalent des niveaux de crainte plus élevés. Les résultats laissent entendre que le niveau plus élevé de crainte chez les personnes de ces groupes découle du fait qu'elles ont moins accès à certaines ressources, par exemple, un système d'alarme ou une voiture qui pourrait les aider à se sentir plus en sécurité. De plus, comme il en a été question au chapitre 1, un revenu

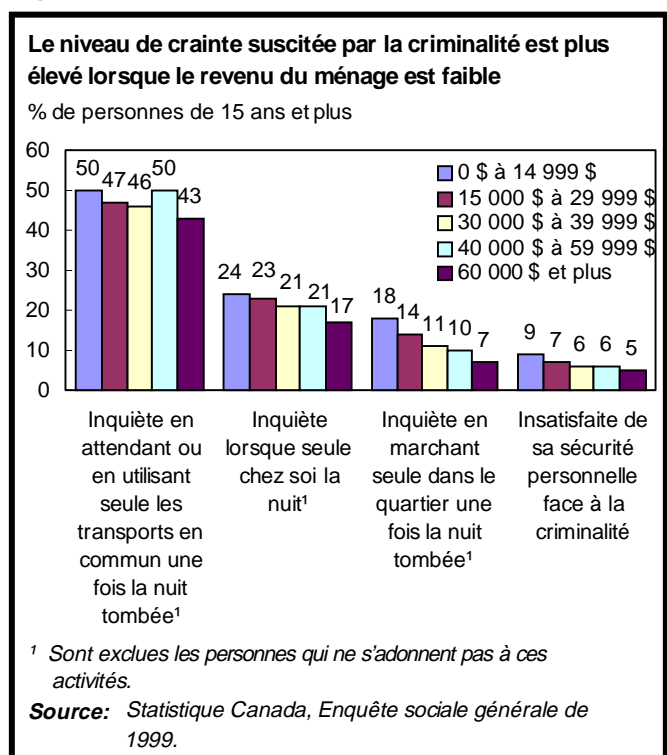
plus faible est associé à un risque plus élevé de victimisation avec violence.

En 1999, les personnes dont le revenu du ménage était inférieur à 15 000 \$ étaient généralement plus susceptibles que celles qui gagnaient 60 000 \$ et plus d'indiquer qu'elles étaient craintives. Par exemple, les personnes se classant dans la catégorie de revenu inférieure étaient plus de deux fois plus susceptibles que les personnes de la catégorie de revenu supérieure d'indiquer qu'elles se sentaient inquiètes lorsqu'elles marchaient seules dans leur quartier la nuit (18 % contre 7 %) (figure 5.2). Des résultats comparables ont été relevés pour les autres mesures de la crainte.

Les personnes gagnant moins de 15 000 \$ ont déclaré les niveaux les plus faibles de sentiment de sécurité générale, 88 % ayant affirmé qu'elles se sentaient plutôt ou très satisfaites. Les personnes gagnant 60 000 \$ et plus se disaient les plus satisfaites, 95 % ayant déclaré la même chose. Ce résultat concorde avec le fait que la proportion des victimes de crimes de violence qui gagnaient 60 000 \$ et plus était plus faible que la proportion ces victimes qui gagnaient moins de 15 000 \$.

Les autres caractéristiques comme l'état matrimonial, le niveau de scolarité et l'activité principale ne semblaient pas influencer sur la crainte.

Figure 5.2



Menace de la criminalité

Les expériences personnelles et les perceptions quant au genre de milieu qui constitue une menace influent sur la peur de la criminalité. Les personnes qui ont déjà été victimes ou qui vivent dans des régions où, selon elles, les taux de criminalité sont élevés peuvent sentir qu'elles courent un plus grand risque. Par conséquent, elles peuvent être plus susceptibles de manifester de l'anxiété au sujet de leur sécurité (Fattah et Sacco, 1989; Skogan et Maxfield, 1981; Skogan, 1990).

LES PERSONNES VICTIMISÉES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS SIGNALENT DES NIVEAUX DE CRAINTE PLUS ÉLEVÉS

Les personnes ayant été victimisées au cours des 12 mois précédant l'enquête ont déclaré les niveaux de crainte les plus élevés, suivies des personnes victimisées au cours d'une vie et des non-victimes²⁷. Cela était particulièrement manifeste chez les personnes qui se disaient inquiètes lorsqu'elles étaient seules à la maison. En 1999, environ 26 % des personnes qui ont été victimes d'un crime au cours des 12 derniers mois étaient un peu ou très inquiètes lorsqu'elles étaient seules chez elles comparativement à 21 % des personnes victimisées au cours d'une vie et 16 % des non-victimes (tableau 5.7). Les constatations pour les deux autres situations étaient semblables. Les victimes récentes étaient également les moins satisfaites de leur sécurité personnelle face à la criminalité (88 % comparativement à 92 % pour les personnes victimisées au cours d'une vie et 95 % pour les non-victimes).

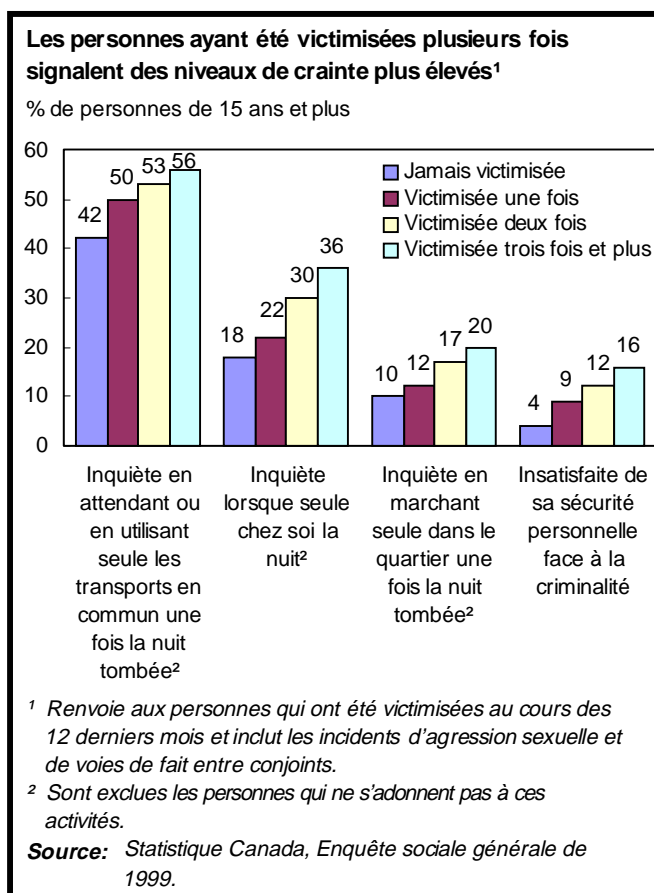
Parmi les personnes ayant été victimisées au cours des 12 mois précédents, les victimes d'un crime de violence semblent plus craintives que les victimes d'un crime non violent. Par exemple, lorsqu'elles marchaient seules, les personnes qui avaient été victimes d'un crime de violence étaient plus susceptibles de ne pas se sentir en sécurité (18 %) que les personnes victimes d'un crime non violent (13 %). Celles qui avaient été victimes d'une agression sexuelle étaient, de loin, les plus susceptibles d'exprimer des sentiments de crainte, suivies des victimes de vol qualifié et d'introduction par effraction. Pour les autres types de crime, les niveaux de crainte exprimés étaient du même ordre que la moyenne nationale.

LES PERSONNES QUI SONT VICTIMISÉES PLUS D'UNE FOIS SIGNALENT DES NIVEAUX DE CRAINTE PLUS ÉLEVÉS

Le niveau de crainte exprimé augmente régulièrement en fonction du nombre de victimisations. Par exemple, parmi les personnes qui n'avaient pas été victimisées au cours de l'année précédente, 10 % ont déclaré ne pas se sentir en sécurité en marchant seules le soir après la tombée de la nuit, comparativement à 12 % des personnes qui ont été victimisées une fois, 17 %

des personnes qui ont été victimisées deux fois et 20 % des personnes qui ont été victimisées trois fois et plus (figure 5.3). Les Canadiens qui ont été victimes d'incidents multiples étaient également moins satisfaits de leur sécurité personnelle globale face à la criminalité. Plus précisément, 82 % de ceux qui ont été victimisés trois fois ou plus ont déclaré être plutôt satisfaits ou très satisfaits de leur sécurité personnelle face à la criminalité, alors que 87 % de ceux qui ont été victimisés deux fois, 90 % de ceux qui ont été victimisés une fois et 91 % de ceux qui n'ont jamais été victimisés ont déclaré la même chose.

Figure 5.3



LES RÉSIDENTS DES VILLES DE L'ATLANTIQUE

SIGNALENT DES NIVEAUX DE CRAINTE PLUS FAIBLES
Ce n'est pas seulement l'expérience directe en matière de criminalité qui favorise les préoccupations au sujet de la sécurité personnelle. Les gens peuvent également

²⁷ Les personnes victimisées au cours d'une vie renvoient à celles qui ont été victimisées à un moment de leur vie mais pas au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cela représente environ 29 % de la population des personnes de 15 ans et plus. Les non-victimes renvoient à celles qui n'ont jamais été victimisées. Cette catégorie représente environ 40 % de la population des 15 ans et plus.

devenir craintifs à l'égard de la victimisation criminelle s'ils perçoivent leur environnement comme menaçant. De fait, une grande part de ce que les Canadiens apprennent au sujet de la criminalité vient de sources plus indirectes comme les médias, les observations personnelles et les conversations avec les amis et les collègues de travail.

Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, les résidents urbains ont signalé des niveaux de crainte plus élevés que les Canadiens ruraux. De plus, ceux qui vivaient dans des villes de l'Ouest comme Vancouver (81 %), Victoria (86 %) et Winnipeg (85 %) ont signalé les plus faibles niveaux de sécurité globale à l'égard de la criminalité (tableau 5.8). Les personnes vivant à Thunder Bay (87 %) ont également déclaré de faibles niveaux de sécurité personnelle. Par contraste, les Canadiens vivant dans des villes de l'Atlantique comme St. John's (Terre-Neuve) (95 %) et Saint John (Nouveau-Brunswick) (96 %) étaient les plus satisfaits, tout comme ceux vivant à Sherbrooke (95 %) et Sudbury (94 %). Quant aux autres municipalités, le niveau de satisfaction exprimé était semblable à la moyenne nationale.

CEUX QUI PENSENT QUE LEURS QUARTIERS SONT MOINS SÛRS SIGNALENT DES NIVEAUX DE CRAINTE PLUS ÉLEVÉS

La recherche a révélé que la crainte suscitée par la criminalité est amplifiée lorsque les personnes pensent que les taux de criminalité augmentent, que le nombre de problèmes au sein du quartier s'accroît et que les conditions du quartier se détériorent (Skogan, 1990). Selon les résultats de l'ESG de 1999, il est manifeste que les personnes qui estimaient que la situation de la criminalité dans leur quartier se détériorait étaient plus susceptibles de s'inquiéter de leur sécurité personnelle. Par exemple, parmi celles qui pensaient que la criminalité locale avait augmenté, près du cinquième (18 %) ne se sentaient pas en sécurité lorsqu'elles marchaient seules dans leur quartier après la tombée de la nuit, alors que moins de 10 % pensaient que le taux de criminalité était resté le même ou avait diminué (tableau 5.9). De même, celles qui estimaient que la criminalité locale était plus élevée qu'ailleurs étaient plus craintives que celles qui pensaient qu'elle était la même ou plus faible.

Perceptions du système de justice pénale

La plupart des recherches sur la crainte suscitée par la criminalité ont souligné l'importance de la vulnérabilité des personnes et de la menace de la criminalité à titre de principaux facteurs d'influence. Toutefois, les différences sur le plan de la crainte peuvent également être associées à la façon dont les personnes perçoivent le système de justice pénale. Des études aux États-Unis ont révélé que les programmes destinés à

augmenter le nombre de contacts entre les citoyens et la police et à en améliorer la qualité réussissent généralement à atténuer les craintes des citoyens (Moore et Trojanowicz, 1988). Ces résultats laissent entendre que la police pourrait jouer un rôle important dans la réduction des craintes du public à l'égard de la criminalité.

LES PERSONNES AYANT DES ATTITUDES NÉGATIVES À L'ÉGARD DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE SIGNALENT DES NIVEAUX DE CRAINTE PLUS ÉLEVÉS

Dans l'ESG de 1999, on a examiné les attitudes du public face aux quatre secteurs du système de justice : la police, les tribunaux criminels, le système carcéral et le système de libération conditionnelle. Les répondants devaient indiquer si le travail effectué par ces quatre secteurs était bon, passable ou mauvais en ce qui a trait à certains aspects du rendement (voir les tableaux 5.10 à 5.12). Peu importe la mesure du rendement, les personnes qui estimaient que la police ne faisait pas un bon travail ont déclaré être moins satisfaites de leur sécurité personnelle à l'égard du crime que celles qui estimaient que la police faisait du bon travail. L'écart le plus important dans les cotes a été relevé relativement à la tâche consistant à assurer la sécurité des citoyens. Parmi les répondants qui estimaient que la police effectuait du bon travail lorsqu'il s'agissait d'assurer la sécurité, 94 % ont déclaré être satisfaits de leur sécurité personnelle, alors que 88 % de ceux qui estimaient que le travail de la police était passable et 74 % de ceux qui estimaient que le travail de la police était mauvais ont déclaré la même chose. Des résultats comparables étaient manifestes pour les questions touchant le fait de marcher, d'utiliser les transports en commun et de demeurer chez soi seul la nuit (tableau 5.10).

À l'instar des constatations concernant les attitudes du public à l'égard de la police, les répondants qui pensaient que les tribunaux criminels, le système carcéral et le système de libération conditionnelle faisaient un mauvais travail, étaient, pour la plupart, plus craintifs que ceux qui estimaient que le travail de ces secteurs du système de justice était bon ou passable (tableaux 5.11 et 5.12).

Résultats de la régression multiple

Dans la discussion précédente au sujet des facteurs liés à la crainte suscitée par la criminalité, nous avons examiné chaque facteur séparément, sans prendre en compte les relations possibles entre les facteurs. Toutefois, ces relations existent. Par exemple, les victimes d'un crime tendent à avoir des attitudes plus négatives à l'égard du système de justice pénale que les non-victimes et elles manifestent des niveaux plus élevés de crainte (Tufts, 2000). Par conséquent, il est difficile de dire de quelle façon chaque facteur contribue

Encadré 5.1 Modèle de régression multiple

Un modèle de régression multiple a servi à isoler les effets des divers facteurs sur la crainte à l'égard de la criminalité.

Tout d'abord, les réponses « ne sait pas/refus » pour toutes les variables du modèle ont été exclues de l'analyse. Ensuite, une variable quantitative de la crainte a été calculée en utilisant les quatre questions liées à la crainte. La méthode utilisée consistait à élaborer une échelle de type Likert en combinant toutes les réponses données aux quatre questions. Les catégories de réponses ont été classées de faible (aucune inquiétude) à élevé (très inquiet) et les valeurs ont été assignées à chaque catégorie. Par exemple, pour la question sur la crainte lors de l'utilisation des transports en commun, les valeurs étaient pas inquiet (1), un peu inquiet (2) et très inquiet (3). Les valeurs des quatre questions sur la crainte étaient ensuite totalisées pour créer une échelle variant de 1 à 14. Ainsi, si un répondant mentionnait qu'il était un peu inquiet lorsqu'il utilisait les transports en commun (2), très inquiet lorsqu'il marchait seul la nuit (4), pas du tout inquiet lorsqu'il était seul à la maison (1) et un peu inquiet au sujet de sa sécurité personnelle à l'égard de la criminalité (2), le résultat total de la crainte serait (2 + 4 + 1 + 2), ou 9 sur 14. La variable de crainte résultante était utilisée à titre de variable dépendante dans l'équation de régression.

Pour neutraliser un biais possible qui entraînerait l'exclusion de tout répondant qui ne s'adonnait pas à une ou plusieurs des activités, les répondants qui ne s'adonnaient pas à une activité parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité ont été recodés comme « très inquiets ». Ceux qui ont déclaré qu'ils ne s'adonnaient pas

à une activité pour une raison non associée à la crainte, étaient recodés « 0 », pour indiquer qu'il ne s'adonnaient pas à l'activité. Ceux qui n'utilisaient pas les transports en commun parce que ce service n'était pas disponible étaient recodés « 0 ».

L'échelle de la crainte a été évaluée pour déterminer de quelle façon les points étaient reliés les uns aux autres, quelle était la meilleure combinaison et lesquels n'apportaient que peu d'information utile à l'échelle et pouvaient être abandonnés (McIver et Carmines, 1981, p. 24). L'alpha de l'échelle était de 0,56, indiquant que les quatre questions mesuraient essentiellement un concept semblable. Ainsi, une personne ayant une valeur de crainte élevée pour une question avait tendance à avoir une valeur de crainte élevée pour les autres questions. (La valeur d'alpha varie de 0 à 1, la valeur 1 indiquant une échelle parfaite).

Les facteurs de la vulnérabilité, de la menace de la criminalité et des attitudes à l'égard du système de justice pénale ont été vérifiés dans un modèle de régression multiple pour voir dans quelle mesure ils prédisaient les niveaux de crainte, les effets de toutes les autres variables du modèle étant maintenus constants. Chaque variable indépendante incluse figure dans le tableau 5.13. Comme dans le cas de l'échelle pour la crainte, une variable d'échelle a été créée pour les cinq questions concernant la confiance à l'égard des services de police ainsi que pour les quatre questions relatives à la confiance à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle. L'alpha était de 0,85 pour l'échelle de confiance à l'égard des services de police et de 0,76 pour l'échelle de confiance à l'égard des tribunaux de juridiction criminelle.

à la crainte à l'égard de la criminalité. Nous avons utilisé une technique de régression multiple pour déterminer les facteurs qui contribuent à la crainte à l'égard de la criminalité et la mesure dans laquelle ils le font. Chacun des facteurs (variables indépendantes) énumérés dans le tableau 5.13 ont été vérifiés pour voir à quel point ils peuvent prédire les niveaux de crainte (voir l'encadré 5.1 pour plus de précisions).

Le sexe de la personne est la caractéristique qui influe le plus sur la crainte à l'égard de la criminalité

Les résultats de la régression multiple indiquent que toutes les mesures de la vulnérabilité à l'exception de l'âge avaient un effet important sur la crainte à l'égard de la criminalité. Plus particulièrement, comme l'ont révélé les recherches antérieures, le sexe produisait l'effet le plus marqué (Beta=0,40), les femmes étant plus craintives que les hommes (encadré 5.2 et tableau 5.13). Le revenu et le niveau de scolarité étaient tous deux associés à la crainte; toutefois les effets étaient faibles (Beta approchant 0). À mesure que le revenu du ménage ou le niveau de scolarité augmente, les gens tendent à devenir un peu moins craintifs. Même si l'âge ne produisait pas un effet en lui-même, il existait un effet d'interaction important entre le sexe et l'âge — c'est-à-dire que les femmes deviennent moins craintives avec l'âge.

Encadré 5.2 Qu'est-ce que le Beta?

Les Betas sont des coefficients de régression normalisés produits lorsqu'une technique de régression multiple est utilisée pour étudier la relation entre une variable dépendante (comme la crainte) et plusieurs variables indépendantes (comme l'âge et le sexe). Les Betas peuvent servir à évaluer l'importance relative de chaque variable indépendante pour prédire la valeur d'une variable dépendante. La valeur de Beta varie de -1 à +1. Les valeurs près de -1 ou +1 indiquent qu'il existe une forte relation entre la variable dépendante et indépendante tandis que les valeurs s'approchant de 0 indiquent une faible relation. En outre, un signe positif indique que la valeur de la variable dépendante augmente en même temps que la valeur de la variable indépendante, tandis qu'une valeur négative indique que la valeur de la variable dépendante décroît en même temps que la valeur de la variable indépendante croît. Par exemple, dans l'analyse de la crainte, le Beta du revenu était -0,07. Cela indique que, à mesure que le revenu augmente, la valeur de la crainte (sur une échelle de la crainte en 14 points) diminue. La relation entre la crainte et le revenu est significative ($p \leq 0,01$), mais faible (Beta approchant 0).

Les perceptions de la criminalité dans le quartier contribuent à la crainte

Parmi les facteurs de la « menace de la criminalité » inclus dans le modèle, les perceptions de la criminalité dans le quartier produisaient l'effet sur le plus marqué sur la crainte. Les répondants qui pensaient que la criminalité dans leur collectivité était plus élevée qu'ailleurs

étaient plus craintifs, tout comme ceux qui estimaient que la criminalité dans leur quartier avait augmenté au cours des cinq dernières années. De même, le fait de vivre dans une région urbaine augmentait les niveaux de crainte. Chose étonnante, après avoir maintenu constants les effets des autres variables indépendantes dans le modèle, on constate que le fait d'avoir été victime d'un crime de violence ou non violent au cours de l'année précédente n'avait aucune incidence significative sur la crainte que ressentait une personne. Ce n'était toutefois pas le cas au regard des victimisations multiples — la crainte suscitée par la criminalité augmentait avec le nombre de victimisations.

La confiance dans les services de police est associée à des niveaux de crainte plus faibles

La confiance dans les services de police était étroitement associée à la crainte à l'égard de la criminalité. Les personnes qui avaient plus confiance dans le travail effectué par leur police locale étaient moins craintives. D'autres études ont produit des résultats semblables (encadré 5.3). La confiance dans les autres secteurs du système judiciaire ne contribuait pas à réduire la crainte d'une façon aussi importante. De fait, seules la confiance dans les tribunaux de juridiction criminelle et la confiance dans le système carcéral en ce qui a trait à la surveillance des prisonniers avaient des effets significatifs, mais ces effets étaient faibles.

Dans l'ensemble, le modèle de régression multiple a permis d'expliquer environ 26 % de la variation dans la crainte à l'égard de la criminalité.

Comportement préventif

Les Canadiens disposent de plusieurs façons de gérer les risques associés à la criminalité. On a interrogé les répondants à l'ESG de 1999 au sujet de huit mesures qu'ils avaient déjà prises pour se protéger eux mêmes ou leurs biens (tableau 5.14). Ils ont également été interrogés au sujet des mesures qu'ils prennent généralement pour se sentir plus en sécurité à l'égard de la criminalité (tableau 5.15). L'utilisation de ces mesures était assez généralisée.

Parmi les mesures utilisées au moins une fois sont les suivantes : les répondants étaient plus susceptibles d'avoir modifié leurs habitudes ou évité certains endroits (36 % de la population) et installé de nouvelles serrures (33 %), et moins susceptibles d'avoir adopté des mesures plus rigoureuses comme déménager (4 %) ou se procurer une arme à feu (1 %). Quant aux mesures utilisées couramment, elles étaient les suivantes : les répondants étaient plus susceptibles de verrouiller les portières de leur voiture lorsqu'ils étaient seuls (57 %) et de vérifier qu'aucun intrus ne se trouvait dans le siège arrière de leur voiture lorsqu'ils retournaient seuls à leur

voiture (44 %), et moins susceptibles de rester à la maison le soir parce qu'ils avaient peur de sortir (10 %).

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de prendre des mesures préventives

Une caractéristique étroitement liée à la crainte de la criminalité — le sexe — est également étroitement associée à la prise de mesures préventives. Une plus importante proportion de femmes ont utilisé la plupart des mesures préventives. Par exemple, 40 % des femmes ont déclaré avoir modifié leurs activités pour se protéger de la criminalité (tableau 5.14) alors que 31 % des hommes ont indiqué avoir pris cette mesure.

Les femmes étaient beaucoup plus susceptibles d'indiquer qu'elles prenaient généralement des mesures préventives. Par exemple, les femmes étaient près de neuf fois plus susceptibles que les hommes de rester à la maison la nuit (tableau 5.15). Toutefois, les différences étaient également manifestes pour d'autres mesures préventives, notamment verrouiller les portes de la voiture lorsque la personne est seule (73 % des femmes comparativement à 40 % des hommes), vérifier qu'aucun intrus ne se trouve dans le siège arrière de la voiture avant d'y monter lorsque la personne retourne seule à sa voiture (57 % contre 32 %) et planifier l'itinéraire en fonction de la sécurité (52 % et 31 %).

Les personnes plus âgées sont les moins susceptibles de prendre mesures préventives

Rien ne laisse entendre que les personnes âgées sont plus susceptibles d'adopter un comportement préventif. Sur les quatre points (modifier les habitudes, suivre un cours d'autodéfense, acheter un chien et changer le numéro de téléphone), ce sont les membres du groupe des personnes les plus âgées qui étaient les moins susceptibles de signaler ce comportement. Cette constatation est intéressante compte tenu du fait qu'on demandait aux répondants s'ils avaient « déjà » pris ce moyen. Il y aurait lieu de s'attendre à ce que les Canadiens plus âgés déclarent avoir pris des mesures préventives plus souvent simplement parce que la période pendant laquelle ils auraient pu le faire était plus longue.

Pour plusieurs mesures préventives courantes (verrouiller les portières de la voiture, vérifier qu'aucun intrus ne se trouve dans le siège arrière et planifier l'itinéraire en fonction de la sécurité), les personnes de 65 ans et plus n'étaient pas plus susceptibles que leurs homologues plus jeunes de recourir à ces mesures. Une seule exception a été relevée : un pourcentage plus important de personnes âgées restaient à la maison la nuit parce qu'elles avaient peur de sortir seules.

Encadré 5.3 Programmes communautaires

Il est de plus en plus prouvé que la police a un rôle important à jouer lorsqu'il s'agit d'atténuer la crainte suscitée par la criminalité. Les recherches aux États-Unis ont permis de constater que la présence de la police sur la rue est associée au sentiment de sécurité (Balkin et Houlden, 1983) et que les résidents qui ont très confiance en la police sont généralement moins craintifs que ceux qui déclarent un faible niveau de confiance (Baker et autres, 1983; Box et autres, 1988). Les recherches ont également montré que les services de police peuvent avoir un effet plus marqué sur la crainte à l'égard de la criminalité lorsque les personnes estiment que leur risque de victimisation est élevé (Baumer, 1985).

Les recherches qui ont servi à évaluer l'efficacité des programmes policiers ont également montré que la police peut constituer une alliée cruciale. Par exemple, les programmes conçus pour accroître la quantité et la qualité des contacts entre la police et les citoyens ont contribué à réduire le niveau de crainte suscitée par la criminalité (Moore et Trojanowicz, 1988; Bennett, 1991). Plus particulièrement, l'accroissement du nombre de patrouilles pédestres, de centres de police communautaire et de policiers de quartier a contribué à réduire la crainte à l'égard de la criminalité. Les recherches ont également montré que les efforts de collaboration entre les citoyens et la police pour réduire la crainte, la criminalité et le désordre autour et à l'intérieur des logements sociaux ont permis d'améliorer la qualité de vie des résidents, notamment en atténuant les niveaux de crainte des personnes demeurant dans de petits emplacements de logements sociaux (McGarrell et autres, 1999).

Voici quelques-uns des programmes qui ont été mis en place au Canada pour réduire la criminalité et améliorer la sécurité du public :

- (1) Le Programme Parents-Secours du Canada offre un réseau de maisons sûres sélectionnées par la police et facilement reconnaissables par les membres de la collectivité.
- (2) Le Programme de surveillance de quartier aide les collectivités à établir des programmes qui permettent aux voisins de surveiller la propriété des autres voisins pendant les périodes où les cambriolages sont susceptibles de se produire.
- (3) Les centres de police communautaire offrent aux citoyens un premier point de contact avec la police (Ottawa et Vancouver).
- (4) L'unité des services d'aide aux victimes aide les victimes de la criminalité à composer avec la victimisation.
- (5) Le programme relatif aux introductions par effraction dans les résidences a pour objectif d'aborder les préoccupations des victimes de ces infractions. Par exemple, le programme vise à atténuer le niveau de crainte et d'anxiété de la victime au moyen de groupes de soutien et de l'éducation, et offre des stratégies de prévention de la criminalité aux ménages et aux collectivités (London).

- (6) L'unité d'intervention axée sur la communauté est un programme aux termes duquel les agents de police s'efforcent d'accroître l'interaction entre le public et la police afin d'établir un partenariat pour améliorer la vie communautaire. Par exemple, les membres de l'unité aident à cerner les problèmes dans certains secteurs et à accroître la sécurité du public (London).
- (7) Des équipes d'intervention coordonnées cernent les problèmes au sein de la collectivité et collaborent avec les divers services municipaux pour trouver des solutions (Calgary).
- (8) Des stratégies ciblant la prostitution de rue et les rebuts du quartier ont été mises en place (Calgary).
- (9) On tente de prévenir de la criminalité par l'intermédiaire d'un programme de conception environnementale aux termes duquel les agents collaborent avec les entreprises, les services municipaux et les commissions provinciales pour favoriser la conception d'édifices et d'aménagements paysagers sûrs (Calgary et Vancouver).
- (10) La London Police Citizen Academy s'efforce de mieux informer les citoyens des fonctions du service de police et du système de justice pénale (London).
- (11) Le Projet de justice communautaire de l'Atlantique représente un mode d'intervention par lequel on fait participer la collectivité de façon à réparer le tort causé par l'infraction. Par exemple, les processus de justice réparatrice comme le Programme de médiation communautaire entre la victime et le contrevenant à St. John's (Terre-Neuve) et les forums sur la justice communautaire sont mis en place par la GRC dans chacune des provinces de l'Atlantique. Les éléments de la justice communautaire peuvent mettre l'accent sur la réparation du tort causé par le crime en faisant participer la victime, le contrevenant et la collectivité.

Sources :

The Atlantic Community Justice Project. <<http://www.isn.net/acph/acjp.htm>> (consulté le 9 avril 2001).
Programme Parents-Secours du Canada. <<http://blockparent.ca>> (consulté le 9 avril 2001).
Service de police de Calgary (Calgary, Alberta). <<http://www.gov.calgary.ab.ca/police/>> (consulté le 9 avril 2001).
Service de police d'Halifax (Halifax, Nouvelle-Écosse). <<http://www.police.halifax.ns.ca/index2.html>> (consulté le 9 avril 2001).
Service de police de London (London, Ontario). <<http://www.ottawapolice.ca/en/organization/index.cfm>> (consulté le 9 avril 2001).
Service de police d'Ottawa (Ottawa, Ontario). <<http://www.ottawapolice.ca/en/organization/index.cfm>> (consulté le 9 avril 2001).
Service de police de Vancouver (Vancouver, Colombie-Britannique). <<http://www.city.vancouver.bc.ca/police/>> (consulté le 9 avril 2001).

Les mesures préventives sont prises plus souvent par les personnes plus scolarisées

Les détenteurs d'un diplôme universitaire étaient plus susceptibles de prendre des mesures préventives que les personnes moins scolarisées. Cette constatation était particulièrement manifeste dans le cas de l'installation de nouvelles serrures ou de barres de sécurité. Environ 42 % des titulaires d'un diplôme universitaire avaient posé de nouvelles serrures ou barres de

sécurité comparativement à 23 % des personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires.

Les détenteurs d'un diplôme universitaire étaient également plus susceptibles de prendre systématiquement des mesures préventives. Plus particulièrement, 48 % des titulaires d'un diplôme universitaire vérifiaient qu'aucun intrus ne se trouve dans le siège arrière de leur voiture comparativement à 39 % des personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires. De

nouveau, rester à la maison constituait une exception, un pourcentage plus élevé de personnes moins scolarisées adoptant cette mesure.

Les personnes ayant un revenu du ménage plus élevé sont plus susceptibles de prendre des mesures préventives

La prise de mesures préventives, par exemple l'installation d'une alarme antivol ou de nouvelles serrures, dépend des ressources dont disposent les membres du ménage. Il n'est donc pas étonnant que les personnes gagnant 60 000 \$ ou plus aient été beaucoup plus susceptibles que celles qui touchaient moins de 15 000 \$ d'avoir eu recours à ces mesures.

Quant aux mesures courantes, il y avait très peu d'écart entre les groupes de revenu sauf que les personnes gagnant moins de 15 000 \$ étaient plus susceptibles que celles gagnant 60 000 \$ et plus de rester à la maison la nuit parce qu'elles avaient peur de sortir seules. Cette constatation est cohérente avec le fait que les personnes qui gagnent moins de 15 000 \$ ont les taux de victimisation avec violence les plus élevés et ont exprimé les plus hauts niveaux de crainte.

Les victimes de multiples incidents sont plus susceptibles d'utiliser des mesures préventives

Les victimes d'actes criminels tendent à recourir à des mesures préventives plus que les non-victimes, et l'utilisation de ces mesures augmente avec les incidences de victimisation. Par exemple, chez les personnes qui n'avaient pas été victimisées au cours de l'année précédente, 30 % ont déclaré avoir changé leurs activités régulières comparativement à 44 % de celles qui avaient été victimisées une fois, 56 % de celles qui avaient été victimisées deux fois et 66 % de celles qui avaient été victimisées trois fois ou plus.

Les personnes qui ont été victimisées plus souvent utilisaient également plus souvent les mesures préventives courantes. Les différences les plus marquées ont été observées pour les mesures suivantes : porter quelque chose sur soi pour se protéger et rester à la maison la nuit à cause de la crainte.

Les personnes qui estiment que leur quartier est sûr sont moins susceptibles de prendre des mesures préventives

Les personnes qui estiment que la tendance de la criminalité dans leur quartier est à la hausse sont plus susceptibles d'adopter des mesures préventives que les personnes qui estiment qu'elle est inchangée ou à la baisse. C'était particulièrement le cas pour les mesures suivantes : changer ses activités régulières et éviter certains endroits. Environ 47 % des personnes

qui estimaient que la criminalité dans leur quartier était à la hausse ont changé leurs activités ou évité certains endroits comparativement à 30 % de celles qui pensaient qu'elle était demeurée inchangée et 34 % de celles qui pensaient qu'elle avait diminué. Les résultats étaient semblables pour les répondants qui estimaient que la criminalité dans leur quartier était plus élevée comparativement à ceux qui étaient d'avis qu'elle était la même ou moins élevée qu'ailleurs au Canada.

Ceux qui pensaient que la situation de la criminalité dans leur quartier s'était aggravée étaient beaucoup plus susceptibles d'adopter systématiquement des mesures préventives. La plus importante différence concernait le fait de porter quelque chose sur soi pour se défendre et de rester chez soi la nuit à cause de la crainte.

Sommaire

Les Canadiens ont déclaré se sentir plus en sécurité à l'égard de la criminalité en 1999, cependant la crainte suscitée par la criminalité demeure un problème important plus particulièrement pour certains segments de la population. Plusieurs facteurs sont associés à la crainte à l'égard de la criminalité. Les résultats d'une analyse multidimensionnelle ont révélé que le sexe constitue le prédicteur le plus marqué de la crainte à l'égard de la criminalité, les femmes étant plus craintives que les hommes. Les caractéristiques de la région dans laquelle une personne vit sont également associées à la crainte. Plus particulièrement, les personnes vivant dans un endroit où, à leur avis, le taux de criminalité est plus élevé et les personnes vivant dans un endroit où, à leur avis, le taux de criminalité augmente sont plus craintives que les personnes qui ne partagent pas ce point de vue. En outre, les résidents urbains sont plus craintifs que les résidents ruraux. La confiance dans le système de justice pénale et, plus particulièrement dans les services de police, a également une incidence sur la crainte. Les personnes qui estiment que la police fait du bon travail sont moins craintives. Par contraste, le fait d'être victime d'un crime, qu'il s'agisse d'un crime de violence ou non, ne constitue pas un prédicteur significatif de la crainte lorsque les effets des autres facteurs sont maintenus constants.

Une des réactions les plus fondamentales à la criminalité ou à la crainte de la criminalité consiste à utiliser des mesures préventives. De façon générale, les Canadiens sont plus disposés à adopter des comportements moins rigoureux comme changer leurs habitudes ou éviter certains endroits et moins disposés à modifier leur lieu de résidence ou à se procurer une arme à feu pour se protéger contre la criminalité. En outre, les caractéristiques les plus étroitement associées à la crainte de la criminalité sont également associées à la fréquence de l'adoption de mesures préventives.

Tableau 5.1
Perceptions de la criminalité chez les personnes de 15 ans et plus, 1993 et 1999

	1993	1999	1993	1999
	Personnes de 15 ans et plus (en milliers)		% de personnes de 15 ans et plus	
Total	21 644	24 260	100	100
Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans votre quartier :				
a augmenté	9 888	7 113	46	29
est demeurée la même	9 297	13 202	43	54
a diminué	799	1 414	4	6
Ne sait pas/non indiqué	1 660	2 531	8	10
Comparativement aux autres régions du Canada, la criminalité dans votre quartier est :				
plus élevée	2 166	1 820	10	8
à peu près la même	6 179	6 727	29	28
moins élevée	12 370	14 440	57	60
Ne sait pas/non indiqué	929	1 273	4	5

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993 et 1999.

Tableau 5.2
Perceptions de la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, selon le sexe et l'âge, 1999

	Total	Hommes	Femmes	15 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus	
	(en milliers)	(%)	% de personnes de 15 ans et plus					
Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans votre quartier :								
a augmenté	7 113	29	27	31	29	28	31	29
est demeurée la même	13 202	54	56	53	52	54	55	57
a diminué	1 414	6	7	5	7	5	6	5
Ne sait pas/non indiqué	2 531	10	10	11	11	13	7	10
Total	24 260	100	100	100	100	100	100	100
Comparativement aux autres régions du Canada, la criminalité dans votre quartier est :								
plus élevée	1 820	8	8	7	6	8	7	8
à peu près la même	6 727	28	28	27	26	28	28	27
moins élevée	14 440	60	59	60	64	59	60	55
Ne sait pas/non indiqué	1 273	5	5	5	3	4	5	10
Total	24 260	100	100	100	100	100	100	100

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.3
 Perceptions de la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, selon la province, 1999

	Total	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	
	(en milliers)	(%)	% de personnes de 15 ans et plus									
Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans votre quartier :												
a augmenté	7 113	29	21	18	29	25	25	29	34	33	30	37
est demeurée la même	13 202	54	68	73	59	62	59	53	51	56	52	48
a diminué	1 414	6	7	4†	6	7	8	6	5	3†	5	4
Ne sait pas/non indiqué	2 531	10	5	5†	7	6	9	12	9	9	13	11
Total	24 260	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Comparativement aux autres régions du Canada, la criminalité dans votre quartier est :												
plus élevée	1 820	8	2†	--	5	4	6	8	7	6	6	11
à peu près la même	6 727	28	9	12	21	24	32	27	27	23	26	30
moins élevée	14 440	60	88	86	73	69	56	58	60	67	63	55
Ne sait pas/non indiqué	1 273	5	1†	--	2†	3†	5	7	5	4	4	4
Total	24 260	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

 Tableau 5.4
 Perceptions de la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, par région métropolitaine de recensement, 1999

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans votre quartier : ²			Comparativement aux autres régions du Canada, la criminalité dans votre quartier est : ²		
	a augmenté	est demeurée la même	a diminué	plus élevée	à peu près la même	moins élevée
	% de personnes de 15 ans et plus					
St. John's	26	59	8†	--	9	87
Halifax	36	48	6†	9	31	58
Saint John	18†	66	8†	--	23	69
Chicoutimi-Jonquière	30†	50	--	--	26†	63
Québec	21	59	8†	5†	32	58
Sherbrooke	27†	58	--	--	36	56
Trois-Rivières	25†	62	--	--	34	57
Montréal	25	56	8	9	36	48
Ottawa-Hull	27	53	8	6†	26	60
Oshawa	38	47	--	--	38	52
Toronto	30	50	6	11	28	53
Hamilton	36	47	6†	10	28	57
St. Catharines-Niagara	29	63	--	--	22	66
Kitchener	32	50	--	7†	32	53
London	22	56	6†	6†	31	55
Windsor	19	67	--	--	31	60
Sudbury	28†	54	--	--	25†	64
Thunder Bay	27†	53	--	--	34	40
Winnipeg	38	48	4†	10	33	50
Regina	38	48	--	11†	34	51
Saskatoon	37	51	--	7†	32	57
Calgary	31	47	7	6	32	57
Edmonton	30	54	4†	9	27	60
Vancouver	38	46	5	16	33	47
Victoria	31	50	--	--	32	61

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

¹ Une RMR est une région ayant un important noyau urbanisé (comptant au moins 100 000 habitants) et comprend les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social.

² Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.5

Sentiments de sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, 1993 et 1999

	1993	1999	1993	1999
	Personnes de 15 ans et plus (en milliers)		% de personnes de 15 ans et plus	
Total	21 644	24 260	100	100
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous attendez ou utilisez les transports en commun une fois la nuit tombée?¹				
Pas inquiet du tout	2 919	3 306	51	54
Un peu inquiet	2 074	2 390	36	39
Très inquiet	688	438	12	7
Ne sait pas/non indiqué	40†	42†	1†	1†
Total	5 720	6 176	100	100
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage une fois la nuit tombée?¹				
Tout à fait en sécurité	6 094	7 964	39	43
Assez en sécurité	7 079	8 322	45	45
Pas très en sécurité	1 585	1 627	10	9
Pas en sécurité du tout	538	412	3	2
Ne sait pas/non indiqué	331	63	2	--
Total	15 627	18 388	100	100
Comment vous sentez-vous face à la criminalité lorsque vous êtes seule chez vous en soirée ou la nuit?²				
Pas inquiet du tout	16 271	19 104	75	80
Un peu inquiet	4 390	4 374	20	18
Très inquiet	941	496	4	2
Ne sait pas/non indiqué	42†	44†	--	--
Total	21 644	24 018	100	100
De façon générale, êtes-vous satisfait ou insatisfait de votre sécurité personnelle face à la criminalité?				
Très satisfait	8 739	10 678	40	44
Plutôt satisfait	9 864	11 292	46	47
Plutôt insatisfait	1 513	995	7	4
Très insatisfait	825	449	4	2
Ne sait pas/non indiqué	703	847	3	3
Total	21 644	24 260	100	100

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Fondé sur les réponses fournies par les personnes qui s'adonnent à ces activités.

² Pour 1999, ces données excluent 1 % de la population environ qui n'est jamais seule à la maison.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1993 et 1999.

Tableau 5.6

Sentiments de sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, selon le sexe et l'âge, 1999

	Hommes (âge)						Femmes (âge)					
	Total	15 à 24	25 à 44	45 à 64	65+	Total	15 à 24	25 à 44	45 à 64	65+		
	(en milliers)	%	% de personnes de 15 ans et plus			(en milliers)	%	% de personnes de 15 ans et plus				
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous attendez ou utilisez les transports en commun une fois la nuit tombée?¹												
Pas inquiet du tout	2 292	70	74	69	67	68	1 013	35	35	33	34	51
Inquiet	950	29	26	31	32	27	1 878	65	65	66	64	48
Ne sait pas/non indiqué	22†	1†					20†	1†				
Total	3 264	100					2 911	100				
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage une fois la nuit tombée?¹												
En sécurité	9 870	94	93	95	93	92	6 416	82	79	82	82	83
Pas en sécurité	614	6	6	5	6	8	1 424	18	21	18	18	15
Ne sait pas/non indiqué	39†	1†					24†	1†				
Total	10 523	100					7 865	100				
Comment vous sentez-vous face à la criminalité lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit?²												
Pas inquiète du tout	10 464	88	92	88	88	86	8 639	71	69	68	73	79
Inquiet	1 381	12	8	12	12	13	3 489	29	31	32	27	21
Ne sait pas/non indiqué	18†	--					26†	--				
Total	11 863	100					12 154	100				
De façon générale, êtes-vous satisfaite ou insatisfaite de votre sécurité personnelle face à la criminalité?												
Satisfait	11 085	93	95	94	93	88	10 884	88	92	88	88	86
Insatisfait	464	4	3	4	4	4	980	8	6	9	8	6
Ne sait pas/non indiqué	392	3					456	4				
Total	11 941	100					12 320	100				

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Fondé sur les réponses fournies par les personnes qui s'adonnent à ces activités.

² Exclut les personnes qui ne sont jamais seules à la maison.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.7

Sentiments de sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, selon le type de victimisation, 1999

	Total		Type de victimisation				
			Aucune victimisation ³	Victimisé il y a plus de 12 mois	Victimisé au cours des 12 derniers mois		
					Total ⁴	Avec violence	Sans violence
(en milliers)	%	% de personnes de 15 ans et plus					
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous attendez ou utilisez les transports en commun une fois la nuit tombée?¹							
Pas inquiet du tout	3 306	54	61	53	48	50	47
Inquiet	2 829	46	38	47	52	50	53
Ne sait pas/non indiqué	42†	1†					
Total	6 176	100					
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage une fois la nuit tombée?¹							
En sécurité	16 286	89	90	90	85	82	87
Pas en sécurité	2 039	11	9	10	14	18	13
Ne sait pas/non indiqué	63	--					
Total	18 388	100					
Comment vous sentez-vous face à la criminalité lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit?²							
Pas inquiet du tout	19 104	80	84	79	74	71	74
Inquiet	4 870	20	16	21	26	29	26
Ne sait pas/non indiqué	44†	--					
Total	24 018	100					
De façon générale, êtes-vous satisfait ou insatisfait de votre sécurité personnelle face à la criminalité?							
Satisfait	21 969	91	95	92	88	85	89
Insatisfait	1 444	6	3	6	11	14	10
Ne sait pas/non indiqué	847	3					
Total	24 260	100					

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Fondé sur les réponses fournies par les personnes qui s'adonnent à ces activités.

² Exclut les personnes qui ne sont jamais seules à la maison.

³ Renvoie aux personnes qui n'ont jamais été victimisées.

⁴ Inclut les victimes de crimes non classés selon leur type.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.8
Sentiments de sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, par région métropolitaine de recensement, 1999

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	Total		De façon générale, êtes-vous satisfait ou insatisfait de votre sécurité personnelle face à la criminalité?	
	(en milliers)	%	Satisfait	Insatisfait
			% de personnes de 15 ans et plus	
St. John's	142	100	95	--
Halifax	286	100	92	7†
Saint John	102	100	96	--
Chicoutimi-Jonquière	130	100	91	--
Québec	584	100	91	6†
Sherbrooke	116	100	95	--
Trois-Rivières	125	100	92	--
Montréal	2 721	100	90	8
Ottawa-Hull	841	100	91	5†
Oshawa	208	100	92	--
Toronto	3 721	100	89	6
Hamilton	547	100	93	5†
St. Catharines-Niagara	306	100	89	--
Kitchener	324	100	91	--
London	345	100	92	--
Windsor	253	100	91	--
Sudbury	121	100	94	--
Thunder Bay	121	100	87	--
Winnipeg	533	100	85	10
Regina	154	100	90	8†
Saskatoon	176	100	91	--
Calgary	744	100	93	5†
Edmonton	738	100	91	6†
Vancouver	1 656	100	81	11
Victoria	264	100	86	8†

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Une RMR (région métropolitaine de recensement) est une région ayant un important noyau urbanisé (comptant au moins 100 000 habitants) et comprend les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur les plans économique et social.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.9

Sentiments de sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, selon les perceptions de la criminalité dans le quartier, 1999

	Total		Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans votre quartier : ³			Comparativement aux autres régions du Canada, la criminalité dans votre quartier est : ³		
			a augmenté	est demeurée la même	a diminué	plus élevée	à peu près la même	moins élevée
	(en milliers)	%	% de personnes de 15 ans et plus					
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous attendez ou utilisez les transports en commun une fois la nuit tombée?¹								
Pas inquiet du tout	3 306	54	40	59	60	41	49	59
Inquiet	2 829	46	59	40	39	59	51	41
Ne sait pas/non indiqué	42†	1†						
Total	6 176	100						
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage une fois la nuit tombée?¹								
En sécurité	16 286	89	81	92	91	69	85	93
Pas en sécurité	2 039	11	18	8	9	30	15	7
Ne sait pas/non indiqué	63	--						
Total	18 388	100						
Comment vous sentez-vous face à la criminalité lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit?²								
Pas inquiet du tout	19 104	80	70	84	84	65	76	83
Inquiet	4 870	20	30	16	16	35	24	17
Ne sait pas/non indiqué	44†	--						
Total	24 018	100						
De façon générale, êtes-vous satisfait ou insatisfait de votre sécurité personnelle face à la criminalité?								
Satisfait	21 969	91	86	93	94	77	89	94
Insatisfait	1 444	6	11	4	4	19	8	4
Ne sait pas/non indiqué	847	3						
Total	24 260	100						

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Fondé sur les réponses fournies par les personnes qui s'adonnent à ces activités.

² Ces données excluent les personnes qui ne sont jamais seules à la maison.

³ Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.10

Sentiments de sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, selon les perceptions sur la police, 1999

	Le travail de votre police locale est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit : ³																
	Total		de faire respecter la loi			de répondre rapidement aux appels			d'être accessible			d'informer le public sur la prévention des actes criminels			d'assurer la sécurité des citoyens		
			Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais
(en milliers)	%	% de personnes de 15 ans et plus															
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous attendez ou utilisez les transports en commun une fois la nuit tombée?¹																	
Pas inquiet du tout	3 306	54	58	49	43	56	50	43	55	49	49	56	51	48	59	46	38
Inquiet	2 829	46	42	50	57	43	50	57	44	50	50	44	49	52	41	53	61
Ne sait pas/non indiqué	42†	1†															
Total	6 176	100															
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage une fois la nuit tombée?¹																	
En sécurité	16 286	89	91	87	78	90	87	82	90	86	81	90	88	84	91	86	74
Pas en sécurité	2 039	11	9	13	21	10	13	17	10	14	19	10	12	16	8	14	25
Ne sait pas/non indiqué	63	--															
Total	18 388	100															
Comment vous sentez-vous face à la criminalité lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit?²																	
Pas inquiet du tout	19 104	80	83	75	66	82	76	69	81	76	70	81	78	72	83	74	63
Inquiet	4 870	20	17	25	34	18	24	31	19	24	30	19	22	27	16	26	37
Ne sait pas/non indiqué	44†	--															
Total	24 018	100															
De façon générale, êtes-vous satisfait ou insatisfait de votre sécurité personnelle face à la criminalité?																	
Satisfait	21 969	91	93	90	75	93	89	82	92	89	79	93	90	83	94	88	74
Insatisfait	1 444	6	4	8	20	4	8	15	5	8	17	4	7	14	3	9	21
Ne sait pas/non indiqué	847	3															
Total	24 260	100															

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Fondé sur les réponses fournies par les personnes qui s'adonnent à ces activités.

² Ces données excluent les personnes qui ne sont jamais seules à la maison.

³ Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.11

Sentiments de sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, selon les perceptions sur les tribunaux criminels, 1999

	Total		Le travail des tribunaux criminels est-il bon, passable ou mauvais quand il s'agit : ³											
			de rendre justice rapidement			d'aider la victime			d'établir la culpabilité ou l'innocence de l'accusé			de faire en sorte que l'accusé ait un procès juste		
			Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais
(en milliers)	%	% de personnes de 15 ans et plus												
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous attendez ou utilisez les transports en commun une fois la nuit tombée?¹														
Pas inquiet du tout	3 306	54	60	53	49	59	54	48	61	51	46	58	49	48
Inquiet	2 829	46	40	47	50	40	46	51	38	49	53	42	51	51
Ne sait pas/non indiqué	42†	1†												
Total	6 176	100												
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage une fois la nuit tombée?¹														
En sécurité	16 286	89	89	90	88	89	89	88	90	89	86	91	88	85
Pas en sécurité	2 039	11	11	10	12	11	11	12	9	11	14	9	12	15
Ne sait pas/non indiqué	63	--												
Total	18 388	100												
Comment vous sentez-vous face à la criminalité lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit?²														
Pas inquiet du tout	19 104	80	83	80	77	82	80	77	83	81	73	82	78	73
Inquiet	4 870	20	17	20	22	18	20	23	16	19	27	18	21	26
Ne sait pas/non indiqué	44†	--												
Total	24 018	100												
De façon générale, êtes-vous satisfait ou insatisfait de votre sécurité personnelle face à la criminalité?														
Satisfait	21 969	91	94	94	88	94	94	88	94	93	85	94	92	82
Insatisfait	1 444	6	3	4	9	3	4	9	3	5	11	4	6	14
Ne sait pas/non indiqué	847	3												
Total	24 260	100												

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Fondé sur les réponses fournies par les personnes qui s'adonnent à ces activités.

² Ces données excluent les personnes qui ne sont jamais seules à la maison.

³ Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.12

Sentiments de sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, selon les perceptions sur le système carcéral et le système de libération conditionnelle, 1999

	Total	Quel genre de travail le système carcéral fait-il quand il s'agit : ³						Quel genre de travail le système de libération conditionnelle fait-il quand il s'agit : ³						
		de surveiller ou de contrôler les prisonniers			d'aider les prisonniers à devenir des citoyens respectueux des lois			de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver			de surveiller les personnes en liberté conditionnelle			
		Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais	Bon	Passable	Mauvais	
	(en milliers)	% de personnes de 15 ans et plus												
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous attendez ou utilisez les transports en commun une fois la nuit tombée?¹														
Pas inquiet du tout	3 306	54	58	51	48	57	53	50	59	53	49	58	53	48
Inquiet	2 829	46	42	49	51	43	47	49	41	47	51	42	47	52
Ne sait pas/non indiqué	42†	1†												
Total	6 176	100												
À quel point vous sentez-vous en sécurité face à la criminalité lorsque vous marchez seul dans votre voisinage une fois la nuit tombée?¹														
En sécurité	16 286	89	90	89	86	89	89	88	91	89	87	90	89	87
Pas en sécurité	2 039	11	10	11	14	11	11	12	9	11	13	10	11	13
Ne sait pas/non indiqué	63	--												
Total	18 388	100												
Comment vous sentez-vous face à la criminalité lorsque vous êtes seul chez vous en soirée ou la nuit?²														
Pas inquiet du tout	19 104	80	82	79	76	80	80	78	84	80	76	84	81	76
Inquiet	4 870	20	18	20	24	20	20	22	16	20	24	16	19	24
Ne sait pas/non indiqué	44†	--												
Total	24 018	100												
De façon générale, êtes-vous satisfait ou insatisfait de votre sécurité personnelle face à la criminalité?														
Satisfait	21 969	91	94	93	86	94	93	88	95	93	88	95	93	88
Insatisfait	1 444	6	4	6	10	3	5	10	4	5	9	3	5	9
Ne sait pas/non indiqué	847	3												
Total	24 260	100												

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ Fondé sur les réponses fournies par les personnes qui s'adonnent à ces activités.

² Ces données excluent les personnes qui ne sont jamais seules à la maison.

³ Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.13

Facteurs liés à la crainte suscitée par la criminalité, analyse multidimensionnelle, 1999¹

Facteurs	Beta ²
Vulnérabilité	
Sexe (homme)	0.40***
Âge (15 à 24 ans)	-0.02
Interaction entre le sexe et l'âge (hommes de tous âges)	-0.11***
Revenu (moins de 15 000 \$)	-0.07***
Études (études secondaires non terminées)	-0.04***
Menace de la criminalité	
Victimisation sans violence (aucune)	0.01
Victimisation avec violence (aucune)	0.03
Victimisations multiples (aucune)	0.08***
Résidence en milieu urbain ou rural (rurale)	0.16***
Comparativement aux autres régions du Canada, la criminalité dans mon quartier est : (moins élevée)	0.19***
Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans mon quartier a : (diminué)	0.09***
Attitudes à l'égard du système de justice	
Confiance dans le travail de la police (mauvais)	-0.11***
Confiance dans le travail des tribunaux (mauvais)	-0.05***
Confiance dans le système carcéral lorsqu'il s'agit de surveiller les prisonniers (mauvais)	-0.06***
Confiance dans le système carcéral lorsqu'il s'agit d'aider les personnes à devenir des citoyens respectueux des lois (mauvais)	0.02
Confiance dans le système de libération conditionnelle lorsqu'il s'agit de mettre en liberté des détenus qui ne sont pas susceptibles de récidiver (mauvais)	-0.02
Confiance dans le système de libération conditionnelle lorsqu'il s'agit de surveiller les personnes en libération conditionnelle (mauvais)	0.00

* ,01 < p ≤ ,05

** ,001 < p ≤ ,01

*** p ≤ 0,001

p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 indique qu'il existe une probabilité de 5 % que les données de l'enquête (échantillon) indiquent qu'il existe une relation entre les variables, alors qu'il n'y a, en réalité, aucune relation au sein de la population.

¹ La relation entre chaque facteur et la crainte à l'égard de la criminalité est examinée au moyen de la technique de régression multiple tout en maintenant constants les effets possibles entre les autres facteurs de risque compris dans le modèle.

² Indique la force et le sens de la relation entre la variable dépendante et la variable indépendante lorsque tous les autres facteurs du modèle sont maintenus constants. La valeur entre parenthèses pour chacune des variables indépendantes indique le début ou le point de référence. Par exemple, pour le revenu, l'analyse sert à examiner la relation entre le revenu et la crainte à mesure que le revenu augmente de moins de 15 000 \$ à 60 000 \$ et plus.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.14

Mesures prises pour se protéger ou protéger ses biens contre la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, 1999

Caractéristiques de la population	Total		Changé ses activités ou évité certains endroits	Installé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité	Installé une alarme contre le vol ou un détecteur de mouvement	Suivi un cours d'auto-défense	S'est procuré un chien	Changé son numéro de téléphone	Changé de résidence ou déménagé	S'est procuré une arme à feu
	(en milliers)	%	% de personnes de 15 ans et plus qui ont employé la mesure							
Total	24 260	100	36	33	31	13	12	6	4	1
Sexe										
Femme	12 320	100	40	34	30	13	13	7	5	1
Homme	11 940	100	31	31	31	13	10	4	2	2
Âge										
15 à 24 ans	4 103	100	38	20	20	23	10	5	3	1†
25 à 44 ans	9 683	100	41	36	31	15	13	7	5	1
45 à 64 ans	6 916	100	34	36	37	10	13	6	3	2
65 ans et plus	3 558	100	21	31	29	4	8	2	2	1
Éducation										
Études secondaires non terminée	5 755	100	29	23	23	11	12	5	3	1
Diplôme d'études secondaires	3 425	100	32	33	30	11	13	6	3	1
Certaines études postsecondaires ou diplôme collégial	9 323	100	40	35	34	16	13	6	4	1
Diplôme universitaire	4 363	100	43	42	37	16	10	6	4	1†
Revenu du ménage										
0 \$ à 14 999 \$	1 421	100	36	26	16	10	9	8	8	--
15 000 \$ à 29 999 \$	2 874	100	34	31	24	11	10	6	5	2†
30 000 \$ à 39 999 \$	2 370	100	35	30	28	12	11	7	4	1†
40 000 \$ à 59 999 \$	4 136	100	38	35	32	13	13	6	3	2
60 000 \$ et plus	6 349	100	40	39	41	16	13	5	3	1
Victimisation au cours des 12 mois précédents¹										
Pas été victimisé	17 969	100	30	29	29	11	11	4	2	1
Victimisé une fois	3 901	100	44	39	34	17	13	7	5	1
Victimisé deux fois	1 197	100	56	47	39	23	15	11	8	1†
Victimisé trois fois ou plus	1 193	100	66	49	39	28	23	16	14	4†
Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans mon quartier :										
a diminué	1 414	100	34	32	28	14	13	5	4	1†
est demeurée la même	13 202	100	30	30	30	12	10	5	3	1
a augmenté	7 113	100	47	40	36	16	15	7	5	2
La criminalité dans mon quartier comparativement à d'autres régions est :										
moins élevée	14 440	100	33	30	30	13	11	5	3	1
à peu près la même	6 727	100	40	37	31	14	12	6	4	1
plus élevée	1 820	100	50	46	36	17	14	9	7	3†

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

-- nombres infimes

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont inclus les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

Tableau 5.15

Mesures courantes prises pour se sentir davantage en sécurité face à la criminalité pour les personnes de 15 ans et plus, 1999

Caractéristiques de la population	Total	%	Verrouiller les portes par mesure de sécurité lorsque seul					Vérifier qu'aucun intrus ne se trouve dans le siège arrière de la voiture avant d'y monter, lorsque seul		Planifier l'itinéraire en fonction de la sécurité		Porter quelque chose sur soi pour se défendre ou donner l'alerte		Rester chez soi la nuit par crainte de sortir seul	
			(en milliers)	%	% de personnes de 15 ans et plus qui ont employé la mesure										
Total	24 260	100	57	44	42	13	10								
Sexe															
Femme	12 320	100	73	57	52	18	17								
Homme	11 940	100	40	32	31	8	2								
Âge															
15 à 24 ans	4 103	100	54	38	40	16	8								
25 à 44 ans	9 683	100	54	46	43	15	8								
45 à 64 ans	6 916	100	60	47	43	11	10								
65 ans et plus	3 558	100	59	40	38	8	16								
Éducation															
Études secondaires non terminée	5 755	100	54	39	42	10	15								
Diplôme d'études secondaires	3 425	100	58	47	42	12	10								
Certaines études postsecondaires ou diplôme collégial	9 323	100	58	48	43	15	8								
Diplôme universitaire	4 363	100	61	48	41	14	7								
Revenu du ménage															
0 \$ à 14 999 \$	1 421	100	56	43	47	13	21								
15 000 \$ à 29 999 \$	2 874	100	57	44	45	13	14								
30 000 \$ à 39 999 \$	2 370	100	58	47	43	13	11								
40 000 \$ à 59 999 \$	4 136	100	57	48	42	14	8								
60 000 \$ et plus	6 349	100	58	46	40	13	5								
Victimisation au cours des 12 mois précédents¹															
Pas été victimisé	17 969	100	55	43	40	11	9								
Victimisé une fois	3 901	100	59	47	44	15	10								
Victimisé deux fois	1 197	100	60	49	47	22	12								
Victimisé trois fois ou plus	1 193	100	64	56	51	28	15								
Au cours des cinq dernières années, la criminalité dans mon quartier :															
a diminué	1 414	100	50	42	40	11	8								
est demeurée la même	13 202	100	54	42	39	11	8								
a augmenté	7 113	100	64	51	49	17	14								
La criminalité dans mon quartier comparativement à d'autres régions est :															
moins élevée	14 440	100	55	44	41	12	8								
à peu près la même	6 727	100	61	47	42	14	11								
plus élevée	1 820	100	63	50	50	19	20								

† Le coefficient de variation se situe entre 16,6 % et 33,3 %.

Les réponses « ne sait pas/non indiqué » ne figurent pas.

¹ Sont inclus les incidents d'agression sexuelle et de voies de fait entre conjoints.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 1999.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête sociale générale (ESG) est une enquête annuelle permettant de suivre l'évolution de la société canadienne et fournissant des renseignements sur des questions de politique particulières qui suscitent ou commencent à susciter de l'intérêt. Chaque année, l'ESG est axée sur un des différents sujets réguliers (dont l'utilisation du temps, le soutien social, la famille, la technologie et la victimisation). En 1999, Statistique Canada a réalisé le cycle sur la victimisation de l'ESG pour la troisième fois, les cycles antérieurs ayant été menés en 1988 et en 1993. L'enquête a pour objectifs de fournir des estimations de la fréquence de huit types d'infractions, d'examiner les facteurs liés au risque de victimisation, la volonté des victimes de signaler les crimes à la police ainsi que les motifs de non-déclaration, et de mesurer les perceptions du public de la criminalité et du système de justice pénale.

Pendant les cycles de 1988 et 1993 de l'ESG, on a interviewé environ 10 000 Canadiens de 15 ans et plus habitant dans des ménages dans les dix provinces. Pour l'enquête de 1999, l'échantillon a été augmenté de plus du double pour obtenir des estimations plus fiables et une analyse plus détaillée des petites populations et des crimes qui sont commis moins fréquemment.

COLLECTE DES DONNÉES

Les interviews ont eu lieu au cours de la période allant de février à décembre 1999 inclusivement. Un questionnaire standard a servi à recueillir l'information. La méthode des interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO) a été utilisée. Selon cette méthode, le questionnaire de l'enquête est programmé dans un ordinateur de réseau, ce qui permet aux intervieweurs de voir les questions à l'écran et de saisir les réponses sur l'ordinateur à leur poste de travail. L'interview durait généralement 30 minutes.

PROCÉDURES D'ÉCHANTILLONNAGE

Chaque province est divisée en un petit nombre (de 1 à 3) de vastes régions géographiques appelées strates, et chaque numéro de téléphone dans chacune des strates a une chance égale d'être choisi. Des ménages dans les dix provinces ont été sélectionnés au moyen des techniques d'échantillonnage fondées sur le système d'appels aléatoires (SAA). Une fois qu'un ménage était rejoint, une personne de 15 ans ou plus était choisie au hasard parmi les personnes vivant dans

le ménage. Les ménages étaient exclus de l'enquête lorsqu'ils ne possédaient pas de téléphone. Les personnes vivant en établissement ont également été exclues. Dans l'ensemble, environ 2 % de la population a été exclue. Ce pourcentage n'est pas assez élevé pour changer sensiblement les estimations.

TAUX DE RÉPONSE

En 1999, comme pour les cycles antérieurs de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, le taux de réponse a été très élevé — 81 %. Environ 26 000 personnes de 15 ans ou plus et réparties dans les dix provinces ont été interviewées. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer et d'autres ne pouvaient être rejoints ou ne parlaient ni anglais ni français. Les réponses des personnes échantillonnées ont été pondérées pour représenter environ 24 260 000 personnes hors établissement de 15 ans ou plus dans la population canadienne. À l'aide du type d'échantillon et de la taille de l'échantillon de l'ESG de 1999, les proportions estimées de la population totale produites par cette enquête, exprimées en pourcentage, devraient être exactes à 0,8 % 19 fois sur 20.

LIMITES DES DONNÉES

Il importe de mentionner que les données de l'ESG représentent des estimations. Elles reposent sur les renseignements recueillis auprès d'un échantillon de la population et, par conséquent, elles sont sujettes à l'erreur d'échantillonnage. Le présent rapport utilise le coefficient de variation (CV) comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation ayant un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Lorsque le CV de l'estimation se situe entre 16,6 % et 33,3 %, le signe conventionnel « † » est utilisé. Ces estimations devraient être utilisées avec prudence.

Les estimations produites à partir de plus petits échantillons ont normalement des erreurs d'échantillonnage plus élevées. L'erreur d'échantillonnage pour la même mesure (p. ex. crainte des actes criminels) sera probablement plus petite en 1999 qu'en 1993 en raison de la plus grande taille de l'échantillon en 1999. Les estimations pour les provinces comportent normalement des erreurs d'échantillonnage plus élevées que celles pour l'ensemble du Canada.

Un deuxième type d'erreur qui se produit tant dans les recensements que dans les enquêtes par échantillonnage est l'erreur non due à l'échantillonnage. Ce genre d'erreur inclut les erreurs attribuables à la couverture (p. ex. l'ESG a dû exclure les ménages n'ayant pas de téléphone même si la population cible comprenait tous les ménages), au traitement (p. ex. les erreurs

introduites pendant la saisie et le traitement des résultats de l'enquête) et à la non-réponse (le répondant choisi ne répond pas à certaines questions ou à toutes les questions). Il est difficile d'établir l'étendue de ces erreurs. Toutefois, pour l'ESG, on a déployé de grands efforts pour minimiser les erreurs non dues à l'échantillonnage.

RÉFÉRENCES

- THE ATLANTIC COMMUNITY JUSTICE PROJECT. <<http://www.isn.net/acph/acjp.htm>> (consulté de 9 avril 2001).
- BAKER, M, B. NIENSTEDT, R. EVERETT et R. McCLEARY. 1983, « The impact of a crime wave: Perceptions, fear, and confidence in the police », *Law and Society Review*, vol. 17, p. 319 à 335.
- BALKIN, S. et P. HOULDEN. 1983, « Reducing fear of crime through occupational presence », *Criminal Justice and Behaviour*, vol. 10, n° 1, p. 13 à 33.
- BAUMER, T. 1978, « Research on fear of crime in the United States », *Victimology*, vol. 3, p. 254 à 264.
- BAUMER, T. 1985, « Testing a general model of fear of crime: Data from a national sample », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 22, p. 239 à 255.
- BENNETT, T. 1991, « The effectiveness of a police-initiated fear-reducing strategy », *The British Journal of Criminology*, vol. 31, p. 1 à 14.
- BENNETT, T. 1994, « Confidence in the police as a mediating factor in the fear of crime », *International Review of Victimology*, vol. 3, p. 179 à 194.
- BESSERER, Sandra et Catherine TRAINOR. 2000, « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 20, n° 10.
- BIGGS, Brian et Ray BOLLMAN. Été 1991, « L'urbanisation au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, n° 21.
- BIGGS, Brian, Ray BOLLMAN et Michael McNAMES. 1993, « Tendances et caractéristiques relatives aux régions rurales et aux petites villes du Canada », Ottawa, Division de l'agriculture, Statistique Canada, document de travail n°15.
- BOX, S., C. HALE et G. ANDREWS. 1988, « Explaining fear of crime », *The British Journal of Criminology*, vol. 28, p. 340 à 356.
- CARTER, Timothy, G. Howard PHILLIPS, Joseph F. DONNERMEYER, et Todd N. WURSCHEIDT. 1982, *Rural Crime: Integrating Research and Prevention*, New Jersey, Allanheld, Osmun and Co. Publishers, Inc.
- CLARKE, Ronald, Paul EKBLow, Mike HOUGH, et Pat MAYHEW. 1985, « Elderly victims of crime and exposure to risk », *Howard Journal of Criminal Justice*, vol. 24, p. 1 à 19.
- COHEN, Lawrence et Marcus FELSON. Août 1979, « Social change and crime rate trends: A routine activity approach », *American Sociological Review*, vol. 44, p. 588 à 608.
- COLLINS, James et Brenda COX. 1987, « Job activities and personal crime victimization: Implications for theory », *Social Science Research*, vol. 16, p. 345 à 360.
- EKOS RESEARCH ASSOCIATES INC. 2000, *Canadian Attitudes Towards the Prevention of Crime*. Résultats d'un sondage d'opinion national mené entre le 17 juillet et le 28 juillet pour le Centre national de prévention du crime.
- FATTAH, E.A. et V. F. SACCO. 1989, *Crime and Victimization of the Elderly*, New York, Springer-Verlag.
- FERRARO, K et R. LAGRANGE. 1987, « The measurement of fear of crime », *Sociological Inquiry*, vol. 57, p. 70 à 101.
- FISCHER, Claude S. 1984, *The Urban Experience*, deuxième édition, New York, Harcourt Brace Jovanovich.
- GORDON, M. et S. RIGER. 1989, *The Female Fear*, New York, The Free Press.
- HALE, C. 1996, « Fear of crime: A review of the literature », *International Review of Victimology*, vol. 4, p. 79 à 150.
- HARTNAGEL, Timothy F. et G. Won LEE. 1988, *Urban Crime in Canada*, document de discussion 14, Edmonton, département de sociologie, Université d'Alberta.

- KENNEDY, Leslie et David Forde. 1990, « Routine activities and crime: An analysis of victimization in Canada », *Criminology*, vol. 28, n° 1, p. 137 à 151.
- KENNEDY, Leslie W. et Harvey KRAHN. 1983, *Rural-Urban Origins and Fear of Crime: The Case for Rural Baggage*, rapport n° 28 de la Edmonton Area Series, Edmonton, département de sociologie, Université d'Alberta.
- KONG, Rebecca. 1994, « La victimisation en milieu urbain et rural au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique, vol. 14, n° 17.
- LEONARD, Tim. 1997, « La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995 », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 17, n° 5.
- LE PROGRAMME PARENTS-SECOURS DU CANADA. <<http://blockparent.ca>>, (consulté de 9 avril 2001).
- LYNCH, James P. 1987, « Routine activity and victimization at work », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 3, p. 283 à 300.
- MAYHEW, Pat. 1984, « Target-hardening: How much of an answer? », dans *Coping with Burglary*, Ronald Clarke et Tim Hope (éd.), Boston, Kluwer-Nijhoff.
- McIVER, J. et E. CARMINES. 1981, « Unidimensional Scaling », *Quantitative Applications in the Social Sciences*, n° 24. Newbury Park, Sage.
- MIETHE, T. 1995, « Fear and withdrawal from urban life », *ANNALS*, vol. 539, p. 14 à 27.
- MIETHE, Terance et Robert MEIER. 1990, « Opportunity, choice and criminal victimization: A test of a theoretical model », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 27, n° 3, p. 243 à 266.
- MIETHE, Terance, Mark STAFFORD et Douglas SLOANE. 1990, « Lifestyle changes and risks of criminal victimization », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 6, n° 4, p. 357 à 376.
- MIETHE, Terance, Mark STAFFORD and Scott LONG. Avril 1987, « Social differentiation in criminal victimization: A test of routine activities/lifestyle theories », *American Sociological Review*, vol. 52, p. 184 à 194.
- MIRRLEES-BLACK, Catriona. 1998, *Rural areas and Crime: Findings from the British Crime Survey*, Home Office Research and Statistics Directorate Research Findings n° 77, London, Home Office.
- MOORE, M. et R. TROJANOWICZ. 1988, *Policing and the fear of crime*, Washington, D.C., U.S. Department of Justice.
- NORRIS, Douglas A. et Kulbir JOHAL. 1992, « Social indicators from the General Social Survey: some urban/rural differences », dans *Rural and Small Town Canada*, Ray D. Bollman (éd.), Toronto, Thompson Educational Publishing Inc.
- POLICE RÉGIONALE D'HALIFAX. Halifax, Nouvelle-Écosse, <<http://www.police.halifax.ns.ca/index2.html>>, (consulté de 9 avril 2001).
- POTTIE BUNGE V. et LOCKE, D. (éd.). 2000. *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2000*, produit n° 85-224-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.
- RODGERS, Karen et Georgia ROBERTS. Juillet 1995, « Women's non-spousal multiple victimization : A test of the routine activities theory », *Canadian Journal of Criminology*, p. 363 à 391.
- SACCO V.F. 1990, « Gender, fear, and victimization: A preliminary application of power-control theory », *Sociological Spectrum*, vol. 10, p. 485 à 506.
- SACCO, V.F. 1995, « La peur et la sécurité personnelle », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 15, n° 9.
- SACCO, Vincent, Holly JOHNSON et Robert ARNOLD. 1993, « Urban-rural residence and criminal victimization », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 18, n° 4, p. 433 à 453.
- SAMPSON, Robert. 1987, « Personal violence by strangers: An extension and test of predatory victimization », *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 87, n° 2.
- SERVICE DE POLICE DE CALGARY, Calgary, Alberta, <<http://www.gov.calgary.ab.ca/police/>>, (consulté de 9 avril 2001).
- SERVICE DE POLICE DE LONDON. London, Ontario, <<http://www.ottawapolice.ca/en/organization/index.cfm>>, (consulté de 9 avril 2001).
- SERVICE DE POLICE D'OTTAWA, Ottawa, Ontario, <<http://www.ottawapolice.ca/en/organization/index.cfm>>, (consulté de 9 avril 2001).
- SERVICE DE POLICE DE VANCOUVER. Vancouver, Colombie-Britannique, <<http://www.city.vancouver.bc.ca/police/>>, (consulté de 9 avril 2001).

SKOGAN, W. 1990, *Disorder and Decline*, Berkeley, University of California Press.

SKOGAN, W. et M. Maxfield. 1981, *Coping with Crime*, London, SAGE publications.

SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA. 1983, *Bulletin, le sondage canadien sur la victimisation en milieu urbain*, Ottawa.

STANKO, E. 1990, *Everyday Violence*, London, Pandora Press.

STATISTIQUE CANADA. 2001, *Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

TUFTS, Jennifer. 2000, « Attitudes du public face au système de justice pénale », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, vol. 20, n° 12.

U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE. 2000, *Criminal Victimization in the United States, 1995*, Minneapolis, Bureau of Justice Statistics.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1999

Vol. 19 n° 3	Délinquants sexuels
Vol. 19 n° 4	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998
Vol. 19 n° 5	Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : Un profil instantané d'une journée
Vol. 19 n° 6	Les refuges pour femmes violentées au Canada
Vol. 19 n° 7	Le recueil de données sur la justice de 1997
Vol. 19 n° 8	Mesures de rechange pour les jeunes au Canada
Vol. 19 n° 9	Statistiques de la criminalité au Canada, 1998
Vol. 19 n° 10	L'homicide au Canada, 1998
Vol. 19 n° 11	La conduite avec facultés affaiblies au Canada - 1998
Vol. 19 n° 12	Dépenses de la justice au Canada
Vol. 19 n° 13	La criminalité de violence chez les jeunes

2000

Vol. 20 n° 1	Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999
Vol. 20 n° 2	Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999
Vol. 20 n° 3	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999
Vol. 20 n° 4	Le recueil de données sur la justice de 1998
Vol. 20 n° 5	Statistiques de la criminalité au Canada, 1999
Vol. 20 n° 6	Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
Vol. 20 n° 7	Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
Vol. 20 n° 8	Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999
Vol. 20 n° 9	L'homicide au Canada, 1999
Vol. 20 n° 10	La victimisation criminelle au Canada, 1999
Vol. 20 n° 11	Harcèlement criminel
Vol. 20 n° 12	Attitudes du public face au système de justice pénale
Vol. 20 n° 13	Introductions par effraction, 1999

2001

Vol. 21 n° 1	Les refuges pour femmes violentées au Canada, 1999-2000
Vol. 21 n° 2	Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1999-2000
Vol. 21 n° 3	Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse de 1999-2000
Vol. 21 n° 4	Les problèmes de comportement et la délinquance chez les enfants et les jeunes
Vol. 21 n° 5	Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000
Vol. 21 n° 6	Les enfants témoins de violence familiale
Vol. 21 n° 7	La violence conjugale après la séparation
Vol. 21 n° 8	Statistiques de la Criminalité au Canada, 2000